

Le temps d'agir

1991

Introduction

À mon père et ma mère : Emile Simoneau et Irène Gauthier.

Introduction L'urgence de s'unir

L'urgence de s'unir pour créer un front commun face à Ottawa nous presse de mettre un peu d'eau dans notre vin et de réaliser, peut-être pour la première fois de notre histoire, un projet de société qui reçoive l'assentiment de la très grande majorité de citoyens du Québec.

Cela est essentiel. Déjà, la marionnette de la bourgeoisie canadienne anglaise, M. Ghislain Dufour parle d'un référendum qui exigerait 66% des votes pour pouvoir proclamer notre indépendance. Cependant, M. Dufour n'exige que 51 % des voix pour accréditer la thèse fédérale.

Au cours des prochains mois, le fédéral tentera par tous les moyens de nous empêcher d'accéder à notre indépendance.

Plusieurs des arguments de peur ont échoué, il faut maintenant s'attendre à la présentation d'offres-bidons qui auront une bonne écoute grâce à la complicité de Robert Bourassa.

Ces offres pourront être alléchantes, car après le référendum, il sera temps de les renier, en en diminuant la portée, comme ce fut le cas des promesses de Trudeau à la dernière campagne référendaire et de la signature des premiers ministres des autres provinces dans le cas de l'accord du Lac Meech.

Le parti Conservateur ne songeait-il pas à concéder 10 pouvoirs exclusifs au Québec, oubliant que le minimum vital pour le Québec a été énuméré dans le rapport Allaire. Même si ce rapport a été trahi par M. Bourassa, dès le lendemain de son adoption, nous pouvons penser qu'il demeure le choix de la majorité des libéraux.

Malgré ce qu'en pense M. Bourassa, le résultat du congrès du parti Libéral, en acceptant le rapport Allaire, peut constituer une base en vue de réaliser un consensus historique de la très grande majorité des Québécois.

Si on ajoute au rapport Allaire, les affaires autochtones, l'immigration et la justice, dans les pouvoirs exclusifs que doit exercer le Québec, il est possible de s'entendre sur une démarche qui pourrait satisfaire à la fois les libéraux et les péquistes.

Cependant, un tel consensus exigerait un changement important dans la démarche constitutionnelle du gouvernement. Plutôt que de considérer le rapport Allaire comme une base de négociation, celui-ci (en y ajoutant les pouvoirs précités) deviendrait le consensus national quant à ce qui constitue le minimum vital pour le Québec. La démarche est différente en ce sens qu'en priant le fédéral de présenter ses offres, le Québec fait figure de "quêteux".

« Offrez n'importe quoi, semblent supplier MM. Bourassa et Rémillard. Nous accepterons n'importe quoi pour sauver le Canada, mais il faut au moins faire semblant d'avoir quelque chose à accepter ... » Une démarche humiliante, sans respect de ce que désire la majorité des Québécois tandis qu'un consensus sur **le rapport Allaire bonifié comme minimum vital ou l'indépendance est beaucoup plus digne**. Nous offrons ce que nous voulons et nous demandons au Canada s'il

peut vivre avec cela. S'il ne peut pas que faisons-nous dans ce pays ? Le «tétage» de Bourassa est ce qui doit nécessairement arriver quand on n'a pas assez d'âme et de conscience pour réaliser qu'un pays ce n'est pas seulement qu'un jeu économique. Il y a aussi et encore plus important, toute une culture à laquelle il faut assurer l'émancipation.

Ainsi, comme le voulaient les libéraux, le rapport Allaire deviendrait pour le reste du Canada, l'ultime offre du Québec. À prendre ou à laisser. Il ne serait pas question, non plus, d'embarquer dans une ronde de négociations dans laquelle le Québec risquerait de se ramasser pieds et mains liés. Il n'appartient pas à Ottawa de dire ce qu'il est prêt à offrir : le rapport Allaire bonifié est le minimum qui soit acceptable pour assurer notre survie culturelle et économique.

Dans cette optique, le gouvernement du Québec devrait accepter ce principe dans une résolution de l'Assemblée nationale et cesser contrairement, à l'attente de ce que les libéraux avaient eux-mêmes souhaitée, d'en appeler des propositions du fédéral.

Les deux commissions formées à la suite du rapport Bélanger-Campeau devraient avoir des mandats clairs.

La première commission parlementaire devrait travailler à la réalisation de la mise en place des nouvelles offres du Québec au reste du Canada. Cette première commission aurait pour mandat de réaliser la mise en application intégrale du rapport Allaire bonifié (c'est-à-dire en ajoutant le pouvoir exclusif du Québec dans les affaires autochtones, l'immigration et la justice). Afin de s'assurer qu'aucune entente en-deçà de ce que recommande le rapport Allaire bonifié ne soit acceptée, cette commission serait formée d'autant de députés libéraux que de péquistes.

Par ailleurs, le gouvernement dans une résolution garantirait, advenant l'impossibilité de mettre en place la totalité des recommandations du rapport Allaire bonifié, la tenue d'un référendum portant exclusivement sur l'accession du Québec à la souveraineté, selon le calendrier recommandé par la Commission Bélanger-Campeau.

La deuxième commission de l'Assemblée nationale devrait travailler à préparer la souveraineté et défendre ce projet contre toutes les campagnes publicitaires du gouvernement fédéral afin de s'assurer que le Québec n'ait pas à souffrir d'une campagne de peur, de déstabilisation économique ou autre. Cette commission aurait également le rôle de nous informer sur ce qu'implique la souveraineté afin de faciliter le choix au référendum. Pour s'assurer que tous les principaux partis politiques vivent dans une confiance mutuelle, cette commission serait formée d'autant de péquistes que de libéraux et aurait à son service pour réaliser sa tâche le secrétariat qui a alimenté les travaux de la Commission Bélanger-Campeau.

Un tel compromis permet de respecter les deux principaux partis politiques du Québec et de créer un consensus inébranlable.

Il ne faut pas oublier que Gil Rémillard a toujours soutenu qu'il appartient au Québec de faire son choix. Les libéraux ont accepté le rapport Allaire, les péquistes pourraient certes vivre avec le compromis proposé, sachant que par une résolution de l'Assemblée nationale un référendum serait tenu selon les dates prévues par la Commission Bélanger-Campeau sur la souveraineté, advenant que la mise en application intégrale du rapport Allaire bonifié ne soit pas complètement réalisée en juin 1992.

Dans un tel contexte, le Québec n'a rien à perdre. Il n'est pas encore humilié dans une ronde Canada. Il reste à nos hommes politiques à prouver qu'ils sont capables de choisir d'abord l'intérêt supérieur de la nation.

Le rapport Allaire bonifié, étant un minimum, nous connaissons alors l'heure juste à savoir si le Canada veut de nous, tout en nous garantissant la société distincte que nous voulons tous.

Si nos politiciens sont trop imbus de leur parti, peut-être que ce compromis pourrait être celui du peuple : l'application intégrale du partage des pouvoirs telle que préconisé dans le rapport Allaire bonifié (pour assurer notre survie culturelle) ou l'indépendance.

LE MINIMUM VITAL

Le rapport Allaire quant au partage des pouvoirs est un grand pas dans la bonne direction.

Cependant certains champs de compétence que l'on dit «partagés» devraient être exclusifs au Québec, si l'on veut garantir la survie et l'épanouissement culturel.

Il s'agit des affaires autochtones, la politique étrangère, l'immigration et la justice d'où mon appellation de rapport Allaire bonifié.

Quant aux pêcheries, les postes, la fiscalité et le revenu, les télécommunications, les institutions financières, l'environnement et les transports, ces champs peuvent être partagés à la condition que le **Québec en demeure maître absolu sur son territoire**, donc, qu'il ait droit de retrait avec compensation, s'il s'unit au Canada dans un de ces domaines. Cependant, sur son territoire, le Québec doit avoir la priorité dans les communications.

Par contre, des ententes administratives entre le Québec et le Canada pourraient prévaloir dans certains domaines afin de faciliter la relation Québec-Canada sur le plan économique et commercial.

Affaires autochtones

S'il est un domaine où il ne saurait être question de partage des responsabilités avec le fédéral, ce sont bien les affaires autochtones.

L'été 1990 a été une preuve concrète de la nécessité pour le Québec d'être seul maître de ses relations avec les premières nations. Il aurait été beaucoup plus facile de négocier avec les Mohawks si le gouvernement provincial avait été le seul gouvernement à intervenir. Cela est d'autant plus vrai que le Québec a toujours été le gouvernement le plus compréhensif des volontés des autochtones.

Une vraie partie du problème avec les autochtones tient du fait que les deux gouvernements se combattent à savoir celui qui dominera. Évidemment, le fédéral l'emporte, car en se servant d'un pouvoir de dépenser plus efficace que celui du Québec, les Amérindiens, pas plus fous que les autres, se tournent vers ce qui paye le plus et s'arrangent pour faire monter les enchères.

Les choix de la langue seconde sont ainsi dictés par ces impératifs économiques. Si les CRIS choisissent l'anglais, c'est tout simplement qu'ils préfèrent négocier avec les fédéraux, car ceux-ci payent plus. Le fédéral n'hésite pas de se servir des autochtones comme moyen d'exercer son chantage afin de manipuler le Québec.

Il est tout à fait vraisemblable de prévoir que le fédéral poussera les CRIS à la sécession, advenant un Québec indépendant. Cette possibilité nous prouve qu'il est de notre intérêt de conserver les pouvoirs exclusifs dans les affaires autochtones pour sauvegarder notre intégralité territoriale. Comment imaginer un Québec indépendant avec des enclaves (les réserves), de juridiction fédérale. Ces réserves seraient potentiellement des barils de poudre qui pourraient miner nos chances de paix, comme les Mohawks ont été les instruments pour une campagne de

dénigrement du Québec, les CRIS pourraient devenir un obstacle à notre développement économique.

Cependant, dans un Québec indépendant, il est possible d'imaginer une entente avec les CRIS qui permette à la fois de garantir la réalisation de nos projets hydroélectriques et assurer le respect de leurs coutumes et de leurs besoins. Il faudra aussi arriver à leur permettre, comme les autres tribus, une forme d'autonomie politique qu'il est urgent de leur donner. Qui mieux qu'eux peut assurer la survie de leur culture ancestrale ? Un Québec souverain doit respecter les autochtones et vivre non seulement en paix, mais leur donner la chance d'assumer, comme nous, leur développement.

Tout le monde sait que les Mohawks se sont servis de leur double appartenance fédérale-provinciale pour faire perdurer la crise.

Il est impensable de protéger le territoire si les deux niveaux de gouvernement partagent la juridiction.

Nota bene : Quand le Québec sera un pays, il est évident qu'il faudra négocier avec le Canada des ententes communes, comme entre tous bons voisins amis, qui ont des intérêts mutuels. Par contre, les ententes seront négociées différemment car on passe d'une situation de subalterne à celle d'égal à égal. On peut enfin décider si la nouvelle entente nous est vraiment favorable. Fini de devoir endurer les ententes canadiennes unilatérales et de se voir imposer des règles qui nous limitent dans nos capacités à la différence.

Il est à remarquer que la partition joue le même jeu que les réserves... trouer le Québec et y implanter des sujets de mésententes... semer un cancer qui se développera avec le temps... bel esprit démocratique !

La preuve que le fédéralisme renouvelé est devenu impossible change le rapport de force qui aurait pu exister dans les négociations pour le partage des pouvoirs. L'indépendance fournit un pouvoir inespéré...

Les affaires étrangères.

Le seul moyen pour le Québec de conserver la mainmise sur son commerce extérieur est d'exercer la pleine juridiction dans le domaine des affaires étrangères.

Notre économie économique ne peut pas être acquise si le Québec n'a pas les pleins pouvoirs de négocier des ententes commerciales avec les autres états souverains du monde.

Dans une entrevue accordée pour le livre **Vivre à moitié**, publié par la Société nationale des Cantons, M. Alban d'Amour, directeur du département d'économie, à l'Université de Sherbrooke, a entre autres affirmé :

« En laissant le commerce international et interprovincial aux mains du fédéral, le Québec consacre son état de dépendance économique. » (p.70)

« Parmi les causes pouvant être responsables du chômage plus élevé au Québec qu'en Ontario, il y a le commerce. Le Québec compte parmi les économies qui dépendant le plus de leur commerce extérieur. » (p.17)

« Comme il a été démontré auparavant, les intérêts du Québec et du Canada sont aussi incompatibles sur le plan industriel. » (p.76)

« Cela est tout à fait normal puisqu'à cause de son étendue et de sa richesses, certaines parties du Canada peuvent devenir concurrentes à une plus pauvre. C'est ce qu'il s'est produit par exemple dans le domaine précis des pâtes et papiers : au moment où le Québec connaissait des problèmes de marché à cause de l'arrivée du

sud des États-Unis dans cette production, le Canada investissait en Colombie-Britannique pour ouvrir de nouvelles usines. (p. 76)

Il est donc impossible d'exercer notre souveraineté économique dans un Canada fédéral ou confédéral.

M. D'Amour ajoute :

« Très souvent, en ce qui a trait aux intrusions fédérales dans les domaines provinciaux, celles-ci se font au profit de l'Ontario et au dépens du Québec. Par exemple, Ottawa privilégie l'Ontario par ses dépenses en recherche industrielle.» (p. 35)

Un texte du Devoir, le 28 février 1980 confirme ces affirmations :

« Dans le secteur industriel, l'industrie ontarienne reçoit en 1978-1979, 58 % des dépenses gouvernementales pour la recherche et le développement industriel, même si cette province n'abrite que le tiers de la population du Canada. Le Québec, au deuxième rang, n'en reçoit que 22% même si la population se situe à environ 26% de la population canadienne. Le développement régional d'ajouter M. D'Amour, a permis à l'Ontario de posséder 80% de l'industrie et de devenir le centre de la pétrochimie au Canada » (p. 35)

Cette entrevue avec M, D'Amour démontre très clairement que le Québec n'a jamais reçu sa part du gâteau canadien. Le fédéralisme, au contraire, nous pénalise, car il nous empêche d'organiser notre système industriel. Axée principalement dans le domaine des secteurs mous plutôt que celui de la transformation, c'est ce qui produit le moins d'emplois. De plus, les politiques économiques fédérales viennent souvent contredire celles du Québec ... beaucoup d'argent dépensé inutilement.

Une affirmation dans laquelle M. D'Amour fait presque figure de prophète touche aux incompatibilités économiques entre le Québec et l'Ontario. Celui-ci nous annonce la crise économique que nous connaissons depuis 1990, une crise que l'on tente d'employer pour étouffer le nationalisme québécois mais qui constitue en soi la preuve que l'indépendance du Québec est la seule solution , même économique. La seule qui garantisse notre avenir.

M. D'Amour affirmait du même coup :

« Le problème avec le Conseil fédéral (tel que préconisé par le livre beige de Claude Ryan) c'est que non seulement dans le domaine de la culture mais aussi au plan économique, il place le Québec en minorité. Exemple, comme le Québec doit s'attaquer au chômage, il est en perte de moyen, car pour le reste du Canada l'ennemi no un n'est pas le chômage, mais l'inflation. « (p. 57)

L'augmentation actuelle du chômage ainsi que du Bien-être social est le produit direct de la crise économique made in Canada pour contrer la surchauffe économique dans le sud de l'Ontario.

L'IMMIGRATION

L'immigration a toujours servi la cause de l'assimilation anglophone au Québec, tout simplement parce que le choix des immigrants a toujours été fait par le gouvernement fédéral.

On pourrait croire avec la nouvelle entente Québec -Canada que le Québec est devenu le maître d'œuvre de son immigration. Rien de plus faux. Selon la nouvelle entente, le Québec ne régit qu'environ 40% des nouveaux arrivants, car le regroupement des familles, les réfugiés politiques et le cas des illégaux demeurent entre les mains du gouvernement fédéral.

Comme le démontrent tous les chiffres récents, dont ceux présentés par la

Commission Bélanger-Campeau, la ville de Montréal ne compte plus que 60% de sa population qui soit francophone. Ainsi, à moins d'un changement radical dans le choix de la langue des nouveaux arrivants, dans tout au plus cinq ans, Montréal sera une ville dont la majorité utilisera l'anglais. Dans un tel contexte, le Québec ne pourra non seulement plus décider d'opter pour l'Indépendance, mais sera définitivement sur la voie de la disparition du français.

Le problème ne tient pas seulement au fait que les immigrants sont à majorité de langue anglaise à leur arrivée au pays ; mais aussi parce que l'application de la loi 101 est entre les mains du pire fédériste : Claude Ryan. S'il est un ministre qui a démontré peu d'intérêt pour la cause française, c'est bel et bien M. Ryan.

M. Ryan n'était pas encore ministre de l'Éducation qu'il absolvait tous les illégaux dans nos écoles. Par la suite, la loi 107, a vite été noyée dans une série d'exceptions (religieuses) qui permettront encore à tous ceux qui veulent échapper à la loi sur la francisation de le faire, en invoquant leur statut religieux, incluant la clause qui permet même aux francophones d'y échapper : la dénomination « autre ».

En jouant avec l'application du régime pédagogique et les projets éducatifs, les écoles peuvent même contourner la loi et tenter d'établir des usines d'assimilation que sont les écoles bilingues. Il est très facile à travers le système pédagogique de permettre de donner autant de cours d'anglais que de cours de français, sans même déroger à la loi.

Un autre facteur, qui ne contribue pas à répandre l'utilisation de la langue française chez les nouveaux arrivants, est la langue de travail. En refusant de prendre les moyens appropriés pour forcer la francisation des milieux de travail, M. Ryan contribue indirectement à inciter les nouveaux arrivants à préférer l'anglais. Trois raisons précises motivent leur choix délibéré : 1- l'anglais est plus facile à apprendre 2- souvent on exige le bilinguisme ou l'unilinguisme anglais pour les emplois disponibles à Montréal. 3- apprendre l'anglais permettra de mieux quitter le Québec quand on aura fini d'user tout les privilèges des immigrants.

L'immigration a toujours été un outil d'assimilation et la nouvelle entente avec le Canada n'y change rien.

Il serait impossible de laisser le sujet de l'immigration sans dénoncer l'exploitation éhontée que l'on fait subir aux immigrants, exploités par des avocats (quand ce n'est pas des officiers de l'immigration). Prenons, par exemple, le cas de Choco, un ami que je connais depuis son arrivée au Canada (il habitait chez moi, cousin des deux enfants du Bangladesh que j'ai adoptés). Choco attend depuis 1982 sa citoyenneté canadienne. Il a jusqu'ici dépensé plus de 20,000\$ en frais d'avocats pour obtenir le droit de demeurer au Canada, sous le statut de réfugié politique. Chaque fois que l'on a voulu l'expatrier, il lui a suffi de sortir quelques milliers de dollars pour que sa chance s'étire encore pour quelques mois. Évidemment, il a peur. Il ne veut rien prouver. C'est le cas d'un exploité qui n'a que le droit de se taire. C'est comme à son arrivée au pays sur le marché du travail. Choco était employé par d'autres immigrants qui ne lui versaient qu'un dollar de l'heure (malgré le salaire minimum). Il n'osait rien dire de peur de perdre son droit à demeurer au Canada. Par peur, il n'a jamais osé tenter se faire payer comme la loi l'exigeait. Choco n'est certainement pas le seul immigrant à être ainsi exploité par le système.

Quand on regarde tout le système, on finit par se demander si la grosse pègre n'est pas au pouvoir. Bien des lois ou des règlements pour l'application de ces lois sont des moyens pour garantir l'espace économique de l'exploitation du peuple par le gouvernement.

Par exemple, les loteries ... À quoi sert la régie, sinon à garantir au

gouvernement sa part des profits ? La population est esclave des fonctionnaires. Un exemple : les fonctionnaires de Loto- Québec refusent le tirage de voyages ou autres moyens de ramasser des fonds de l'école Percival de Val-d'Or pour défrayer le coût des voyages de ses étudiants. La raison invoquée par la Régie : ces voyages ne sont pas organisés par un groupe reconnu, ils ne sont donc pas culturels. Connaissez-vous de voyages qui ne sont pas culturels ? Une chance dans ce cas que la bêtise ne tue pas à tout coup, car ces fonctionnaires seraient déjà morts.

La Justice

Un autre domaine dans lequel le Québec n'a aucun avantage à partager sa juridiction est la justice.

Tout le monde sait que les différences culturelles entre les anglophones et les francophones sont importantes. Les francophones sont de nature beaucoup plus tolérants que les anglophones du Canada.

La justice est un secteur éminemment culturel. Elle est une de nos différences fondamentales.

Le lien confédéral

Finalement, le dernier aspect qui n'est pas acceptable dans le rapport Allaire est de maintenir un lien confédéral avec le reste du Canada, à moins d'être d'égal à égal.

Toute structure confédérale dans l'état actuel des choses ne pourra que confirmer notre éternel statut de minoritaire à l'intérieur du Canada.

Il est impensable que le reste du pays qui représente une majorité de citoyens accepte de devenir des partenaires égaux. Et, c'est là le danger d'être portés à négocier une place à rabais au sein du Canada, juste parce qu'ils n'acceptent pas nos revendications.

TANT QUE NOUS SERONS CANADIENS, NOUS SERONS DES MINORITAIRES.

Chapitre 2

Compromis possible : le rapport Allaire bonifié.

Grâce au rapport Allaire bonifié, il est possible de rêver d'un compromis qui permettrait une unité des Québécois comme il n'en a jamais existé une dans son histoire.

Il suffirait d'ajouter l'immigration, les affaires étrangères et la justice dans les pouvoirs exclusifs du Québec, en d'autres termes de bonifier le rapport initial en fonction d'un compromis acceptable pour tous. Le rapport Allaire ainsi bonifié pourrait devenir **le minimum vital pour le Québec**, si jamais le gouvernement décidait de présenter cette option de fédéralisme renouvelé au peuple québécois. Pas question d'accepter une virgule de moins que ce qu'exige le rapport Allaire bonifié.

Cette position est conforme à la volonté exprimée, lors du congrès du parti Libéral et pourrait obtenir l'appui des péquistes, même si ces derniers exigent plutôt la souveraineté.

Ce serait un moindre mal que de donner la chance à ceux qui hésitent encore de voir qu'il **est impossible d'être canadien tout en préservant notre culture**. L'aspect économique est secondaire puisque **la Commission Bélanger-Campeau a prouvé hors de tout doute la viabilité d'un Québec souverain**. La dette

nationale et la TPS font en sorte qu'au contraire, la vie au Canada nous coûtera notre langue, sans même améliorer notre niveau de vie.

Malheureusement, Robert Bourassa est le seul problème, car en voulant sauver l'unité de son parti, il maintient un attachement masochiste à un fédéralisme qui est une espèce de Meech plus. Il serait étonnant, dans sa volonté de ne pas tenir un référendum sur la souveraineté, qu'il accède à ce compromis, puisqu'il veut à tout prix imposer ses vues fédérastes.

Pourtant, si Rober Bourassa avait la moindre honnêteté envers les membres de son parti, il accepterait que le rapport Allaire bonifié devienne le minimum vital réclamé par le Québec pour accepter un fédéralisme renouvelé.

En ce sens, la Commission chargée d'étudier les offres venant du reste du Canada pourrait effectuer la mise en place du rapport Allaire bonifié. Son rejet signifierait automatiquement la mise ne place de l'indépendance.

Le mandat de cette Commission pourrait être d'entreprendre immédiatement la mise en application du nouveau partage des pouvoirs à partir du rapport Allaire bonifié, lequel constitue un minimum vital non négociable pour le Québec.

Advenant un échec des négociations, à la date limite fixée par la Commission Bélanger-Campeau, le Québec tiendrait comme prévu un référendum sur la souveraineté. Par contre, advenant une entente, le référendum pourrait consacrer l'option mise en place par le Rapport Allaire bonifié. Puisque ces changements auraient été réalisés, entérinés par les gouvernements de chaque province, le Québec ne courrait aucun danger. Il s'agirait seulement de consacrer un état de fait.

Comme le prévoit le rapport de la Commission Bélanger-Campeau, une autre Commission travaillerait parallèlement à l'organisation d'un Québec souverain. Son travail devrait se faire dans les domaines qui ne recoupent pas celui de la précédente commission de façon à ne pas dédoubler les énergies. Elle pourrait, par exemple, préparer le terrain pour la reconnaissance d'un état du Québec indépendant aux Nations-Unies, les accords commerciaux, les accords commerciaux internationaux, les négociations nécessaires au passage du statut de province à celui de pays.

Ce projet correspond clairement aux vœux exprimés par les députés libéraux lors de leur congrès et pourrait facilement être un compromis acceptable pour les péquistes. De cette manière, les deux commissions auraient une raison logique d'exister. L'unité des Québécois serait un fait acquis, la complicité entre les citoyens au delà des couleurs politiques permettrait de présenter un front commun comme jamais les Québécois n'ont été historiquement capables de la faire.

Le danger sera toujours que M. Bourassa tente de faire accepter moins que le rapport Allaire (même sans bonification). Cette façon de gouverner constitue un abus de pouvoir éhonté, car, jamais, même de son parti, M. Bourassa n'a obtenu un mandat de négocier de nouvelles ententes avec le reste du Canada. Sa position ressemble à celle du pape Ryan. Elle est un mépris de toute forme de démocratie puisqu'elle ne répond plus aux vœux de la majorité.

Il est étonnant que MM. Bourassa et Mulroney essaient d'imposer « leur Canada » à l'ensemble de la population. Tout au long des audiences de la Commission Bélanger-Campeau, M. André Ouellet a essayé de faire croire que le fédéralisme est la meilleure protection des citoyens. Selon lui, ce serait la garantie suprême de la démocratie... ce dont je doute, car tout dépend du gouvernement au pouvoir à Ottawa.

Unité nationale

Si M. Bourassa avait le courage d'appliquer une démarche dans laquelle, comme le demandait son parti, les négociations consisteraient à la mise en application du rapport Allaire bonifié, couronné par un référendum sur la souveraineté en cas d'échec, en octobre 1992, il réaliserait pour la première fois depuis 1867 l'unité nationale dont le Québec a désespérément besoin pour assumer son avenir.

Il est évident à la suite du congrès des libéraux, à moins que ce ne soient tous que des hypocrites, ce qui est assez invraisemblable, que la très grande majorité des Québécois et Québécoises, l'appuieraient sans réserve. Monsieur Bourassa deviendrait le héros du Québec, un chef politique qui pourrait jouir d'une quasi-unanimité, car les fédéralistes à la André Ouellet seront minoritaires. Sinon, l'histoire retiendra qu'il a été le pire traître puisqu'il avait le pouvoir d'enfin nous sortir du merdier constitutionnel et qu'il ne l'a pas fait pour des intérêts mesquins d'homme politique à courte vue.

En ce sens, le Parti Québécois, fort de la certitude d'un référendum en 1992 aurait permis de fournir la preuve aux libéraux (qui doutent encore et qui croient que le rapport Allaire est un minimum vital pour le Québec) que la seule manière d'y arriver est la souveraineté du Québec. Il assurerait aussi un «oui» massif, lors du référendum de 1992.

Chapitre 3

L'urgence d'enlever à Ottawa ses pouvoirs de déstabiliser l'économie québécoise et de déjouer son chantage axé sur la peur...

La nécessité de tenir un référendum ou de préférence des élections référendaires au Québec le plus tôt possible ne tient pas seulement au respect de la démocratie, mais à l'urgence d'enlever à Ottawa les instruments qu'il possède et utilise pour déstabiliser l'économie du Québec.

Crise économique

Plus personne ne doute que la crise économique actuelle en est une «made in Canada» pour favoriser le sud de l'Ontario. D'ailleurs, aucun économiste sérieux ne nie ce fait.

Cependant, il est étonnant que personne ne s'interroge à savoir si cette crise survient accidentellement juste au moment où il est à nouveau question d'indépendance ou si elle a été planifiée ainsi. Ces deux éléments sont-ils reliés ou est-ce l'effet du hasard ? Un hasard décidé par nos autorités politiques fédérales, mais à quelle fin ?

L'économie a toujours été et continue d'être l'arme de chantage par excellence du fédéral.

La présente crise économique a été engendrée expressément pour tuer toute idée d'indépendance au Québec... En 1980, les gouvernements fédéral et de l'Ontario ont subventionné des industries afin qu'elles quittent le Québec et aillent s'installer en Ontario afin de semer la panique dans la population québécoise et l'amener à voter non au référendum.

Puisque les Québécois ne sont plus tout à fait aussi naïfs qu'en 1980 pour croire dans l'apocalypse économique, ne fallait-il pas la rendre un peu plus vraisemblable

en la mettant en place, surtout si elle devait profiter, en plus, à la partie la plus riche du Canada, le sud de l'Ontario ? N'est-ce pas le scénario initial ?

Cette crise créée de toute pièce par le fédéral vise-t-elle autre chose qu'à donner raison aux prophètes de malheur «bécépiques» comme Jean Chrétien, Paul Desmarais et Ghislain Dufour, à l'effet que l'idée même d'indépendance entraîne automatiquement une période de récession ?

Il est beaucoup plus difficile d'être tenté par l'idée de l'indépendance quand l'économie se porte mal. Cette solution apparaît plus facilement comme un risque même si on sait maintenant que le Québec sera plus riche une fois devenu indépendant. La preuve est maintenant établie hors de tout doute.

C'est d'ailleurs la chanson que nous répètent les ténors du fédéralisme : il faut attendre pour régler définitivement le problème constitutionnel parce que la crise n'est pas un moment propice et risque d'empirer advenant l'indépendance.

C'est aussi pourquoi M. Bourassa doit gagner du temps ... (en plus de vouloir sauver son parti). Il faut que la crise fasse assez mal pour entraîner un vote négatif à l'indépendance. Par exemple, pourquoi les jeunes se soucieraient-ils d'indépendance quand ils ne peuvent même pas assurer leur propre survie ?

N'en est-il pas de même des personnes âgées ? N'est-il pas plus crédible de dire que l'indépendance représente un danger économique en pleine crise, même si elle est l'œuvre d'Ottawa ? Poser la question, c'est y répondre...

Faut-il attendre que le Québec devienne le royaume du chômage avant de prendre conscience que chaque nouveau chômeur créé par la présente crise économique est le fruit des politiques fédérales en vue de répondre à la surchauffe économique dans le sud de l'Ontario et éliminer le danger de l'indépendance du Québec pour les fédérastes ?

Le problème pour le fédéral est que cette crise artificielle se tourne maintenant contre lui et entraîne la récession même en Ontario.

Quand chaque Québécois aura pris conscience que chaque nouveau chômeur est le fruit du fédéralisme, le gouvernement fédéral sera bien obligé d'y mettre fin. Il est invraisemblable que les journaux n'aient pas su jouer ce rôle de conscientisation dans la présente crise. Certains liens deviennent vite de la censure s'ils ne sont pas rappelés aux lecteurs. Avoir pris plus tôt ce moyen de pression, le fédéral aurait vite retraité dans sa politique quant aux intérêts et la monnaie.

Heureusement, cette fois, malgré tout, certains journaux ont démontré le lien entre les taux d'intérêt et la situation dans le sud de l'Ontario, rendant quasiment impossible pour le fédéral de mettre cette crise sur le dos du Québec.

Le fédéral n'agit-il pas comme un propriétaire qui, forcé de vendre sa maison, décide de la saccager avant de la céder ?

Le chantage de la dette

Puisque la crise économique «made in Canada» ne suffit plus, le fédéral a dû inventer un autre problème.

Il a pigé à nouveau dans le manteau de l'économie, persuadé que les Québécois sont pleinement ignorants dans ce domaine et ainsi plus facile à duper.

Là encore, il fut chanceux puisque l'ONU donna le feu vert à la guerre du golfe.

Le fédéral table maintenant sur la dette nationale, fardeau difficile à porter ... On se rappelle que c'est au nom de l'effort de guerre que le fédéral a à jamais pénétré des champs de taxation et les pouvoirs réservés aux provinces, en se servant de la guerre de 1939-1945.

N'était-il pas honteux de voir Joe Clark jouer au petit chien devant l'Irak, menaçant même ce pays d'attaquer avec ses deux chaloupes ? N'était-il pas aussi offensant d'entendre un de nos ministres affirmer que quoiqu'il arrive le Canada trouvera moyen de faire face aux dépenses de cette guerre, quitte même à sabrer dans les programmes sociaux ? La note est refilée aux provinces. Est-il encore rentable d'appartenir à un pays au bord de la faillite ... ?

La guerre du golfe, c'était la guerre d'Israël qui refuse que le sort de la Palestine soit enfin réglé. Le plus honteux est que cette guerre a été nourrie par les pays qui, après s'être enrichis en vendant des armes, aujourd'hui, détruisent ce qu'ils ont eux-mêmes construit. Belle occasion pour le Canada de s'enliser encore plus dans une dette nationale catastrophique pour engraisser encore le lobbying des tout-puissants marchands de mort.

Mon père, Émile, avait-il tellement tort quand il me disait que le fédéral s'endetterait à un point tel que le Québec ne pourrait pas envisager de faire son Indépendance parce qu'il croirait de ne pas avoir les moyens de rembourser sa part de la dette dite nationale ?

N'avait-il pas tout aussi raison lorsqu'il ajoutait que les Québécois étaient trop «pissous» pour faire leur Indépendance dans un geste d'autonomie et qu'il faudrait rien de moins que les anglophones, lassés de leurs demandes, les mettent à la porte du Canada.

Ainsi, cette fois, le fédéral ne tente pas d'effrayer les Québécois en leur faisant croire que l'Indépendance créera une situation économique désastreuse, il la crée.

Malheureusement, seulement 20 pour cent de la population a pris conscience des révélations des économistes et a compris que la crise actuelle nous vient des intérêts imposés par la Banque du Canada. Combien de personnes ont compris quand M. Raynaud, un économiste fédéraliste, a été obligé d'admettre au POINT qu'à cause de la dette nationale, l'Indépendance du Québec assurerait un retour de un à trois milliards dans les coffres du Québec ?

Le fédéral a tout simplement créé la crise pour donner une petite saveur réaliste aux peurs qu'il veut inculquer aux Québécois. Heureusement, cette situation peut facilement se tourner contre lui.

Il est urgent si nous ne voulons pas nous trouver dans une situation économique intenable de rompre avec le Canada pour prendre en main notre économie.

Cette crise nous prouve hors de tout doute, contrairement à ce que prétend M. Bourassa qu'il faut que le Québec ait le moins de liens politiques et économiques possibles avec le Canada. Québec doit toujours demeurer le seul maître de son économie. Il est préférable pour cela qu'il crée sa propre monnaie ... une monnaie faible n'est pas toujours une catastrophe, au contraire, cela peut même être un avantage dans la lutte pour combattre le chômage, si les mesures appropriées sont envisagées. L'important, c'est la stabilité économique.

Les liens Québec -Canada ne peuvent exister qu'à la condition qu'ils ne nous mettent pas en danger de devenir minoritaire.

Ce qui sera le cas tant et aussi longtemps que nous resterons à l'intérieur du Canada, même dans une Confédération, car, nous serons toujours six millions contre 27 millions (environ dans ces proportions).

Ce danger existe surtout dans l'exigence fondamentale du Canada anglais : un sénat élu. Dans un sénat élu, les Québécois consacrent leur minorisation. Il ne peut pas en être autrement à cause de la situation démographique et le poids qu'il représente à l'intérieur du Canada.

Non seulement au niveau de la péréquation, indépendants, serions-nous les

grands gagnants, mais nous aurions enfin les moyens de créer une économie qui répond à nos besoins.

La crise actuelle fait aussi ressortir l'urgence de tenir un référendum pour cesser de permettre au fédéral d'incessamment déstabiliser l'économie du Québec afin de faire valoir sa thèse.

D'ailleurs, tous les économistes sérieux s'entendent pour dire que le pire qui puisse nous arriver est une longue période d'incertitude. Le Québec doit déjà en payer le prix, sans en tirer les bénéfices, puisque déjà on joue sur les «cottes» d'emprunts. M. Brian Mulroney et P.-E. Trudeau ont raison sur un point : les Québécois doivent vite et définitivement décider s'ils veulent que le Québec soit leur pays.

M. Bourassa prolonge cette période d'incertitude, car il prévoit des négociations pendant 18 mois avant de tenir un référendum sur la souveraineté du Québec ou le résultat des négociations. Cependant, dans la tête de M. Bourassa, ce référendum ne porte pas encore sur l'accès du Québec à son Indépendance puisque la question prévoit une autre ronde, plus longue encore, de négociations visant à créer un état confédéral dans lequel le Québec demeure partie intégrante du Canada. Le Québec serait-il encore minoritaire dans les nouvelles institutions ? Le contraire tiendrait du miracle.

M. Bourassa, en retardant le référendum, n'obéit pas aux intérêts de la nation, mais cherche à gagner du temps, espérant que la fausse publicité fédérale engendre le doute dans la population et l'amène par des peurs économiques à dire non à son autodétermination.

Ainsi, M. Bourassa demeure égal à lui-même : le roi des indécis et des demi-mesures pour ne pas employer un mot encore pire. Comme avec la loi 22, il prétendait faire du Québec un état français en mettant en branle toute une série de règles qui aboutissaient à la bilinguisation. Il tente cette fois de nous faire croire qu'il est un fédéraliste indépendantiste. Serait-ce plutôt parce qu'il n'a pas de courage politique et d'esprit de décision ?

Quoiqu'il en soit, nous verrons plus loin que le Canada n'a jamais, contrairement à ce que prétendent les politiciens, profité au peuple du Québec.

La crise amérindienne pour ternir l'image internationale du Québec ...

La crise amérindienne a été créée dans le but non seulement de permettre aux autochtones de revendiquer leurs droits, mais surtout afin de miner la crédibilité du Québec sur un plan international, en le faisant passer pour un état fasciste et raciste de la plus déplorable façon.

Cette politique peut sembler anodine et sans répercussion, mais quand on examine avec combien de sérieux les pays de l'ONU écoutent et avalent les déclarations des autochtones, il faut se demander si l'offensive internationale pour empêcher le Québec d'accéder à son Indépendance n'a pas été lancée.

Évidemment les Mohawks ne sont que les jouets du fédéral. Que demandent-ils au fédéral en échange ? Qu'obtiendront-ils ? Les Mohawks ne sont-ils pas non bons vieux Iroquois ? Ils ont toujours été belliqueux, les partenaires des anglophones. Ils servent bien les intérêts du fédéral en jouant à la guerre. Une seule question perdure encore : les Mohawks sont-ils les otages de la pègre des Warriors ?

Ils essaient de profiter de la double juridiction fédérale-provinciale en matière d'affaires autochtones. , Ils prouvent ainsi hors de tout doute que cette juridiction doit être exclusive au Québec et ne pas être partagée. Question de protéger et

sauvegarder l'intégrité du territoire du Québec ... Cette intégrité mise en danger par les mémoires des anglophones de l'Estrie qui revendiquent tout le nord du Québec, les réserves indiennes et un couloir entre les provinces de l'Atlantique et de l'Ontario ... N'est-ce pas le même langage de fou que l'on entend de la part du parti Égalité ?

Le jeu du fédéral

Le fédéral savait depuis longtemps que les Mohawks préparaient leur petite crise. Pourquoi ne les ont-ils pas empêchés ? La crise d'Oka permettait l'entrée de l'armée au Québec ... après Meech, cela peut être utile ... surtout si les autochtones profitent de leur bonne écoute internationale pour faire croire au reste du monde que le Québec est un pays incapable de traiter convenablement ses minorités. Une idée qui n'est pas nouvelle et qui ressemble étrangement aux accusations proférées depuis des années par un certain groupe d'anglophones qui ont toujours refusé de se comporter comme une minorité.

J'ajouterais que les autochtones sont mieux traités au Québec que partout au Canada, ayant eu la chance de vivre avec eux cette expérience.

Lettres aux juifs de Montréal

Si on lit **Lettres aux juifs de Montréal**, livre publié en 1979, par l'écrivain Raoul Roy, le père de l'idée d'un Québec indépendant et socialiste, on se rend vite compte qu'avant 1979 la politique d'une certaine minorité anglophone consistait à salir la réputation du Québec aux États-Unis.

Il est déconcertant qu'aucun journal de la presse québécoise n'ait relevé les informations fournies par M. Roy. Celles-ci étaient tellement graves qu'il est inacceptable qu'aucun journaliste prétendument professionnel n'ait eu la curiosité de les vérifier afin de les faire connaître ou de les démentir.

Serait-ce que le Québec, comme dans les années suivant 1840, est sous une nouvelle dictature idéologique ?

Les propos de M. Roy étaient-ils racistes, antisémites ou conformes à la réalité ? Comment peut-on se prétendre « professionnel » sans sourciller quand aucun effort n'est tenté pour rétablir la vérité ? Pourtant, LE DEVOIR et LA PRESSE comme les autres médias d'information ont reçu copie de ce document électrisant...

Selon M. Roy, la campagne de dénigrement contre le Québec aux États-Unis a commencé avec les articles de deux professeurs de l'université McGill à Montréal : MM. Irwin Cutler et Mme Ruth Wisse. Ces derniers ont publié une série de calomnies dans l'influente revue COMMENTERY, de New York, l'organe de l'American Jewish Committee.

« Peu après, l'écrivain Mordecai Richler allait se livrer à un véritable déluge d'insultes racistes contre les Canadiens français dans la revue ATLANTIC MONTHLY de la ville de Boston. L'américain qui lit ce périodique sera amené à croire que les Canadiens français sont des dégénérés, sales, corrompus, infantiles et débiles, mais non dangereux », nous apprend M. Roy.

« Les revues FORTUNE, BARRON ET FINANCER ont emboîté le pas », ajoute M. Roy.

Dans le MIAMI MAGASINE, Sylvain Moyer, évoque le spectre d'Hitler, du nazisme et des camps d'extermination.

M. Roy poursuit en affirmant : « C'est le **Washington Post** qui, après avoir attiré notre attention sur la publication d'un texte de cochonneries anti-canadiennes-

françaises, signé par un protégé de Claude Ryan, essaie maintenant de semer la panique chez les Américains qui ont investi des capitaux au Québec, avec le LOS ANGELES TIMES et le NEWSDAY.

Celui-ci ajoute aussi que selon M. Rosenberg, le premier président juif du Protestant School Board de Québec, les Québécois seraient faciles à mener et à duper ...

Ajoutons en terminant ce passage de LETTRES AUX JUIFS DE MONTRÉAL. . Il nous suffira amplement pour saisir l'étendue des dommages que l'on nous fait à l'étranger en salissant notre réputation.

« Les chefs du P.Q. sont les héritiers des fascistes du Bloc populaire ; bientôt ils vont porter des brassards et une croix gammée. Il y a une grande admiration pour Hitler dans le PQ. Les Canadiens français sont naïfs, infantiles, exaltés, égarés, irresponsables et écervelés. »

N'est-ce pas exactement ce que prétendaient les Mohawks dans leur causerie quotidienne aux journaux anglophones, seuls journaux acceptés sur le retranchement ? Tous les journaux reprenaient ces accusations de racisme et de fascisme. Même les dirigeants du gouvernement de la nouvelle Europe, qui n'avait rien à faire, sont venus voir si ces accusations étaient fondées. Le traitement du Québec envers ses minorités a semblé encore plus condamnable que celui que l'URSS inflige à la Lituanie ...

Comme sous-objectivité, on ne peut guère inventer mieux. Était-ce une coïncidence ou une croisade bien planifiée ?

N'est-ce pas aussi les lamentations des Libman et cie ? Qu'attendent ces braillards pour quitter le Québec ? Qu'une équipe se charge de les aider à déménager ? S'ils veulent rester au Québec qu'ils cessent de se lamenter comme des cochons qu'on étrangle. Aucune minorité ne bénéficie d'un aussi bon traitement à travers le Canada.

Ça rappelle étrangement la campagne de salissage menée contre Jacques Parizeau au lendemain du référendum et qui visait essentiellement à obtenir sa démission. M. Parizeau n'avait que dit la vérité : le référendum venait d'être volé par les fédéristes qui n'ont pas respecté nos lois.

Les motifs

Les motifs de ces croisades de dénigrement ont visé essentiellement deux buts.

En faisant passer les Québécois pour des fascistes, l'intelligentsia anglophone du Québec espérait créer un vent de réprobation anti-Québec à la grandeur du Canada et forcer ainsi le gouvernement du Québec à abolir la loi 178, tout en faisant oublier que le fédéral subventionnait les mouvements qui combattaient la loi 101. (loi sur la langue pour protéger le français au Québec)

Cette campagne a porté fruit puisqu'elle a réussi à faire basculer l'accord du lac Meech.

Même si cet accord est une coquille vide, le Canada ne s'attendait certes pas à ce que pour la première fois les francophones se réveillent et s'aperçoivent de façon on ne peut plus claire comment ils étaient perçus par le reste du Canada.

Les politiciens auront beau dire que les Canadiens aiment le Québec, les sondages et les manifestations de rage ont démontré plus clairement que jamais que ce n'est pas la vérité.

Ce sentiment pourra disparaître qu'avec l'Indépendance, car le Québec

retrouvera sa fierté, car, le poids du bilinguisme sera disparu. Il sera autant dans l'intérêt des Canadiens que dans le nôtre de trouver les points où nous pourrions tirer le meilleur parti de notre voisinage.

Avec la crise d'Oka, le motif s'est élargi : il faut dès maintenant miner la réputation du Québec auprès des pays de l'ONU. Pour rendre plus difficile une reconnaissance de l'indépendance du Québec sur le plan international, les fédéralistes ont décidé d'essayer de saper notre réputation. Comment appelle-t-on un tel procédé, sinon une tentative de déstabilisation et de désinformation ? En nous dénigrant, les investisseurs et les financiers ont moins confiance dans nos institutions. Les investissements sont plus rares, le chômage plus criant et le goût du risque, si risque il y a à devenir maître de son destin, est fortement amenuisé.

Le Québec doit se préparer à de multitudes de coups de cochon du genre de la part du fédéral.

Il est entre autre possible que le fédéral tienne un référendum dans le but de faire ressortir que la majorité canadienne s'oppose à la fois à l'Indépendance du Québec et à lui accorder plus de pouvoirs. Quelle est alors la prochaine étape ? Faire comme la Russie en Lituanie ... au nom de la majorité démocratique puisque le Québec devient une province comme les autres ... le remettre à sa place en disant que c'est une question de régie interne. Reste à savoir si le peuple canadien est prêt à prendre les armes pour garder le Québec ... Cela est peu probable quoiqu'on ne sait jamais : les esprits ça peut être manipulés ...

En ce sens, le Bloc québécois, s'il est le moins sérieux, ne se contentera pas de quelques paroles nébuleuses en ce qui a trait au droit du Québec à l'autodétermination. Il exigera une résolution en bonne et due forme du gouvernement canadien, confirmant ce droit et l'assurance que le Canada la respectera advenant un référendum positif.

Quant à la période de 18 mois, demandée par M. Bourassa, elle ne servira qu'à permettre au fédéral de mettre au point un autre projet de déstabilisation de l'économie du Québec. En ce sens, nous n'avons ni le droit, ni les moyens de permettre une telle offensive pour tuer le Québec.

Quand on connaît le rôle de la GRC, le cas des bombes de l'agent Samson, par exemple, nous pouvons aussi craindre que le fédéral organise des manifestations violentes pour discréditer les mouvements d'émancipation québécois et justifier des interventions plus musclées. Il est possible, par exemple, que dans des manifestations agents s'infiltreront pour semer la violence et discréditer les mouvements de masse qui pourraient être organisés.

Propos alarmistes ? L'histoire nous prouve le contraire, même s'il faut espérer avoir tort. Qu'on le veuille ou non, ce sont les alarmistes qui nous ont permis de survivre, car ils nous ont permis de prévenir les coups.

Quoiqu'il en soit les Canadiens et Québécois de bonne volonté, une fois le Québec indépendant, trouveront bien moyen de s'entendre mieux que jamais. Chacun se sentira respecté et n'aura pas besoin de loi pour être reconnu.

Le cas Robert Bourassa

Peut-on vraiment se fier à M. Robert Bourassa pour mener les négociations ?

Les dernières expériences prouvent que M. Bourassa n'est pas de taille à mener les prochaines négociations, s'il devait y avoir des négociations de dernière chance. Avec lui, nous risquons de nous retrouver encore une fois manchot au sortir de la

table des négociations.

M. Bourassa, qu'on le veuille ou non, est de la famille de la bourgeoisie canadienne et lorsqu'il parle de l'économie du Québec, il pense probablement plus à l'économie de sa famille naturelle que celle du Québec. Il semble aussi ignorer complètement qu'au-delà de l'économie, il y a la culture. Si pour lui la langue française n'a pas d'importance, il en est autrement de la majorité des Québécois.

Lors des négociations de Meech, jusqu'à la fin, Monsieur Bourassa s'est conduit comme un homme d'état. Même les péquistes objectifs admiraient sûrement sa détermination. Malheureusement, à la fin, pour sauver le Canada, M. Bourassa nous a montré son vrai visage.

Il était prêt, même s'il n'avait pas de mandat, à négocier un sénat dans lequel le Québec aurait été éternellement condamné à être minoritaire. Peut-on faire confiance à une telle marionnette ? Quant à M. Rémillard, ses changements d'attitude concernant le rapport Allaire nous amènent à se poser les mêmes questions qu'en ce qui concerne M. Bourassa. Pouvez-vous vous tenir une seule fois debout ? L'intérêt supérieur de la nation, l'avenir du Québec, peut-il être plus important, oui, plus important que votre carrière politique ? Que de conserver à tout prix le pouvoir pour donner le temps au fédéral d'intervenir avec un autre scénario de peur et d'outrages ? N'aviez-vous pas dit M. Rémillard qu'il appartient au Québec, seul, de choisir ? Le choix est fait : le rapport Allaire bonifié ou l'indépendance.

Comment peut-on faire confiance à Robert Bourassa quand celui-ci a été capable de trahir, dès le lendemain, son propre parti pour réintégrer le pape du fédéralisme, M. Claude Ryan ?

Un premier ministre qui n'a pas d'échine ne sera-t-il pas tenté de ne pas tenir de référendum tant que les fédéristes n'auront pas repris du poil de la bête ? M. Bourassa a lui-même affirmé qu'il ne peut pas tenir de référendum tant et aussi longtemps que le Canada n'aura pas donné de garanties d'une éventuelle union économique. En d'autres termes, le premier ministre essaie de forcer la population à accepter le fédéralisme coûte que coûte, peur par peur, jour par jour, puisque l'on se fie sur l'immigration pour enlever la majorité aux francophones, à Montréal.

Quelles concessions ne sera-t-il pas prêt à faire pour sauver le fédéral, s'il est même disposé à trahir son parti pour garder Ryan ?

Sa profession de foi dans le fédéralisme et l'espace que la culture occupe dans ses préoccupations ne laissent aucun doute : il vendra notre langue pour sauver l'union économique. Douleur constatation !

Son projet économique exige, à son avis, des institutions politiques pour maintenir des liens économiques. Rien n'est plus faux. Élire un gouvernement confédéral, c'est nous condamner à être d'éternels minoritaires. Les seules institutions fédérales qui doivent subsister sont celles qui ne taxent pas la liberté de mouvement d'un Québec souverain.

Le maximum de pouvoirs exclusifs au fédéral est nettement établi par le rapport Allaire lorsque celui-ci fait la liste des pouvoirs exclusifs au fédéral. Les autres pouvoirs doivent être de juridiction exclusivement québécoise quoique des ententes administratives puissent intervenir dans les domaines qui touchent à la fois le Québec et le Canada, pouvoirs que l'on dit « partagés ». Il ne doit y avoir au fédéral aucun gouvernement élu. Le pouvoir fédéral doit être exercé par des comités ministériels -- du Québec et du fédéral-- sur un plan purement administratif.

D'autre part, le Québec doit avoir l'exclusivité de tous les impôts sur son territoire. Le gouvernement du Québec verra ensuite à payer la quote-part qui revient au fédéral.

Bourassa n'a pas de mandant, mais...

Quand Robert Bourassa a été élu en 1989, c'était pour négocier l'accord du lac Meech. Or, cet accord a sombré. Le Canada anglais a alors montré ce qu'il pense vraiment du Québec et du bilinguisme.

Outre de négocier l'entente du lac Meech, M. Bourassa n'avait aucun mandat. Il en avait tellement pas qu'il n'avait même pas de plate-forme constitutionnelle. Il a nommé un comité pour se doter d'un projet constitutionnel, programme qu'il a trahi au lendemain de son propre congrès. M. Bourassa, avant même le résultat de la Commission Bélanger-Campeau, affirmait qu'il n'y aurait pas de référendum en 1991, sous prétexte de préserver la sécurité économique des Québécois.

Qui lui a donné ce mandat ? Serait-ce que M. Bourassa commence à imiter son bras droit, Claude Ryan, et qu'il commence lui aussi à entendre des voix ? Si M. Ryan parle avec le Saint-Esprit, avec qui Bourassa parle-t-il ? D'où tient-il sa mission ?

Si M. Bourassa ne veut pas tenir de référendum sur la souveraineté comme l'exige la Commission Bélanger-Campeau, il doit avoir un minimum de décence et tenir immédiatement des élections.

Comment peut-on croire dans son discours concernant les intérêts supérieurs de la nation quand il essaie de prolonger indûment la période d'incertitude économique à cause de l'incertitude qui existe sur le plan constitutionnel ?

Monsieur Bourassa est un économiste. Il sait mieux que quiconque que sa politique de gagner du temps pour ses petits intérêts personnels coûte des millions au Québec, sans parler que le Québec risque de faire face à des programmes de déstabilisation du fédéral qui nous soient de plus en plus coûteux. Ne payons-nous pas déjà plus d'intérêts pour emprunter ?

M. Bourassa est simplement un fédéraste endurci qui n'accepte pas que les membres de son parti relèquent la souveraineté.

C'est malheureux, car M. Bourassa, s'il présentait une option qui respecte les désirs de la majorité de la population, serait appuyé par la population. S'il tenait un référendum dont la question sera simplement : **Voulez-vous que le Québec devienne un pays souverain** ? M. Bourassa verrait que c'est la grande majorité des Québécois qui sont prêts à faire l'Indépendance. Il n'aurait donc plus le choix : la faire ou faire des élections.

Il est incompréhensible que la population continue de faire confiance à Robert Bourassa depuis qu'il a trahi son propre parti. La population nourrit envers M. Bourassa un véritable syndrome de la femme battue. Plus Bourassa frappe, plus la population semble s'enfoncer dans le masochisme et réclamer de nouveaux coups.

L'insultant Conseil du patronat

L'argument du Conseil du patronat, voulant que la population n'est pas prête à voter quant au statut constitutionnel tient au plus pur mépris. Les supposés problèmes que soulève la constitution tiennent des positions qui ne sont pas nettement définies et de l'hypocrisie des tentatives d'identifier n'importe quel fédéralisme à la sauce renouvelée.

Les Québécois ont eu 30 ans pour se faire une idée. Des centaines de tables de négociation ont échoué et les prises de position du Canada anglais, tant devant le

rapport Allaire que le projet de la souveraineté, ne laissent aucun doute quant à leur intention de remettre le Québec à sa place pour en faire une province comme les autres : bilingue. À cet égard, le chef du parti Égalité est plus honnête que les autres en affirmant que le Québec doit être bilingue.

Après 30 ans de valse-hésitation, les gens doivent avoir suffisamment d'intelligence pour pouvoir choisir entre le fédéralisme et l'Indépendance. Même sur le plan économique, le Québec serait favorisé s'il devenait indépendant. La Commission Bélanger-Campeau nous en a fourni les preuves.

Cette stratégie consiste à gagner du temps afin de créer une situation de sursaturation de l'information et permettre à Ottawa d'instaurer à nouveau la peur économique. Le Québec fait figure d'enfant de maternelle en matière de communication et Ottawa voudrait bien pouvoir en profiter puisque c'est sa seule chance de l'emporter.

Reste une question : Est-ce pour notre bien ou pour son bien que le Canada fait des pieds et des mains pour empêcher l'Indépendance ? C'est très possible que le Québec vaille plus qu'on veut bien nous le faire croire,

Il est finalement tout aussi insultant de dépenser des millions dans un débat qui pourrait être résolu dans un référendum alors que la population crève de plus en plus de faim. M. Bourassa n'a pas à subir le chômage et payer pour les coups de cochon du fédéral. S'il devait vivre avec ce problème peut-être trouverait-il plus indécent que l'on tente de donner une dernière chance au fédéral alors que toutes les informations confirment que même le rapport Allaire n'a pas la moindre chance d'être appliqué un jour. Et, le rapport Allaire bonifié n'est pas un maximum,,, c'est le minimum vital.

Deuxième partie

HISTOIRE DU FÉDÉRALISME AU QUÉBEC : UNE HISTOIRE D'ASSIMILATION ET DE CHÔMAGE

Chapitre 4

Les mensonges de Chrétien et de Ouellet.

Jean Chrétien et André Ouellet ne cessent de nous mentir pour nous faire croire que le fédéralisme a bien servi le Québec.

Quand nous examinons l'histoire de plus près, nous nous rendons compte que le fédéralisme a toujours voulu la disparition du fait francophone au Canada et que le Québec, n'eût été les Américains, serait condamné à survivre grâce à l'agriculture.

Le seul avenir des Québécois à l'intérieur du Canada : être d'éternels minoritaires, les « Job » de la bible de la Confédération.

Avec l'échec de l'entente du lac Meech, nous devons apprendre par cœur la réponse de la majorité des Canadiens à savoir que le Québec doit être une province comme les autres ou se séparer.

Être une province comme les autres, cela signifie strictement devenir anglaise ou minoritaire. C'est ce que souhaitent les Anglophones depuis la conquête en 1760.

Pour mieux saisir comment cela a marqué notre histoire, regardons en bref le développement idéologique du Québec.

De la Conquête à 1840 : Rêve d'un pays.

Il est impossible de comprendre l'évolution du Québec sans tenir compte de la

Conquête. Peuple socialement décapité, les colons canadiens-français se retrouvent sans maître à penser, car l'élite nationale a décidé de retourner en France. Une bonne partie de la population se réfugie alors sur les terres pendant qu'une autre décide de courir les bois et de sillonner l'Amérique.

Quelques hommes de professions libérales sont demeurés au pays. Parmi ceux-ci, on recense des notaires, des avocats et des médecins. Avec les prêtres, ils sont les seuls à prendre la relève de la tradition au Québec. En plus de s'opposer à la majorité anglophone qui s'intéresse particulièrement au commerce, ils prennent part à la vie politique du pays. Leur but est simple, il consiste non seulement à survivre, mais à reconquérir la liberté en se donnant un pays.

Cette vitalité des Canucks s'explique du fait que les conquérants ont laissé aux conquis le libre choix de la langue et de la religion. Ils ont obtenu aussi le libre accès à la fonction publique et à la vie politique.

Bien qu'on leur accorde certains privilèges, il ne faut pas croire que cela est imputable à leurs beaux yeux. En vérité, les Anglais craignent que les Francophones se rangent du côté des Américains qui se rebellaient alors contre leur mère patrie, l'Angleterre.

Dans ce contexte, la langue française et la religion catholique deviennent des traits caractéristiques pour les Canadiens français. Ils deviennent des éléments culturels majeurs qui marquent leur vie quotidienne. En plus d'être des traits caractéristiques, la langue et la religion deviennent des éléments de différenciation entre les Francophones et les Anglophones qui sont protestants. Plus qu'un code moral, elles constituent donc pour les Canadiens français un mode de vie.

L'aménagement des terres sous le Régime français a aussi permis aux Canadiens français de se donner une personnalité originale. Ainsi, contrairement aux Anglophones qui choisissent de larges fermes éloignées des voisins et cachées dans des arbustes, les Francophones vivent rapprochés les uns des autres, s'installant en bordure d'un chemin qu'on appelle un rang. Cette structure vivifie la sociabilité des gens et encourage les initiatives communautaires. En effet, dans un rang, on retrouve tous les services nécessaires à la vie de la communauté : beurrerie, fromagerie, magasin général, chapelle, école, etc. Si un rang est trop petit, les services sont regroupés au village, où se ravitaillent et se rencontrent les habitants.

De la conquête à 1840 (suite)

Cette différenciation culturelle est également visible dans les villages. Chez les Francophones, les maisons sont groupées au centre du village afin d'offrir les services aux rentiers. Chez les Anglophones, les habitations sont plutôt dispersées, comme si on voulait que le village passe inaperçu. La vie du village a donc été celle des Francophones, les Anglophones préférant les attraits de la ville.

Grâce à cette structure qui facilite les contacts humains dans le rang comme au village, la tradition orale devient souveraine. En outre, tous les objets faits à la main sont valorisés, car ils permettent de survivre, sans que s'étende la domination anglophone au Québec. En d'autres termes, cela permet au prisonnier d'être indépendant, faute d'être libre.

La différence entre les deux peuples ne s'arrête pas là. Elle existe même dans les goûts. Alors que l'Anglophone choisit la sobriété, le Francophone préfère la chaleur et le brillant. Il adore ainsi la couleur des enseignes, surtout quand elles sont écrites en français.

La nourriture est un autre élément qui distingue les conquérants et les conquis

qui préfèrent des plats simples et riches au menu raffiné et varié. Cette différence se remarque encore au lit. En effet, malgré les difficultés économiques, les naissances se font plus nombreuses chez les Francophones qui espèrent peupler le Québec.

Le temps est un autre aspect qui a favorisé d'éclosion de la tradition canadienne-française. En effet, l'hiver a forcé les habitants à se grouper dans les rangs pour combattre l'isolement qu'amène le froid. Le rang a donc permis aux habitants de se serrer les coudes pour affronter le dur hiver canadien.

Ainsi, même si l'école ne participe pas vraiment à la formation d'une élite nationale, puisqu'elle est considérée comme superflue par les habitants qui doivent d'abord penser à leur survie, les Canadiens français ont développé une personnalité propre. Malgré la Conquête qui a entraîné la substitution des anciens cadres canadiens par des cadres britanniques, ils ont su composer avec l'espace, le climat, l'économie et la politique pour se distinguer des Anglophones. Mais peut-on parler de culture canadienne-française ?

Avant de répondre à cette question, il faut savoir que la culture correspond à un ensemble d'habitudes reconnues dans une société et dont on peut repérer l'influence dans toutes les sphères de l'activité humaine. Fondée sur les individus qui l'incarnent, elle se divise en culture manifeste et culture latente :

« La culture manifeste se définit à travers les aspects qui tombent sous les yeux de l'observateur : actions des individus qui font partie de la société ainsi que les objets matériels en usage dans ce groupe.

La culture latente, elle, se compose plutôt des idées et des sentiments qui sont sous-jacents aux éléments de la culture manifeste. La culture latente représente le cœur de la culture, une masse de valeurs, d'idées, de réactions émotives, en grande partie implicites et qui donnent au groupe ce que l'on appelle son style de vie. »

En lisant cette définition, on constate que les Canadiens français ont une culture en propre. De cette culture découleront les idéologies qui correspondent à leurs projets, leurs plans d'action et leurs buts.

Cependant, la culture des Canadiens français a toujours reposé sur un malentendu. Même si elle s'est appuyée sur la religion catholique et sur la langue française, il faut reconnaître que le Canada n'est pas la France. Ces deux pays ont en effet des entités culturelles profondément distinctes : chacun a une façon particulière de vivre. Malgré les similitudes du lexique et de la syntaxe, même la langue est différente.

En partant de ce malentendu, les idéologies qui naîtront au Québec, après la Rébellion de 1837-1838, seront de plus en plus biaisées. Elles seront en quelque sorte déconnectées de la réalité.

1837-1838

Loin d'avoir un complexe d'infériorité, les Patriotes mèneront une guerre en vue de se créer un pays. Cette lutte inspirera le Haut-Canada. Les contestataires de Toronto puiseront à même le conflit du Bas-Canada pour mener à bien leur propre aspiration qui se soldera néanmoins par un échec.

Les Patriotes du Bas-Canada combattront non seulement la corruption des chefs en place, mais ils lutteront aussi pour faire élire un gouvernement représentatif, où la petite bourgeoisie canadienne-française aurait un pouvoir décisionnel réel. Ils proposeront ainsi quatre-vingt-douze résolutions visant à améliorer le système politique et la condition des Canadiens qui crèvent littéralement de faim. La

Rébellion de 1837-1838 ne sera possible que parce qu'elle répond à une situation devenue insoutenable.

Justement parce qu'elle répond à un besoin réel, l'échec de la Rébellion sera terrible pour les Canadiens-français qui sont écrasés pour la seconde fois de leur histoire. Cet épisode les marquera autant que la Conquête.

De 1837-1840 : assimilation et dictature de l'Église

Après la défaite des Patriotes de 1837, les Canadiens français perdent leur droit à l'autodétermination en Amérique du Nord. Même s'ils sont majoritaires dans leur pays, ils doivent désormais se conformer aux politiques du conquérant.

Avec l'excommunication des Patriotes, les Canadiens français sont confrontés à deux nouveaux états de fait : la dictature de l'Église et l'assimilation.

Dans le premier cas, ce sont les élites francophones qui crient à la trahison, en constatant que l'Église se range du côté des plus forts, soit du côté britannique. Malgré cette trahison, la masse de la population lui reste fidèle. Tant et si bien que l'église profite de la naïveté de celle-ci.

Les Canadiens français sont confrontés aussi au problème de l'assimilation qui est, selon Lord Durham, inévitable. L'acte d'Union des deux Canada en 1840 vise ainsi l'assimilation des Francophones qui doivent désormais se soumettre à la langue du conquérant. L'assimilation sera d'autant plus efficace qu'elle se fera sans secousse, en suivant son cours naturel.

C'est dans ce contexte que l'Église et la nouvelle élite entendent diriger le peuple canadien français qui accepte son sort.

La politique « de bonnes relations avec l'ennemi », prônée par l'Église, permettra aux Britanniques de dominer sans ambages les Canadiens français que l'on essaie de noyer dans une mer d'immigrants anglophones. Cette situation ne changera qu'avec les années 1970.

Pour raffermir son autorité, l'Église organise en 1858 une chasse aux intellectuels susceptibles de boudier son idéologie. Le seul à lui tenir tête, est Arthur Buies qui publie lui-même sa **Lanterne**. Ce journal fermera cependant boutique en 1869, en raison de sa politique éditoriale.

Dans ce contexte, l'idéologie de conservation prônée par l'Église devient vite le credo des nouveaux intellectuels. Pour n'en donner qu'un exemple, disons que Gérin-Lajoie publie **Jean Rivard**, un ouvrage qui chante à la fois le retour à la terre et les valeurs ancestrales.

De 1837 à 1900 : assimilation et dictature de l'Église.

En divisant les énergies et en mobilisant les intellectuels, l'Église arrive à supplanter l'État dans ses fonctions de gouvernant. Cette situation correspond à un âge d'or ultramontain, l'anticléricalisme ayant été balayé de la scène.

Souvent interprétée comme une idéologie de coopération avec les Britanniques, l'idéologie de conservation a un autre pendant qui consiste à évangéliser l'Amérique du Nord. En mettant de l'avant une mission de cette envergure, l'Église se targue de contenir les germes de la rébellion. Pour elle, il est nécessaire de mobiliser les trop-pleins d'énergie pour étendre sa domination. Ainsi, pendant que l'on cherche à sauver les autres, on oublie que l'on est soi-même taré, c'est-à-dire dominé.

Comme tous les colonisés du monde, les Québécois deviennent xénophobes, non par orgueil, mais par crainte. En effet, ils en viennent à développer des mécanismes pour se protéger de l'assimilation anglophone. Malgré cela, ils voient dans la langue et la culture du conquérant un moyen de s'émanciper. De là, leur besoin de l'imiter.

En 1867, alors qu'elle unit tous les états britanniques en Amérique du Nord, la Confédération consacre définitivement la condition de « minoritaire » des Canadiens français. Acceptée majoritairement, grâce aux Loyalistes dans les Eastern Townships, la Confédération diminue le pouvoir des Québécois. En stimulant l'espoir économique des autres provinces canadiennes et en déplaçant les grands centres de développement en Ontario et dans l'Ouest canadien, elle entraîne en effet le Québec dans une profonde récession qui se traduit par une émigration massive des Francophones en Nouvelle-Angleterre.

C'est pour remédier à cette saignée nationale que l'Église et la petite bourgeoisie canadienne française prônent le retour à la terre, qui ne deviendra cependant un credo qu'après la première moitié du XIXe siècle. Bien qu'ils partent pour améliorer leur condition et celle de leurs enfants, les Canadiens français sont châtiés par l'Église qui les accuse de désertter la patrie.

Même si l'Église refuse l'exode des Francophones soi-disant tentés par l'amour du luxe et l'appât du gain, Monseigneur Laflèche se console à l'idée de voir ses compatriotes évangéliser l'Amérique du Nord. Pour lui, l'émigration vers les États-Unis est un moyen d'étendre la domination catholique sur le continent. Elle permet en outre de freiner l'arrivée massive de la population dans les grands centres comme Montréal, arrivée qui risque fort de favoriser la sécularisation et la laïcisation de la société.

Comme on le voit, la période qui suit la défaite des Patriotes en 1837 en est une d'assimilation pour les Canadiens français. Coincés entre la domination ecclésiastique et la domination anglaise, ils se laissent bercer par les événements. Le conformisme d'alors est devenu immobilisme.

De 1900 à 1946 : la colonisation

La période qui s'étend de 1900 à 1946 en est une de colonisation. Elle est dominée alors par une économie essentiellement rurale, où l'agriculture draine quarante pour cent de la main-d'œuvre. Dans ce contexte, les Québécois sont les moins bien nantis de la société. Exclus de la grande entreprise, ils travaillent pour la plupart dans l'abattage du bois, dans la construction et dans les mines.

La question des écoles séparées en Ontario aggrave encore le conflit entre le Canada et le Québec qui menace de quitter la Confédération. Un projet de loi est soumis en ce sens, mais il est aussitôt retiré. En effet, le Premier ministre Lomer Gouin s'oppose au retrait du Québec de la Confédération. En plus d'invoquer l'impossibilité pour le Québec d'assurer seul sa survie économique, il invoque le sort que pourraient subir les minorités francophones du Canada.

Durant ces années, les Américains investissent de plus en plus au Québec. Ils remplacent peu à peu les capitaux anglais. Avec ces investissements, l'industrialisation se développe rapidement. Elle entraîne dans son sillage le déplacement d'une bonne partie de la population qui se concentre dans les grands centres. Pour contrer cet exode, l'Église prône le retour à la terre, qui sera un des moyens de résorber le chômage dans les villes, surtout au moment de la Crise.

Pressés d'agir, les deux niveaux de gouvernement mettent alors sur pied dans

les années 1930 des programmes de colonisation. Ces programmes visent à développer certaines régions éloignées du Québec comme l'Abitibi.

Le bilan de cette colonisation est pourtant contradictoire. Même si on a ouvert quarante-sept nouvelles paroisses et exploité le maximum d'espace habitable au Québec, cette colonisation n'est que transitoire. Conçue pour enrayer le chômage et la misère dans les villes, elle ne tient pas compte des contraintes qu'imposent le climat, l'éloignement et l'exploitation de la terre.

Malgré cela, le Québec dépense vingt-six millions de dollars entre 1930 et 1937 pour coloniser son territoire. En plus d'investir de fortes sommes dans la construction des routes, on organise de nombreux congrès et de nombreuses croisades de colonisation.

Pour plusieurs, la colonisation est une solution de désespoir qu'a dû adopter une nation impuissante à organiser elle-même un ordre économique moderne. Plusieurs économistes et dirigeants soutiennent même que cette agriculture de subsistance est préférable à l'industrialisation et à l'urbanisation.

En 1946, l'épiscopat publie une lettre sur la colonisation agricole, colonisation qui a coûté deux cent soixante-quinze millions de dollars. Les arguments invoqués en faveur de l'agriculturisme sont toujours les mêmes. La crainte de connaître une nouvelle période de chômage et de misère, comme au temps de la Crise, explique donc leur position qui peut surprendre quand on pense au progrès qu'a suscité l'industrialisation depuis la dernière guerre. Comme on sait, le Québec a connu de 1939-1949 des transformations plus importantes encore que toutes les autres décennies de son histoire, sauf peut-être en ce qui concerne la Conquête et l'Insurrection de 1837-1838.

Bien qu'elle ait surmonté toutes les autres vagues d'industrialisation et d'urbanisation, l'idéologie de conservation n'a pas résisté à cette dernière. L'idéologie en place sera donc dépassée et deviendra inopérante pour les Québécois.

L'agriculturisme

Marquant plus d'un siècle de notre histoire, l'agriculturisme est une école de pensée. Comme une philosophie de vie. Il idéalise le passé, condamne le présent et réfute l'ordre social moderne. En d'autres termes, c'est une idéologie qui, s'inspirant d'une conception statique de la société, condamne l'âge industriel contemporain.

Un des traits marquants de l'idéologie de conservation dont est issu l'agriculturisme concerne les Québécois comme groupe minoritaire au Canada. Bien qu'il ait des ramifications des plusieurs provinces canadiennes, ce groupe est concentré au Québec. Ce qui le caractérise, c'est sa culture qu'il veut préserver et transmettre aux générations futures, en la gardant la plus intacte possible.

Les défenseurs de l'idéologie de conservation vantent ainsi les mérites de la langue française, de la religion catholique, de la culture spiritualiste, de la tradition nationale, de la ruralité et de la famille. Parce qu'ils prônent l'achat chez nous et le respect des minorités francophones, ils dénoncent l'impérialisme anglais, l'industrialisation, l'urbanisation et les moyens de communication de masse. Ils s'intéressent aussi de 1943 à 1953 aux questions économiques et sociales. La question ouvrière devient également une priorité pour eux.

Parce qu'il y voit un moyen de contrôler le peuple, le gouvernement de Maurice Duplessis souscrit à cette idéologie. Fervent partisan du retour à la terre, il est en même temps le principal mandataire. Pour lui, les deux plus importants régulateurs

sociaux sont l'initiative individuelle et la divine Providence.

Comme on le voit, l'idéologie de conservation a été déterminante au Québec de 1900 à 1946. Même si elle a délibérément contré le progrès généré par l'industrialisation, elle aura permis de promouvoir et sauvegarder la culture des Francophones en Amérique.

Chapitre 5

La Confédération canadienne a pour premier but d'assimiler le Québec.

Au-delà du projet de chemin de fer, le but premier de l'Acte d'Union, tout comme la Confédération ensuite, a toujours été d'assimiler les Francophones à la majorité anglophone.

La première lutte (en dehors du Québec) a été livrée en ce sens dans l'Ouest canadien. Ce premier affrontement s'est soldé par l'exécution de Louis Riel, après de violentes luttes armées qui ont coûté la vie à de nombreux Métis. Ces combats rappellent ceux de 1837 au Québec puisque Riel envisagea aussi la création d'un pays métis.

Les lois interdisant l'usage du français dans trois provinces du Canada (Nouveau-Brunswick, Manitoba et Ontario) le prouvent irrévocablement.

Dans l'esprit de Durham qui avait prôné l'Union, il était impossible que les francophones survivent dans une mer d'Anglophones puisque la langue de travail serait l'anglais. Cette thèse s'est avérée vraie dans la majorité du Canada puisque le taux d'assimilation des Francophones hors-Québec s'est toujours accentué. De plus, les mariages mixtes anglophones- francophones sont venus accélérer cette assimilation.

Loin de sauver le français, la décision de Lomer Gouin, au début du siècle, de demeurer dans le Canada a introduit beaucoup plus tard une nouvelle notion avec P.-E. Trudeau qui conduit directement à l'assimilation : le bilinguisme.

Ce n'est pas le Canada qui a permis la survivance du français chez nous, mais la force de résistance des Francophones.

Lors de la Commission Laurendeau-Dunton, il ressortait que les Francophones étaient encore les parents pauvres de la Confédération. Les Francophones occupaient l'avant-dernier rang de l'échelle des salaires juste avant les Autochtones.

Cette prise de conscience, avec la Révolution tranquille, a permis un changement majeur. La langue est devenue un enjeu fondamental. Les manifestations furent nombreuses et parfois virulentes.

Du libre choix, à la loi 22, qui proclamait le français comme seule langue officielle du Québec, tout en permettant une bilinguisation accélérée, nous avons passé à la loi 101 qui elle veut vraiment modeler un espace francophone.

Seule, cette loi, a permis de commencer à nous sécuriser. Pendant son application, le gouvernement fédéral a subventionné tous les individus et mouvements qui ont décidé de la contester en Cour Suprême. Les journaux anglophones dont **The Gazette**, à Montréal, ont mené une campagne pour son abolition et un retour à la situation antérieure, dans laquelle les Anglophones étaient à la fois les riches et les patrons.

On se rappelle que cette Cour a petit à petit écorché la loi 101. Sa dernière tentative porta sur l'affichage. Sous la pression des foules qui retournaient dans les rues, Robert Bourassa se vit dans l'obligation d'avoir recours à la fameuse clause «Nonobstant», ce qui lui permit d'accoucher d'une nouvelle loi de demi-mesure : la loi 178.

Les Anglophones du Québec ont alors entrepris une véritable croisade au Canada contre cette loi en essayant de faire croire que les Francophones n'étaient que des racistes qui n'avaient aucun respect pour leur minorité. Pourtant, les Anglophones étaient la minorité la mieux traitée au Canada et peut-être dans le monde.

Tout le monde se rappelle le fameux feu à Alliance-Québec, feu que l'on imputait aux francophones radicaux, ce qui a été démenti par une commission d'enquête, même si on n'a pas pu identifier les coupables, on sait qu'ils devaient venir de l'intérieur puisqu'il fallait absolument la clé pour accéder aux bureaux, à cause du système de protection.

La campagne de dénigrement des Anglophones du Québec au Canada a si bien porté fruit que le reste de Canada a refusé l'accord du lac Meech. Par ailleurs, au Québec, cet échec a permis à bien des gens de s'ouvrir les yeux. Le rapport Allaire en est le fruit. Si les partis politiques peuvent oublier leurs intérêts partisans, cela pourrait même conduire à une unité sur les exigences minimales des Québécois qui se terminera par l'application intégrale du rapport Allaire bonifié ou l'Indépendance.

Même s'il continue d'y avoir des journalistes-éditorialistes assez retardés pour ne pas voir le danger d'être assimilés si le Québec ne prend pas son destin en main, le danger semble être bien senti par la population. Ces éditorialistes ne font qu'exprimer l'opinion de leurs patrons. Ce sont des marionnettes du pouvoir. Ils essaient de nous culpabiliser à toutes les fois que nous essayons de faire prévaloir nos droits. Ces putains culturelles empêchent le débat de perdre son aspect émotif.

L'IMMIGRATION

Parmi les moyens, pour assimiler le Québec, l'immigration a été le choix privilégié..

On a tenté par tous les moyens de noyer la majorité francophone à Montréal. On sait très bien que le jour où Montréal passera du bord des Anglophones, la survie culturelle du Québec français sera impossible.

La lutte pour l'emploi de l'anglais dans les écoles de la CECM ressemble étrangement à la situation des francophones dans le Nord de l'Ontario. Les articles de journaux nous rapportent que même dans les classes, les professeurs qui exigent l'emploi du français sont insultés par les immigrants qui refusent de faire du français leur langue seconde (après la langue maternelle). C'est ainsi que se détériore notre capacité d'assurer notre avenir collectif culturel français.

Si l'immigration est un facteur positif, il ne faut pas moins s'assurer qu'elle ne nous coûtera pas notre langue.

Il sera impossible de garantir notre survie culturelle tant et aussi longtemps que tous les immigrants n'apprendront pas le français et que la langue de travail soit exclusivement le français sur le territoire du Québec. Encore une fois, nous sommes confrontés au jugement de Claude Ryan, qui voit à l'application de la loi 101, celui-là même qui en a trahi l'essence dès qu'il fut nommé ministre à l'Éducation.

Ce n'est pas pour rien que le fédéral ne veut pas que le débat constitutionnel porte sur la langue. C'est un aspect explosif sur lequel il risque de perdre toute sa crédibilité.

Le bilinguisme est fortement rejeté partout au Canada. Les anglophones qui ont appris le français hors Québec cherchaient la prime au bilinguisme. Quant aux écoles d'immersion, elles ont connu un très grand succès parce que les anglophones n'acceptaient pas que la fonction publique soit envahie par des francophones. En ayant plus de petits anglophones bilingues, on espérait ainsi récupérer la mainmise sur la fonction publique fédérale. On sait, d'autre part, que les exigences pour être

classés bilingues sont beaucoup moins grandes pour un anglophone que pour un francophone.

Si le fédéral, avec l'appui de Bourassa, tente de gagner du temps, c'est dans l'unique espoir que dans très peu de temps, les francophones ne seront plus majoritaires à Montréal. Alors, ce sera trop tard pour l'Indépendance du Québec, tout comme la survivance du français. Le parti Égalité est clair à ce chapitre. Les anglophones radicaux veulent un retour au libre choix de la langue d'enseignement, c'est-à-dire l'anglicisation par le mixage éducation-immigration.

De là aussi, vient l'urgence de choisir l'Indépendance, car le Canada continue de livrer la lutte au français en subventionnant les mouvements anglophones qui combattent la loi 101. On a même essayé d'intégrer ce pouvoir d'intervention du fédéral sur la langue dans la Charte canadienne des droits « la clause Canada », d'où les anglophones du Canada refusent au Québec de s'y soustraire, même si la minorité anglophone est la mieux traitée en Amérique. La clause Canada permettra au fédéral de toujours pouvoir combattre la francisation par son pouvoir de dépenser et d'aider les minorités qui refusent de s'assimiler.

Un autre moyen employé pour nous angliciser est le nombre ahurissant de stations de radio et télévision anglophones au Québec. La chanson anglaise amène bien des jeunes à s'angliciser davantage. S'il est vrai que la culture universelle n'a pas de langue, ni de frontière, il n'en demeure pas moins que cette présence sur nos ondes nous américanise dangereusement. Les mouvements de jeunes axés sur la violence sont issus des magazines américains qui polluent nos kiosques à journaux.

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC EN OTAGES.

Le Canada anglais tient les francophones hors Québec en otage pour combattre l'Indépendance du Québec. Ces derniers croient que leur survivance passe par l'appartenance du Québec à la Confédération canadienne. (En réalité, une fédération centralisatrice)

Pourtant, même si au début du siècle le Québec a refusé son Indépendance pour sauver ces francophones, ils n'ont guère amélioré leur sort pour autant. Ils continuent de glaner des faveurs des provinces auxquelles ils appartiennent.

Les francophones hors Québec méritent-ils que l'on sacrifie notre avenir culturel au Québec ? Rien n'est moins certain, car leur assimilation est presque inexorable dans bien des parties du Canada. Même dans le très français Nord de l'Ontario, l'assimilation fait tellement de progrès qu'il serait stupide d'abandonner la seule chance de préserver le français au Québec en devenant un pays , pour les sauver, eux ...

Déjà les francophones hors Québec représente des îlots folkloriques dont la survie est loin d'être assurée, en raison notamment du fort taux d'assimilation.

Si le combat des plus militants est héroïque, il n'en demeure pas moins que leurs intérêts sont superficiellement incompatibles avec ceux des Québécois. Le gouvernement fédéral utilise ces minorités pour intervenir en faveur de l'assimilation anglophone des immigrants de la Belle province. En ce sens, il est temps pour le Québec d'assurer son avenir, plutôt que d'entretenir un messianisme caduc et stérile.

La survie des francophones hors Québec illustre les intérêts de l'Église catholique et non ceux de la francophonie. Jusqu'en 1980, les représentants des groupes francophones minoritaires préféraient entretenir des liens avec la France, plutôt qu'avec le Québec, trop nationalistes pour eux. En 1975, l'annonceur Jeff Brown de la radio locale d'Edmonton, Alberta, est congédié pour avoir accordé une

entrevue au cours de laquelle je faisais ressortir le désir d'Indépendance des Québécois,

À Longlac, en Ontario, **LA THÉRÈSA** aura certes favorisé l'ouverture d'une école catholique et française. En 1983 toutefois, certains francophones livrent encore bataille pour que cette même école devienne bilingue. Comme toutes les écoles bilingues de l'Ontario sont de véritables usines d'assimilation pour les francophones, on voit donc les prérogatives de cette bataille. On a même exigé ainsi la démission du directeur de cette école, M. Henri Miljours, parce qu'il avait soi-disant engagé trop de professeurs québécois. On défend également le bilinguisme sous prétexte qu'on ne veut pas que les enfants connaissent la même misère que leurs parents.

On soutient encore que l'Ontario n'est pas le Québec et qu'en ce sens, il est impensable d'exiger l'égalité du français. Selon eux, il est nécessaire pour assurer les droits de la minorité francophone que le Québec fasse partie de la Confédération canadienne, oubliant qu'il s'agit alors de consacrer sa minorisation politique. Selon les études de la Commission Bélanger-Campeau, le poids démographique du Québec au sein du Canada diminuera à 24% en 2011.

Malgré la nouvelle loi ontarienne qui permet de promouvoir les services publics en français, de nombreux francophones préfèrent quand même transiger en anglais avec le gouvernement et ses institutions. En ce sens, le ministère des Affaires francophones à Queens Park a dû à la fois vendre sa loi aux anglophones et en faire connaître son utilité aux francophones.

À Longlac, par exemple, même si la population est en majorité francophone et même si le maire et les conseillers parlent la langue de Victor Hugo, les assemblées municipales se déroulent généralement en anglais. On refuse par ailleurs à Longlac d'imiter la ville de Kapuskasing (elle demande depuis longtemps un statut de ville bilingue, statut qui leur a toujours été refusé) parce qu'on ne veut pas choquer les anglophones et créer un ressac anti-francophone en Ontario.

En ce qui concerne la culture proprement dite, disons que les jeunes de l'École Notre -Dame-de-Fatima de Longlac ne connaissent aucun chanteur francophone du Québec. Ce fait s'explique peut-être parce qu'à Hearst, où il y a une forte majorité francophone, il est impossible d'acheter un disque de langue française. À l'université Laurentienne, à Sudbury, la ville la plus francophone de l'Ontario, on ne peut pas dans les cours d'immersion française permettre aux étudiants anglophones de se rendre en ville, car le français n'y est pas assez utilisé. Ceux qui veulent vraiment apprendre le français doivent demeurer sur le campus, car le français ne se parle qu'à l'université (au département de français) ou à la maison, quand on le parle.

Sauf les plus militants et les plus politisés, les francophones hors Québec rejettent l'idée d'indépendance de la Belle province. Ils persistent à croire que le Québec doit demeurer dans la Confédération canadienne pour sauver la culture française en Amérique. Ils refusent de voir qu'en se faisant, le Québec s'expose aussi à sa propre assimilation, ce qui entraînerait leur propre perte à plus long terme. Les croisades des jeunes francophones hors Québec prouvent leur incompréhension de la situation. Dès que l'on quitte les milieux militants, on sent donc la peur qu'engendre l'idée d'indépendance du Québec pour eux. C'est normal, car pour plusieurs, il est honteux de parler français au Canada. Pour réussir, il faut parler la langue de la majorité.

Il est étonnant également d'entendre certains éditorialistes des quotidiens Le Devoir et La Presse prôner la fidélité des Québécois à la lutte des francophones hors-Québec, en refusant chez eux de devenir indépendant. Si cette lutte avait la

moindre chance de réussir, il faudrait peut-être y penser, mais qu'ont obtenu les minorités francophones depuis que Lomer Gouin a refusé le retrait du Québec de la Confédération ? Rien ou presque ... à coups de luttes épuisantes.

La situation actuelle ne laisse présager aucune amélioration pour le reconnaissance des droits des francophones hors Québec. Il faut au contraire envisager le durcissement des anglophones face aux minorités francophones depuis l'échec de l'accord du Lac Meech.

Pour l'Église catholique canadienne, la population francophone a toujours été sa clientèle la plus importante. Chez les francophones hors Québec, l'Église domine encore. Elle est non seulement leur leader, mais leur dictateur. Elle dicte en quelque sorte leur vie. Un professeur doit être recommandé par un prêtre et il doit aller à la messe chaque semaine s'il veut exercer son métier. Mais cela n'empêche pas les prêtres de chanter les messes en anglais. Ce qui importe pour eux, ce n'est pas la langue, mais l'influence passéiste ou conservatrice qu'ils conservent encore avec tout ce que ça comporte de bon et de déplorable.

Malgré tout, l'Église sert de quartier général à la lutte pour la survivance du français. Il ne faut donc pas s'étonner que la GRC aille chercher dans la vie privée des prêtres jusqu'à 25 ans en arrière pour essayer de les inculper dans des crimes sexuels. Tuer l'Église, c'est affaiblir la résistance francophone.

Les francophones hors Québec doivent penser que leur appel de détresse est incompatible avec leurs propres intérêts, car un Québec indépendant pourrait mieux les servir, probablement par des moyens différents, mais tout aussi efficaces.

Quand la république du Québec sera instituée, il faudra que les liens persistent entre les Québécois et les autres groupes de francophones au pays, mais sans mettre leur propre avenir en jeu. Dans cette optique, la Société Saint Jean Baptiste pourrait s'impliquer encore davantage dans la promotion de la langue française hors Québec.

Comme on le constate, MM. Chrétien et Ouellet déforment notre histoire quand ils prétendent que la Confédération nous a permis de nous épanouir sur le plan linguistique.

Il est vrai que les francophones ont réussi à survivre malgré toutes les tentatives infectes du gouvernement fédéral de nous assimiler. Heureusement, il y a toujours eu des hommes et des femmes debout pour nous rappeler que notre survivance culturelle est loin d'être acquise indéfiniment.

Il est évident qu'avec l'indépendance notre avenir culturel sera définitivement assuré et que le français pourra s'épanouir à sa guise. Tant et aussi longtemps que nous demeurerons dans le Canada, nous aurons à nous battre contre l'assimilation jusqu'à être définitivement avalé.

Ce facteur est à lui seul encore plus important que toutes les données économiques.

Chapitre 6

L'histoire économique canadienne : chômage et migration vers les États-Unis.

Contrairement à ce que prétendent les fédéralistes, les francophones ont toujours été les parents pauvres de la Confédération.

La Confédération a été mise sur pied, non seulement pour nous assimiler, mais en vue de réaliser un projet de chemin de fer caressé par les intérêts de la haute bourgeoisie canadienne anglaise.

La Confédération a eu dès sa création des effets néfastes sur l'économie du Québec. Le Québec est entré dans une période de profonde récession. Pour échapper au chômage, les Québécois ont dû par milliers s'exiler aux États-Unis.

Cette situation s'est à nouveau représentée à la fin du XIXe siècle et surtout, lors de la crise économique des années 1930. Plus de un à trois millions de Québécois ont dû quitter le Québec pour aller travailler dans les « factories » de la Nouvelle-Angleterre, pour survivre. Si c'est cela que nos fédéralistes appellent une réussite économique, il faut se demander ce qu'aurait été un échec.

Cette situation est née du fait que la Confédération a déplacé le centre des activités économiques de Montréal vers Toronto et les provinces de l'Ouest.

De plus, l'intervention fédérale a fait en sorte que les industries de transformation et les industries de pointe s'installèrent surtout dans le sud de l'Ontario. Il faut cependant avouer qu'à cette époque à cause de l'idéologie de conservation, le gouvernement du Québec n'innovait en rien quant à son développement. Sa seule planche de salut consistait dans la colonisation, car on craignait l'urbanisation, les villes étant porteuses de tous les péchés du monde

L'industrialisation du Québec a commencé au début du siècle, non pas grâce au Canada, mais à cause des investissements américains dans l'exploitation des richesses naturelles. Les gouvernements d'alors donnaient presque nos richesses premières aux Américains. Cet état de fait nous a privés d'une essentielle diversification de notre industrie. Nous avons développé notre secteur primaire, oubliant d'investir dans le secteur secondaire, celui de la transformation de nos richesses naturelles.

Ainsi, le Québec s'est ramassé comme les pays du tiers-monde avec une industrie principalement axée sur les secteurs mous, c'est-à-dire les secteurs plus vulnérables et ceux qui demandent le moins de main-d'œuvre spécialisée.

Un autre facteur qui nous a désavantagé venait du fait, comme le disait M. D'Amour, directeur du Département d'économie, à l'université de Sherbrooke, dans son entrevue pour le livre **Vivre à moitié**, que souvent le Canada par ses subventions aidait des industries concurrentielles des autres provinces dans différents secteurs économiques, notamment dans les pâtes et papiers.

Ce n'est qu'avec la Révolution tranquille que le Québec a tenté de rattraper les retards dans le développement d'une industrie diversifiée.

SALAIRES DE CRÈVE-LA-FAIM

Avec la Commission Laurendeau-Dunton, il a bien fallu se rendre à l'évidence. Les Québécois recevaient l'un des plus faibles salaires au Canada. Tous les postes de commande étaient occupés par des anglophones et la langue de travail était normalement l'anglais.

Le rattrapage quant aux salaires ne fut donc pas non plus un avantage de notre appartenance au Canada, mais le fruit des luttes nombreuses et titanesques qu'ont livrées les syndicats.

Un autre élément important qui nous a permis d'améliorer notre sort fut certainement la mise au rancard de l'idéologie de conservation. Ce changement d'idéologie nous a été apporté par Pierre-E. Trudeau et ses amis qui ont livré bataille à Maurice Duplessis.

La nouvelle idéologie, **l'idéologie de rattrapage**, voulait que nous devions profiter au maximum de la Confédération pour améliorer notre vie économique.

Cette pensée attaquait de plein front un nationalisme étroit qui s'incarnait dans les politiques de Maurice Duplessis. Si cette nouvelle idéologie nous a permis de prendre conscience du besoin vital de s'occuper d'économie, elle reposait cependant sur la prémisse selon laquelle les Québécois sont trop naïfs pour se développer sans être à la remorque des anglophones canadiens.

Cette idéologie n'a pas fait long feu et a été vite remplacée par une nouvelle : **l'affirmation nationale**. Conservant les besoins de nous développer économiquement, cette nouvelle idéologie a retrouvé la foi dans le projet de faire du Québec un pays. Une république.

Le développement de notre situation est aussi dû au changement que nous avons apporté dans le domaine de l'éducation. En ayant une main-d'œuvre plus instruite, nous avons pu prendre davantage conscience des besoins de notre économie.

Encore là, l'intrusion du fédéral a été souvent néfaste puisque la majorité des argentés versés par le fédéral pour la recherche a profité surtout à l'Ontario.

Au chapitre du développement régional, les politiques du fédéral venaient souvent contredire, sinon annihiler les efforts du gouvernement du Québec. Ce dédoublement, en plus de coûter cher, entraînait des retards dans les projets à réaliser. Un peu comme actuellement dans le projet Grande-Baleine ...

Si quand la construction va, tout va ; le Québec a été loin de bénéficier comme il l'aurait dû des investissements de la SCHL, comme on peut le lire dans **VIVRE À MOITIÉ**, l'aspect économique :

«Le bilan des investissements fédéraux du Québec n'est pas très reluisant. De 1946 à 1970, l'Ontario a reçu 35% des 11,913 prêts pour 80,570 nouveaux logements, soit 48% du total canadien alors que le Québec n'a eu que 28% des prêts pour 36,724 nouveaux logements, soit en tout 21% du total canadien. »

Comme dans le domaine de l'habitation, le secteur de la recherche qui nous permettrait d'améliorer nos industries de pointe est loin d'être privilégié. L'Ontario, encore une fois, récolte la grande part du gâteau.

Il est étonnant que dans le débat actuel les fédéralistes aient l'indécence d'essayer de nous faire croire que le Canada a largement contribué à notre niveau de vie alors que les politiques fédérales ont surtout profité à l'Ontario très souvent au détriment même du Québec.

Heureusement, quelques économistes commencent à replacer les choses dans leur véritable perspective. Il est à espérer que les historiens feront de même puisque les fédéralistes tentent maintenant de nous faire croire qu'ils ont été responsables de notre réussite. Il est temps qu'on leur rappelle que le Québec ne s'est pas développé grâce au Canada, mais aux capitaux américains. Grâce au Canada, d'un à trois millions d'habitants ont dû quitter le Québec pour aller assurer leur survie dans les "factories" de la Nouvelle-Angleterre.

Le fédéral ne nous a permis d'avoir qu'un niveau d'endettement scandaleux.

L'Indépendance nous permettrait de développer notre économie de façon à répondre à nos besoins. De plus, après avoir payé notre part de la dette nationale, si nous devons la payer, nous serions maîtres chez nous. Cela est d'autant plus intéressant que des experts consultés par la Commission Bélanger-Campeau prétendent que, selon ce qui s'est passé antérieurement ailleurs, le Québec n'aurait même pas à remettre sa partie de la dette nationale du Canada. Cependant, c'est un point de vue qui ne sera probablement pas retenu, car les Québécois veulent absolument payer leur part de la dette canadienne. Faire l'Indépendance, c'est s'enrichir. Il faut être fou pour hésiter ...

Ouvrages consultés par cette partie :

- Bouchard, Lacoursière, Provencher et Vaugeois, **Histoire, 1534-1968**, Montréal, Boréal Express, 1968.
- Brunet, Michel **Trois dominantes de la pensée canadienne-française**, Écrits du Canada français, no III, 1957.
- Linteau, Durocher, Robert et Ricard, **Le Québec depuis 1930**, Montréal, Boréal Express, 1986.
- Monière, Marcel. **Idéologie et crise de conscience du Canada français**, Cité libre, volume III, no 14, décembre 1955.
- Rioux, Marcel. **Sur l'évolution des idéologies au Québec**, Revue ; Institut de sociologie de l'Université libre de Bruxelles, no 1, 1968, p. 95-124.
- Trudeau, Pierre-Elliott. **La grève de l'amiante**, Montréal, Édition du Jour, 1970.
- Trudelle, Pierre. **L'Abitibi d'autrefois, d'hier et d'aujourd'hui**, Amos, Chez l'auteur, 1989.
- Société nationale des Québécois des Cantons, **Vivre à moitié**, collectif, Sherbrooke, 1980.

Troisième partie

Comparution à la Commission Bélanger-Campeau.

Chapitre 7

Présentation du mémoire

Je tiens à vous remercier de m'avoir invité à venir débattre avec vous de l'avenir du Québec.

Je dois d'abord vous confier que j'ai été surpris de voir s'allonger à chaque jour la liste des domaines dans lesquels les différents mouvements croient que le Québec doit assumer sa souveraineté, sans que l'on ose affirmer que le seul moyen possible d'y parvenir soit de déclarer l'indépendance du Québec.

Avec Meech, le Québec a subi une profonde humiliation. Le Canada anglais nous a clairement dit qu'il désire que le Québec soit une province comme les autres. Pour nous, cela signifie être une province bilingue, minoritaire sur le plan politique et un partenaire de deuxième classe sur le plan économique. C'est-à-dire condamné à disparaître à longue échéance comme société distincte.

Y a-t-il lieu d'espérer dans un avenir prochain un changement d'attitude de la part du Canada anglais qui nous permette de croire dans une décentralisation indispensable du fédéralisme ?

Lors d'une conférence des premiers ministres des autres provinces, leur point de vue a été énoncé clairement : il n'est pas question de négociation à deux avant que le Québec n'ait déclaré son Indépendance.

De plus, si on examine ce qui se passe depuis le rejet du Québec au mois de juin dernier, car, qu'on le veuille ou non, Meech a été rejeté parce que les gouvernements étaient sensibles à l'opposition manifestée par leurs électeurs, la situation est noire plus que jamais.

Ottawa n'a pas encore cédé les pouvoirs en matière d'immigration et de communication, instruments manifestement indispensables à la survie culturelle du fait français au Québec. Pire encore, le gouvernement fédéral tue la seule chance que nous ayons de créer une littérature québécoise en taxant le livre par le biais de la TPS.

Sur le plan économique, ce n'est guère plus brillant puisque, comme d'habitude, pour le bien-être de l'Ontario, le Canada a su créer une crise économique « made in Canada ». N'est-il pas bizarre qu'à chaque vague indépendantiste nous devions faire face à une nouvelle crise économique ?

Cependant, je crois, que cette fois-ci, les Québécois au lieu d'avoir peur, réaliseront que le Canada vit en fonction d'abord des intérêts de l'Ontario. Cela n'est pas nouveau, il en a toujours été ainsi ... c'est juste un petit peu plus plausible.

Le fédéral poursuit, d'ailleurs, sa vocation. Le Canada a été créé en 1867 dans le double but d'enrichir une bourgeoisie canadienne anglaise et, comme le disait Lord Durham, assimiler les francophones, ce peuple sans culture.

Ce royaume de la démocratie, puisque selon M. Ouellet, les fédérations sont les institutions par excellence pour la défendre, n'a pas hésité à pendre le métis Louis Riel. Son peuple, nuisant au projet économique (le chemin de fer), on y envoya l'armée.

Au début du siècle, l'Ontario, par souci de démocratie toujours, votait la loi 17, qui interdisait l'enseignement du français dans toutes les écoles de l'Ontario. Est-ce que d'avoir refusé notre Indépendance a permis aux francophones hors-Québec de s'émanciper ? Près d'un siècle plus tard, ils sont toujours à quêter pour obtenir le minimum vital à leur survivance ... Les commerces pourraient afficher en français, mais les francophones ne le font pas, sauf dans quelques communautés, car, ils ont peur des « Red Necks » qui démoliraient leur devanture.

Malgré tous les efforts du fédéral pour angliciser le Québec avec la loi C-62, le dépeçage de la loi 101, la mainmise sur les communications, le coup de la Brinks, les mesures de guerre, la bombe de l'agent Samson et le faux feu à Alliance-Québec, nous avons survécu.

Si un million d'anglophones ont appris le français parce qu'ils craignaient sans fondement à la mainmise sur la fonction publique par le « french power » et qu'ils ont décidé de se constituer une élite bilingue pour remettre le Québec à sa place et reprendre le contrôle de la fonction publique; imaginez le pouvoir que nous aurons quand nous serons indépendants.

Il faut cesser de survivre, de vivre à moitié, et passer du beau risque échoué au BEAU DÉFI de créer un pays à notre image, un pays où chacun aura sa place, un pays francophone dans sa langue de travail, dans toutes ses communications. Nous risquons peut-être, si nous ne nous décidons pas assez vite, de perdre pour quelques courtes années un certain niveau de vie, mais nous garantissons, par contre, un avenir à nos enfants, nous leur offrons plus tard un certain niveau de vie égal, sinon meilleur, à ce que nous connaissons maintenant et surtout le salut de notre culture.

Si nous avons pu contribuer à l'essor du sud de l'Ontario, combien plus fort serons-nous si, pour la première fois, UNIS, enfin, nous décidons de nous donner un pays, un pays qui se souciera qu'il n'y ait pas, dans la mesure du possible, de citoyens de deuxième zone, de pauvres, un pays de l'avant-garde, un pays qui refusera de participer à toute guerre, un pays vraiment démocratique où le bien-être de chacun sera une préoccupation constante.

Jean Simoneau.
Val-d'Or
4 décembre 1990

Chapitre 8

Le mémoire

La raison d'exister de votre Commission ne doit pas être à mon sens de savoir si le Québec doit poursuivre sa route dans le fédéralisme en reprenant les négociations avec le reste du Canada ou faire son indépendance.

Partie 1

La situation actuelle parle d'elle-même et nous laisse peu de choix ; comme je vais essayer de le démontrer dans cette première partie.

Par conséquent, votre Commission doit davantage se demander quelle sorte de pays du Québec nous voulons ; ce qui fera l'objet de la deuxième partie de mon exposé.

Si la Commission existe seulement pour décider entre le fédéralisme et l'Indépendance, je crois qu'elle est non seulement une perte de temps, mais une dépense inutile des fonds des contribuables.

Le point

L'échec de l'accord du Lac Meech n'est pas seulement imputable à un indien « enragé », dans une quelconque province puisque les autochtones avaient été laissés pour compte dans ces négociations et qu'ils ont employé les moyens démocratiques à leur disposition pour faire valoir leur point de vue.

M. Harper représentait à lui seul une très large couche de la population aussi bien anglophone qu'autochtone du pays puisqu'une très forte partie de la population anglophone n'endossait pas l'accord et nous a prouvé, dans des gestes plus éloquentes que les actes de foi de nos politiciens, jusqu'à quel point les Québécois, les francophones, sont méprisés en dehors du Québec.

Selon M. Dufour, du Conseil du patronat, le rejet de l'entente du Lac Meech est un accroc à la démocratie, mais qu'il le veuille ou non, la décision de Terre-Neuve et du Manitoba était tout ce qu'il y a de plus démocratique.

La démocratie ne doit pas être confondue avec les intérêts du patronat canadien. Il ne faut pas croire que ce que désirent les multinationales et les grosses compagnies canadiennes soit en soi la démocratie.

Au contraire, le Canada est une entité contre-nature qui a été créée pour le bien-être de la bourgeoisie anglophone canadienne et dans le but avoué, clair, précis, d'assimiler les francophones à la majorité anglophone. Il suffit de lire les textes de Lord Durham pour voir que ce plan demeure le même après un siècle.

Il est évident que pour la bourgeoisie canadienne anglophone, donc, ceux que le Conseil du patronat représente, il est plus rentable d'avoir un Canada uni qu'un Québec indépendant. Mais, le Québec doit-il envisager son avenir en fonction des avantages de la bourgeoisie canadienne ou en vue d'assurer sa survivance culturelle, tout en garantissant un niveau de vie semblable ou sinon supérieur à celui qu'il aurait en étant canadien ?

Si la réalité économique est un enjeu de taille, la survie culturelle des Québécois est une priorité. Il n'y a pas que l'argent qui compte dans la vie...

La décision d'appartenir à un pays ou non n'appartient pas à la classe dominante, ni même à une commission aussi démocratique soit-elle, car une commission ne protégera que les intérêts des groupes que les commissaires représentent. La décision doit être prise par le peuple et personne d'autres.

Les premiers ministres des autres provinces nous ont eux-mêmes tracé la voie en affirmant qu'il n'est pas question, pour eux, d'accepter des négociations à deux tant et aussi longtemps que le Québec n'aura pas déclaré son indépendance. Sommes-nous prêts à revivre perpétuellement l'humiliation de Meech ? Comment de nouvelles négociations à onze provinces ou à cinq régions pourraient-elles nous offrir un statut qui réponde à nos aspirations alors que l'on vient de nous refuser le minimum vital et que toutes les déclarations des premiers ministres des autres provinces confirment qu'il est impossible d'espérer un débloccage.

Il nous reste, si nous voulons entamer des négociations à deux que la possibilité de proclamer d'abord notre indépendance nationale.

Quant à savoir quelle forme d'association économique avec le reste du Canada ou d'autres pays, le Québec doit privilégier, il faudra au gouvernement quel qu'il soit de présenter d'abord un programme clair, compréhensible, accessible à toute la population afin d'obtenir un mandat pour le négocier.

Actuellement, aucun gouvernement n'a de véritable mandat constitutionnel, car M. Robert Bourassa a été élu pour faire accepter l'accord du Lac Meech et il a échoué. Si les autorités respectent la démocratie, il est impossible pour nos gouvernements d'entreprendre des négociations avec le fédéral sans avoir obtenu au préalable un mandat électoral.

Les OBJECTIONS À L'INDÉPENDANCE.

Si au début du siècle, le premier ministre Lomer Gouin a refusé l'Indépendance du Québec pour protéger les minorités hors-Québec, il serait indécent maintenant de sacrifier la culture française concentré au Québec à la protection d'îlots folkloriques francophones dont la survie se rattache davantage aux intérêts de l'Église catholique qu'à ceux de la francophonie. Ces îlots francophones permettent maintenant au Canada, un pays anglophone, de faire partie intégrante de la francophonie mondiale.... Commerce oblige ou respect du français ?

Pour avoir enseigné en Ontario et au Manitoba, je peux témoigner à l'effet que pour bien des francophones hors-Québec, le fait français est bien secondaire. J'attire votre attention sur le livre **Vivre à moitié, l'aspect culturel**, publié par la Société nationale des Cantons, afin que vous preniez conscience que même si un petit groupe héroïque se bat encore pour le français au Canada, pour plusieurs le combat est déjà perdu et chose du passé.

Comment prétendre, après les incidents entourant la loi 178, que le plan Durham est disparu de l'esprit du Canada anglais ? Surtout, que le Canada anglais vient de nier avec Meech la spécificité québécoise.

Les anglophones veulent que le Québec soit une province comme les autres, donc, anglophone ou tout au moins bilingue. Les manœuvres d'anglicisation par le biais de la langue de travail et de l'immigration sont des gestes dont il est impossible de nier l'existence et le but : angliciser le Québec..

Par conséquent, il est plus important pour le Québec d'assurer sa survie culturelle que de défendre les francophones hors-Québec. Cependant, tous les groupes francophones méritent notre appui et, en ce sens, les mouvements nationalistes comme la SSJB-Montréal peuvent leur venir en aide plutôt que de chercher à s'enrichir par le billet des assurances.

Le Canada n'exploite pas seulement le sort des francophones hors-Québec pour mettre le Québec au pas ... il exploite toutes les possibilités de faire faire reconnaître les Québécois, surtout sur un plan international, pour des fascistes et des racistes. Cette tactique vise à soulever la population anglophone du reste du Canada afin de

venir en aide à une minorité "anglophone" supposément maltraitée au Québec. Cette minorité n'hésite pas à se servir de toutes les formes de la démagogie pour passer le message aux Canadiens et aux Américains : le Québec ne peut pas obtenir son droit à l'autodétermination, car, il traitera trop mal sa minorité quand il aura obtenu son Indépendance. La loi 178 n'a pas été le seul exemple de cette mauvaise foi. Les journaux anglophones ont aussi largement profité de la crise d'Oka pour nous salir à l'extérieur.

LE CHANTAGE ÉCONOMIQUE

À toutes les fois qu'il fut question d'indépendance du Québec, Ottawa a exercé un chantage économique et policier (militaire) que l'on pourrait qualifier de «dégueulasse»,

En 1970, il y a eu le coup de la Brinks, sans oublier les fameuses mesures de guerre. À cette époque, il faut aussi se rappeler les interventions de la GRC : vol des listes de membres du Parti québécois, sans oublier qu'un agent de ce corps de police a sauté avec la bombe qu'il allait poser chez Steinberg, ce qui nous rappelle sans doute le fameux feu à Alliance-Québec.

Un autre élément saute aux yeux : les moments décisifs de l'avenir du Québec sont toujours accompagnés d'une crise économique.

Lors des élections fédérales, juste avant le référendum de 1980, je fus attaché de presse du candidat conservateur du comté de Sherbrooke, à la condition qu'il se prononce pour le OUI.

Ayant appris que les industries avaient obtenu des subventions pour fuir le Québec, en pleine crise économique, j'ai décidé de demander au premier ministre d'alors, M. Joe Clark, si ce fait était véridique et si oui, combien d'industries ou de sièges sociaux avaient participé à ce mouvement qui n'avait pour but que de faire à nouveau peur aux Québécois. La réponse de M. Clark fut très étonnante : **il était exact que le fédéral et l'Ontario avaient subventionné des industries et des sièges sociaux pour quitter le Québec, et, à son avis, il ne fallait pas toucher à ce sujet, car le nombre était suffisant pour créer une véritable révolution et lancer le Québec dans son projet de souveraineté.**

Il n'en est pas autrement aujourd'hui, car le Conseil du Patronat a commandé une étude pour prouver qu'il était désavantageux pour le Québec de faire son indépendance et nous avons droit à une période de récession « made in Canada ».

Bien qu'il ait été payé pour prouver la rentabilité du fédéralisme, M. Raynaud a confirmé dans une entrevue au POINT, à Radio-Canada, que si l'on tenait compte du déficit fédéral et de la TPS, il était possible que l'on arrive à un écart négatif de 1 milliard \$ en faveur de l'Indépendance. S'il est vrai que l'intégration du système économique canadien est la meilleure garantie pour l'industrie canadienne, il en est tout autrement des institutions financières et industrielles du Québec qui se voient condamner à se scléroser ou étouffer dans les structures actuelles. Il n'est pas étonnant que le Conseil du Patronat recommande le fédéralisme, car cette association défend les intérêts des capitalistes canadiens.

Donc, même sur le plan économique, si le Québec envisage sa situation, il en ressort, étant donné l'opposition que l'on a faite aux Caisses de dépôt, au point de vue des disparités régionales, qu'un Québec dans la structure fédérale actuelle voit sa structure économique condamnée à étouffer. L'empiètement du fédéral par le biais de l'environnement risque même de nous coûter les projets d'Hydro-Québec.

J'attire donc votre attention sur le livre « **VIVRE À MOITIÉ**, l'aspect

économique » où il ressort clairement que le fédéral se sert de ses politiques économiques et son pouvoir de dépenser pour empiéter dans les juridictions du Québec.

Sur le plan des institutions politiques, le fédéralisme n'est guère mieux, car toutes les réformes visent à minimiser le Québec.

Comme on le constate, le Québec n'a qu'un seul choix : l'Indépendance. Quant à son appartenance, sous une forme ou une autre au Canada, il faudra que les partis politiques tracent des programmes de négociations qui devront être présentés à l'électorat. Toutes formes de négociations entreprises sans avoir été acceptées par la population auparavant seraient une gifle à l'intelligence des Québécois et au système démocratique.

Il existe certains domaines dans lesquels le Québec veut une compétence exclusive : la langue, l'éducation, les communications, la culture, la justice, les Affaires extérieures, le développement régional, la famille, l'immigration, l'environnement et le travail. En fait, tout ce qui garantit sa survie culturelle

Tous ces points font déjà l'unanimité de tous les partis politiques au Québec. Nous retrouvons les mêmes exigences d'exclusivité en ces matières chez les libéraux et le Parti Québécois. Loin d'en tenir compte, le fédéral multiplie les empiètements. La TPS vient confirmer l'esprit assimilateur d'Ottawa puisqu'en touchant les livres, cette taxe vient tuer tout espoir de créer une culture nationale. Les écrivains québécois seront les plus touchés en perdant une grande partie du seul marché qui leur appartient.

Par conséquent, sur le plan constitutionnel, je recommande la démarche suivante : 1- Le Parlement québécois déclare l'indépendance culturelle des Québécois et exige sa pleine souveraineté dans tous les domaines qui assurent son avenir comme terre française en Amérique.

Le gouvernement québécois doit aussi obtenir immédiatement l'exclusivité des taxes et des impôts sur son territoire.

Cette résolution, qui consacre l'unanimité des partis politiques québécois d'assurer notre survivance culturelle, pourrait être présentée immédiatement après le dépôt du rapport de la Commission, à l'Assemblée nationale.

2- La décision du Parlement du Québec doit être entérinée par un référendum national. Les deux questions préconisées par M. Pierre Bourgault devraient alors être posées : 1- Le Québec doit-il devenir un vrai pays souverain et indépendant ? 2- Le Québec doit-il, dans la mesure du possible, négocier une nouvelle entente économique qui privilégie le Canada ?

Ce référendum pourrait être tenu le 25 avril prochain.

Selon la décision populaire, les partis politiques pourraient établir très clairement les enjeux de l'entente avec le reste du Canada. Une élection pourrait être tenue au mois d'octobre 1991, portant sur le choix du parti politique mandaté pour les négociations économiques avec Ottawa.

Il est à noter qu'il n'appartient pas au Québec de définir pour le reste du Canada la structure qu'il voudra bien se donner : un gouvernement central unique, un pays formé sur une base régionale, etc.

Les résultats de ces négociations devraient être l'objet d'une nouvelle élection pour les entériner ou les rejeter. Le parti élu aurait donc trois ans pour mener à bien ses négociations.

Grâce à cette démarche, le Québec assurerait sa survie culturelle en reprenant l'exclusivité des champs de compétence qui sont essentiels à la réalisation de ce projet.

D'autre part, en éliminant l'incertitude, le Québec diminuerait d'autant les dangers économiques inhérents à tout changement en profondeur d'une institution politique.

Il appartiendrait au Canada de définir jusqu'à quel point, il a besoin du Québec pour assurer sa propre survivance ; car, c'est bien de cela qu'il s'agit : le Canada ne peut pas survivre économiquement sans le Québec. C'est tout ce que prouve l'étude Raynaud.

Les fédéralistes auront alors à persuader le Canada que le Québec peut vivre , même mieux, sans eux, et qu'il est donc dans leur intérêt de commencer à négocier de bonne foi avec celui-ci puisque trois ans plus tard, si ces négociations n'ont pas donné les résultats intéressants , le Québec pourrait bien décider de cesser de privilégier le Canada et regarder ailleurs en vue de trouver ce qui ferait le mieux son affaire.

DEUXIÈME PARTIE PRINCIPES GÉNÉRAUX.

Un Québec indépendant est une république. Le pays de la liberté individuelle, de la démocratie et de la justice sociale.

Chaque individu se verra garantir accès à tous les besoins fondamentaux : nourriture, logement, éducation, santé et travail. Même s'il appartient à chacun de se débrouiller, la société veillera à ce que ces minimums soient atteints d'une façon décente.

La priorité d'aide est accordée d'abord aux personnes âgées -- parce qu'elles nous ont donné le meilleur d'elles-mêmes pour nous laisser un pays dans lequel tout le monde souhaite vivre -- et aux enfants, car ils sont notre avenir et que durant la tendre enfance ils sont dépendants des adultes.

Le Québec, à l'instar de la Suède, envisage l'avenir en éliminant le conservatisme que nous ont légué la bourgeoisie et la religion. En ce sens, il doit réviser ses valeurs pour mieux les adapter à la société moderne et assurer à chaque individu son droit à l'émancipation et au bonheur.

Non seulement la Charte des droits de la personne doit-elle être appliquée intégralement, mais il faut y ajouter dès maintenant le droit à la vie privée et le droit à l'intégrité de sa réputation.

Ce droit doit assurer à chaque individu : 1- La possibilité de refuser de fournir des renseignements sur sa vie privée (exceptée pour des raisons de sécurité nationale). 2- La garanti qu'aucun organisme n'a accès aux banques de données concernant un individu, sans avoir obtenu sa permission au préalable.

Le droit à la vie privée permet aussi aux individus de refuser l'accès à leur journal personnel, s'ils en ont un. De plus, ce journal ne peut jamais être utilisé contre celui qui l'écrit dans une Cour de justice, étant donné son caractère confidentiel.

Les mécanismes pour défendre les individus devraient être renforcés. On doit s'assurer que leur droit, spécialement quand il s'agit de faire face aux compagnies exerçant un monopole dans des services essentiels ou à la décision arbitraire d'un(e) fonctionnaire, soit rétabli avec une maximum de rapidité.

Il est évident que toutes formes de violence et de domination ne peuvent être tolérées.

Cependant, certains droits individuels devraient être précisés. Par exemple, le droit à sa religion devrait toujours exister, mais en soulignant que les principes de

la religion des uns ne peuvent pas être imposés aux autres. La conscience personnelle, individuelle a priorité, tant qu'elle ne fait pas appel à une forme quelconque de violence. Les religions comme toutes les autres institutions doivent se conformer, se moderniser de façon à respecter les valeurs de la société. La religion est un droit individuel et non un droit collectif. Il appartient aux Églises de faire en sorte que leurs valeurs n'entrent pas en conflit avec les modes de vie des autres.

Les sociétés ne peuvent pas imposer leurs valeurs. Par exemple: si un système de transport veut interdire le droit de fumer, il se doit en même temps de pouvoir garantir l'accès à un local ou un endroit qui permet à ceux qui le désirent de fumer eux aussi,

La Charte de droits se doit d'être cohérente : Comment peut-on dire qu'il ne doit y avoir aucune discrimination d'âge, si un jeune qui possède son permis de conduire ne peut jamais louer une automobile ? Comment prétendre que les jeunes ont droit à leur orientation sexuelle puisque celle-ci est régie par des lois bornées ou la volonté des parents ?

Le Québec doit aussi s'assurer de fournir aux personnes âgées un maximum de sécurité, tant sur le plan du revenu que celui de la santé, en fournissant tous les services à domicile qui leur permettent de demeurer le plus longtemps possible autonomes.

Pour réaliser ce projet, on devrait envisager sérieusement l'établissement d'un service civil obligatoire, non militaire, de deux ou trois ans pour tous les jeunes, immédiatement après leurs études. Le but de cet exercice est d'apprendre à mieux comprendre ce qui se passe dans la peau des autres, de venir en aide à ceux qui sont dans le besoin.

Une partie du salaire pourrait être employée pour remettre totalement ou en partie les prêts qui ont été consentis pour leurs études. Cependant, les jeunes devront, durant ce service obligatoire, obtenir une formation dans un domaine qui leur permettra après ce stage de gagner leur vie dans ce même domaine (s'ils n'ont pas déjà un métier ou une profession. Dans ce dernier cas, il pratique dans leur champs de compétence). Un tel service permettrait également d'offrir le maximum de services en régions éloignées.

Pour réaliser ce projet, un organisme de concertation (ministère de l'Éducation, institutions et industries) doit être créé pour établir les besoins futurs de la société et permettre aux jeunes d'orienter leurs études en fonction des besoins réels de la société. Nous éviterons ainsi la saturation dans certains domaines et la pénurie dans d'autres.

LA LANGUE

Le Québec doit être un pays francophone. Le français doit y être la langue des communications, du travail et des affaires.

Cependant, les droits des minorités doivent être garantis de façon précise afin de s'assurer qu'il n'y ait point de citoyens de deuxième zone à cause de leur différence de provenance, respectant du moins le pourcentage de la population qu'elles représentent.

Il est évident qu'il faudra améliorer la connaissance d'une langue seconde pour renforcer notre compétitivité sur le plan international. Cependant, cette langue

seconde ne doit pas nécessairement être l'anglais, quoique l'anglais soit essentiel pour transiger dans le monde actuel. La langue de travail à l'intérieur du Québec sera uniquement le français.

Par ailleurs, il faudra tenir compte du fait que la majorité des anglophones qui sont demeurés au Québec, sauf, certaines gens des ghettos de l'ouest de Montréal, respectent notre culture et notre francité. Nous devons les accepter comme des frères, comme des citoyens à part entière. Tous comme les gens de couleurs doivent être traités sans discrimination. Par contre, ceux qui n'acceptent pas notre spécificité française n'ont qu'à partir pour un vrai pays anglais : le Canada. Toronto les attend, car nous n'avons pas besoin de faux martyrs qui essaient de nous faire passer pour des racistes ou des fascistes parce que nous voulons sauver notre langue.

Avant d'essayer d'améliorer les langues secondes, il faut savoir que si le ministère de l'Éducation ne tripotait pas les notes finales en français, ce serait une catastrophe. La note de passage ainsi attribuée ne procure pas une maîtrise acceptable du français... elle permet tout au plus de sauver la face, tout en camouflant l'échec de l'enseignement de la langue maternelle.

Cet échec tient, particulièrement, au fait qu'il n'y a que six cours de français par cycle alors qu'il en faudrait au minimum 12 afin de répartir l'enseignement du français en français-texte et français-écrit. Cette lacune est possiblement imputable au fait que l'on croit à tort que les jeunes sortent du cours primaire en pleine possession de leur grammaire. Il serait par contre possible, si on attachait autant d'importance au français qu'aux autres matières, d'intégrer une meilleure connaissance du français à l'intérieur des cours des autres matières qui sont aussi très importantes.

De plus, il faudrait que chaque école prévoit la mise sur pied d'une équipe de correcteurs des travaux en français. Souvent, le succès de l'enseignement de la langue maternelle dépend de la rapidité avec laquelle les corrections sont remises. Et, il est impensable de pouvoir remettre immédiatement la correction de plus de 90 textes par jour.

Il est possible d'apprendre une langue qu'en l'écrivant, en la pratiquant, en l'utilisant au maximum.

L'ÉDUCATION

Le principal défi en matière d'éducation est certainement d'améliorer le français des jeunes Québécois et d'intégrer le système scolaire aux futurs besoins de la main-d'œuvre.

Des transformations profondes doivent être apportées pour y parvenir.

Le système d'éducation devrait être déconfectionnalisé. Il n'appartient pas à l'école d'enseigner la religion, mais aux Églises, à l'intérieur de leurs temples. Que les institutions religieuses prennent leurs responsabilités.

D'autre part, toutes les commissions scolaires et toutes les écoles devraient être linguistiques.

Cependant, tous les immigrants, sans exception, devraient fréquenter l'école française, de la garderie à l'université. Par ailleurs, la langue maternelle des allophones devraient être enseignée comme langue seconde, là où le nombre le justifie, par des professeurs recrutés dans la population utilisant cette langue.

Quant aux commissaires, leur rôle devrait se borner à l'administration des fonds publics. Tout ce qui touche la pédagogie devrait relever uniquement des professeurs, les seuls qui soient compétents dans ce domaine.

Le régime pédagogique devrait être modifié de façon à ce que la morale, le choix de carrière et la formation personnelle et sociale soient inclus dans un seul cours qui se définirait à savoir « ce que tout bon citoyen devrait savoir ». Le temps économisé serait utilisé pour l'enseignement du français et de l'histoire.

Jusqu'à cette année, dans mon école, Percival, à Val-d'Or, nous avons un des meilleurs programmes de français au Québec parce qu'on donnait 12 cours de français par cycle, soit six en français-texte et six en français-écrit. Pour répondre aux pseudo-exigences du régime pédagogique et avoir des cours de morale, nous n'en avons plus que huit au secondaire trois, et même moins en secondaire 4 et 5. Veut-on des chômeurs plus moralisants ?

Il faudrait revenir à un peu de bon sens et étendre à l'échelle du Québec l'obligation d'offrir au moins huit cours de français par cycle. La morale ne devrait pas être une condition pour l'obtention du diplôme au secondaire ... ce qui est de la folie furieuse.

Il faudrait aussi que la très grande majorité des livres utilisés en littérature (pour l'enseignement au secondaire et au cegep) soient écrits par des Québécois afin de nous assurer un avenir littéraire propre au Québec, être fier de son patrimoine littéraire, tout en accordant un intérêt pour la littérature étrangère qui doit se situer en deuxième place. Si on crée le goût de la lecture, les jeunes iront d'eux-mêmes vers un élargissement de leur connaissance littéraire par pur plaisir.

Plutôt que de subventionner les écoles privées, le ministère de l'Éducation devrait aider à mettre sur pied un réseau d'écoles alternatives ou de métiers pour répondre aux besoins de tous les jeunes et leur permettre de se réaliser dans les domaines où ils peuvent réussir. Les jeunes devraient pouvoir apprendre le métier de leur choix à partir de la troisième année du secondaire, quitte à aménager le programme pour s'assurer qu'ils aient le minimum requis sur le plan académique.

LA CULTURE

La situation culturelle du Québec est anormalement malade, en ce qui a trait à la littérature.

Loin de travailler à créer une littérature nationale, nous encourageons davantage la littérature qui nous est parachutée de France, même des États-Unis.

Ce colonialisme culturel se retrouve même dans tous nos journaux où l'on décrète plus important de promouvoir les livres venus de France aux créations émanant de nos régions.

Par exemple, le Regroupement des écrivains d'Abitibi-Témiscamingue, à Val-d'Or, vient de publier **Les nouvelles du Nord**, un regroupement de 15 écrivains de la région. Malgré les démarches, aucun journal de Montréal, ni même Radio-Canada, n'ont accepté de faire état de cette publication. Pas un mot.

Comment encourager les jeunes des régions, hors de Montréal, à créer et publier, si les journaux québécois nous boudent toujours comme s'il n'y avait que ce qui vient de France ou de Montréal, qui soit acceptable. Comment se créer un marché, si le public n'est pas informé des publications qui se font dans nos régions. ?

Il est impossible de créer une littérature nationale si les régions ne peuvent pas être traitées avec justice.

Les écrivains des régions du Québec n'ont pas la prétention de produire des chefs-d'œuvre internationaux, mais leur littérature permet de cerner l'âme de la région, de faire évoluer des mentalités.

L'édition en région n'est guère plus encouragée. Les subventions sont rares,

les **éditions d'ici et d'ailleurs**, en ont obtenu qu'une du Conseil des Arts du Canada. Pourtant, plusieurs volumes ont été publiés ; certains ont même dû être réédités.

Et que dire de la distribution ? Il est impossible dans l'état actuel d'espérer écouler un livre produit en dehors de Montréal et sans passer par une grande maison d'édition. Il en sera ainsi tant et aussi longtemps que le gouvernement ne mettra pas sur pied une agence nationale de distribution et que l'on ne révisera pas les critères quant aux subventions de manière à appuyer les maisons d'édition régionales.

Il est aussi impensable de retrouver autant de film anglais que français dans des localités où la majorité de la population est francophone

L'âme d'un peuple se crée à travers tout ce qui se vit, s'écrit à la grandeur du pays.

Sur le plan culturel, la priorité doit être accordée aux produits locaux, quitte, s'il le faut, d'instaurer un programme protectionniste.

Administration

Libérés du problème constitutionnel, peut-être pourrons-nous nous intéresser davantage aux problèmes administratifs.

Il est impensable que nous vendions autant d'électricité et qu'il en coûte toujours plus aux consommateurs québécois.

Pourquoi payons-nous plus de taxes et d'impôts, tout en ayant de moins en moins de services ?

Il faudra faire réaliser à chacun que toutes les dépenses de l'état sont aussi leurs dépenses, car ils auront à acquitter la facture. Comme le disait le président Kennedy, il faudra cesser de se demander ce que le pays peut faire pour nous et nous demander plutôt ce que nous pouvons faire pour le pays.

Si le bien-être social des individus doit être diminué, selon plusieurs, il doit en être également ainsi du bien-être social des riches : les subventions et exemptions d'impôts aux multinationales. Il est aussi urgent que les industries assument leurs responsabilités en ce qui a trait au respect de l'environnement et de nos richesses naturelles. Par exemple, toutes les coupes de bois à blanc devraient être interdites.

Le Québec doit aussi s'assurer que les négociations internationales ne mettent pas en danger l'avenir de nos fermes laitières.

LA JUSTICE

Un Québec indépendant devra se doter d'une commission permanente de la réforme du droit. Il est inadmissible que des lois appartenant à l'époque des calèches soient encore en force.

D'autre part, tous les dossiers pour les offenses, qui ont été perpétrées sans violence ou qui ont entraîné une sentence inférieure à cinq ans de prison devraient automatiquement et obligatoirement être détruits cinq ans après l'expiration de la peine encourue.

Aucune poursuite ne devrait être possible après cinq années pour toutes les offenses sexuelles qui ont été commises sans violence.

Étant donné le coût de l'emprisonnement, une sentence de plus de deux ans devrait être imposée que dans le cas où il y a violence. Toutes les autres sentences devraient être servies sous forme de travaux communautaires. D'autre part, aucun journal ne devrait pouvoir nommer un accusé tant et aussi longtemps que

sa culpabilité n'a pas été prononcée afin qu'aucune réputation ne soit détruite inutilement.

Il est temps que l'on se rende compte que dans le domaine de la violence, la drogue est devenue le problème majeur de notre société. Peut-être faudrait-il commencer à faire un lien entre les scènes perpétuelles de violence présentées aux jeunes au cinéma et à la télévision, le phénomène de la drogue et le degré de violence dans notre société.

AUTOCHTONES

Les politiques concernant les autochtones doivent relever exclusivement du gouvernement du Québec afin de protéger son intégrité territoriale.

Cependant, le gouvernement devrait mettre sur pied une commission afin de trouver le moyen le plus juste et le moins coûteux qui assure aux autochtones leur survivance culturelle.

Les autochtones doivent devenir des citoyens du Québec à part entière et à égalité avec n'importe quel autre citoyen. Les écoles permettant l'enseignement de leur langue et leur de leur culture doivent être garanties ainsi que les moyens assurant la survie de leur tradition.

LIBERTÉ

Les journaux devraient examiner la possibilité de publier, en ordre chronologique, toutes les lettres ouvertes, quitte à augmenter l'espace disponible à cette fin.

De cette façon, il serait possible de parler de liberté d'expression, sans avoir à subir la censure des propriétaires de journaux ou des éditorialistes.

La liberté d'expression absolue (sauf si elle incite à la violence) est un élément essentiel à la démocratie. Toute forme de censure étouffe la capacité de penser librement et d'acquérir l'autonomie individuelle.

RÉSUMÉ

La situation depuis la mort de l'entente du Lac Meech, nous prouve que loin de vouloir satisfaire les aspirations des Québécois, Ottawa ne cesse d'empiéter dans les juridictions du Québec.

Il sera impossible d'obtenir l'assurance de notre survie culturelle et l'émancipation de notre économie sans renégocier l'entente constitutionnelle.

Il est clair que ces négociations ne pourront porter fruit avant que nous ayons eu le courage et la fierté de proclamer notre Indépendance nationale.

Sur le plan économique, les négociations avec le Canada devront être entamées dès que la population aura donné un mandat clair et précis au gouvernement de leur choix.

Le Québec doit devenir un pays dont nous serons fiers. Un pays auquel tous rêveraient appartenir. Une terre de liberté, de justice sociale où tous les individus égaux ont le pouvoir d'assumer le maximum de leur émancipation, en se créant une conscience personnelle.

Chapitre 9

LES AUDIENCES

Jean Simoneau : Je voulais souligner, M. le Président, que j'ai fait remettre à tous les commissaires ce petit livre, **Les nouvelles du Nord**, des éditions d'ici et d'ailleurs. C'est un collectif du Regroupement des écrivains d'Abitibi-Témiscamingue. Ce n'était pas une tentative de pot-de-vin, c'était tout simplement parce qu'on pense que des fois, entre des lectures à nature économique et autres, ça serait agréable pour vous autres de pouvoir toucher un peu à l'âme de l'Abitibi-Témiscamingue à travers un recueil de nouvelles.

J'ai aussi remis une feuille, dans laquelle je donne ma position quant au comment devrait se dérouler le calendrier traçant l'avenir du Québec. Je pourrais répondre aux questions là-dessus. Elle vous a été remise tout à l'heure et j'aimerais bien pouvoir l'expliquer à un moment donné, lorsqu'on m'en donnera l'occasion.

Le Président (M. Michel Bélanger) : Si vous voulez, M. Simoneau, nous allons d'abord procéder aux questions, et, par hasard, si les questions ne vous donnaient pas l'occasion de préciser ce tableau, on prendra un peu de temps, ce qui nous restera à la fin pour en parler.

Alors, nous allons maintenant passer aux questions, et c'est d'abord le parti gouvernemental et M. Maciocia.

M. Maciocia : Merci, M. le Président. Permettez-moi, M. Simoneau, de vous souhaiter la bienvenue à la Commission. J'ai lu votre mémoire avec attention. Je suis ici M. Simoneau.

M. Simoneau : O.K. Je ne vous voyais pas.

M. Maciocia : J'ai lu, comme je le disais, avec attention, votre mémoire, et je dois dire en toute honnêteté que j'ai été un peu, pour le moins que l'on puisse dire, surpris, par certains propos que vous avez tenus dans votre mémoire. Et je vais tout de suite au but de ma démarche. À la page 6 de votre mémoire, vous écrivez, et je vous cite : « Le Canada n'exploite pas seulement le sort des francophones hors Québec pour mettre le Québec au pas, il exploite toutes les possibilités de faire reconnaître les Québécois, surtout sur un plan international, pour des fascistes et des racistes. » M. Simoneau, vous comprenez que je ne crois pas qu'il y ait un commissaire autour de cette table, qui peut accepter ou même entériner des propos comme ceux-là que vous avez, que je vous ai cités tantôt.

Et encore plus loin, à la page 7, où vos insinuations à propos d'Alliance Québec, témoignent de votre respect pour la présomption d'innocence. Et votre mémoire, M. Simoneau, m'a porté à réfléchir encore plus sur les propos des économistes et je les ai tellement reçus à l'Association. Ils disaient : « Le problème est essentiellement le suivant : nous ne savons pas si ce changement s'effectuera dans un climat propice à des négociations harmonieuses et à une transmission des pouvoirs empreinte d'amitié, ou s'ils auront lieu, au contraire, dans une atmosphère revancharde dominée par l'escalade verbale et gagnée par le doute et l'appréhension. Vous comprenez, M. Simoneau, que votre mémoire n'a pas permis particulièrement à mes inquiétudes de s'estomper, bien au contraire.

M. Simoneau : Est-ce que je peux répondre ?

M. Maciocia : J'arrive à la question et je voulais faire cette mise au point, parce que c'est important, je crois. C'est qu'on est ici pour étudier un peu l'avenir constitutionnel du Québec, mais sans avoir des propos qui sont vraiment en dehors du contexte dans lequel on est en train de travailler, ma question porte plutôt sur l'accession du Québec à l'indépendance. Vous dites : d'abord une déclaration d'indépendance, ensuite, une ratification de cette déclaration par un référendum et un peu plus tard,

une définition de l'entente intervenue avec le Canada, et ce, dans un laps de temps... Vous parlez du référendum le 25 avril et l'élection le 25 octobre. Ma question est celle-ci : Est-ce que vous ne pensez pas ou ne trouvez pas, que c'est un peu antidémocratique que la déclaration de l'Indépendance précède le référendum ?

M. Simoneau : Je vais répondre à deux choses. D'abord, la question des francophones hors Québec. Ce que je dis tout simplement, c'est qu'on se sert souvent des francophones hors Québec. Vous avez lu **dans La Presse**, des grandes pages : « Ne partez pas. Ne partez pas ! Nous allons mourir. » Pour les francophones hors Québec et la survivance du français, il est au contraire impératif que le Québec devienne souverain.

Il est tout à fait essentiel de comprendre qu'au niveau des francophones hors Québec, étant donné que la survie du français est en cause là aussi, la survie du Québec est aussi importante pour eux. Comment survivront les francophones hors-Québec, si le Québec est anglicisé ?

Lorsque je parlais du fascisme, je parlais tout simplement des situations qui ont existé. Je travaille dans une école anglaise, je connais des gens à Alliance Québec et je peux vous dire ceci : Lorsque la loi 178 a été passée et lorsqu'il y a eu la crise d'Oka, on s'est donné un grand plaisir à faire comprendre au reste du pays et au reste du monde qu'on était des fascistes. Qu'au Québec, on ne savait pas avoir soin de nos minorités.

Je vous rappellerai cependant, que dans mon texte, je parle aussi des droits des minorités. Je vous dis simplement qu'il y a un problème car, à toutes les fois qu'on veut passer une loi pour défendre notre langue, nous défendre, on a des campagnes qui sont faites par **The Gazette** et par les autres mouvements, dans lesquels on se fait traiter de racistes et de tout ce que vous voudrez. Il faut que ça finisse un jour.

M. Maciocia : M. Simoneau, ce n'est pas ça, absolument pas. J'ai bien dit et vous le dites dans votre ... Je cite votre mémoire où vous dites : « Le Canada », il exploite toutes les possibilités de faire reconnaître les Québécois, surtout sur un plan international, pour des fascistes et des racistes. Et personne autour de cette table ne pourrait accepter des propos semblables.

M. Simoneau : Oui, mais je ...

M. Maciocia : parce qu'ils ne correspondent pas à la vérité.

M. Simoneau : Je viens de vous expliquer le contexte et ce que ça veut dire.

Il faut qu'on comprenne que nous autres aussi, la majorité, on a des droits et que ce n'est pas à toutes les fois qu'on passe une loi pour nous protéger qu'on devient des fascistes.

M. Maciocia : O.K.

NDLR : Tout le monde se rappellera les procès qui ont suivi car on avait traité les dirigeants souverainistes de fascistes... particulièrement, dans des journaux américains... comme je l'affirmais.

M. Simoneau : Dans la deuxième partie, vous parlez du calendrier... C'est parce que, probablement, vous n'aviez pas le texte que je vous ai remis. Je préconise, d'abord et avant tout, qu'on rapatrie au complet les impôts et qu'on en paie seulement à Québec, et que Québec, lui, paie à Ottawa, dans un premier temps. Il y a trois recommandations de base. Dans un premier temps, je parle de la déclaration de la souveraineté culturelle du Québec. C'est-à-dire que je crois que la Commission recommande au gouvernement qu'il y ait des zones dans lesquelles on peut négocier et des zones où on ne peut pas négocier. La zone qu'on ne peut pas négocier, c'est

notre culture, c'est-à-dire concernant la langue, la famille, la culture, la justice, l'éducation et les communications. Le consensus qui pourrait se faire, qui existe d'ailleurs souvent entre les péquistes et les libéraux ou d'autres partis qui sont prêts à défendre ça, c'est qu'il y a des choses sur lesquelles on ne peut pas négocier. Alors, sur ce point-là, on déclare tout simplement qu'on devient souverain dans ces domaines-là. Étant donné, comme vous le disiez, que le gouvernement ne peut pas, évidemment, se déclarer lui-même souverain, je recommande qu'immédiatement après, il y ait un mois après, un référendum soit le 25 avril, dans lequel on pose deux questions claires. La première : Voulez-vous que le Québec devienne un pays souverain ? Et la deuxième question : Voulez-vous que, dans la mesure du possible, le Québec privilégie le Canada en vue d'une nouvelle association économique avec le Canada ?

M. Maciocia : Ça je crois qu'on l'a lu, M. Simoneau. Mais est-ce que vous croyez possible, la Commission doit faire son ...

Le Président (M. Michel Bélanger) : Je pense, M. Maciocia, que nous avons épuisé largement les cinq minutes. Avez-vous une très brève question, pour une très brève réponse ?

M. Maciocia : Très brève, M. Bélanger.

Le Président (M. Michel Bélanger) : Très brève. Comme celle-ci : Croyez-vous raisonnable, la Commission devant faire son rapport à la fin du mois de mars, qu'il y ait un référendum le 25 avril ? Moi, je trouve que ce serait complètement inconcevable.

M. Simoneau : **Bien** voici, la date comme telle n'est pas tellement importante. Ce que je veux dire, c'est qu'il faut que le référendum soit clair, et il faut que ça se fasse très vite, pour une raison très simple. C'est qu'à un moment donné, comme vous le savez, sur le plan économique tant que tu n'es pas branché, c'est plus difficile au point de vue économique. En fait, construire un pays, c'est comme si, actuellement, vous étiez locataire dans une maison. Vous décidez, parce que vous n'êtes pas content, d'acheter la maison. Bien sûr, c'est évident, qu'il va y avoir une période où ça va être un petit peu plus difficile, mais au moins ensuite la maison vous appartiendra...

Le président (M. Michel Bélanger) : Nous passons maintenant aux questions du parti de l'Opposition officielle. Mme Blackburn.

Mme Blackburn : Merci, M. le Président. Bonjour, M. Simoneau. Vous avez, à la lumière des expériences qui ont été les vôtres, et de vos connaissances, présenté un mémoire qui est assez complet. Je dirais qu'il touche les différents aspects de la question posée à la Commission, à savoir, l'avenir politique constitutionnel du Québec. J'ai un certain nombre de questions. Comme je voudrais davantage vous voir élaborer, je n'en dirai pas plus long. Alors, vous avez dans votre mémoire, en page 9, et ça revient également en page 26, vous dites : « Si on veut négocier des associations économiques avec le Canada - j'ai compris- il faudrait le faire avec l'accord de la population. »

J'ai cru comprendre avec l'intervention que vous venez de faire qu'il ya des secteurs d'activités économiques sur lesquels vous ne souhaiteriez pas qu'il y ait d'entente avec le Canada s'il y a, par exemple, des incidences sur la langue, la culture. C'est bien ce que j'ai compris. Pourriez-vous nous dire quelles devraient être, de façon générale, les associations économiques que nous pourrions avoir avec le Canada et est-ce que ça comprend une union monétaire, une union douanière, la libre circulation des biens et des personnes ?

M. Simoneau : Je dois dire que je ne suis pas économiste. Donc, je ne me suis pas

strictement interrogé là-dessus. Il est évident que la monnaie, on peut en avoir une qui correspondrait à nos besoins. Mais, il s'agira à ce moment-là de regarder quels sont les avantages.

La démarche que je propose est la suivante. Elle est très simple. Il y a trois choses. C'est qu'on présente au niveau de l'Assemblée nationale, les sujets sur lesquels on fait consensus. Ça, on ne négocie plus. Après, sur le plan économique, on enlève tout le problème autour de l'émotivité de la culture.

Si vous avez un oui au référendum, la Commission (Bélanger-Campeau) pourrait continuer son travail, être élargie, pour être capable de créer la Constitution.

Au niveau des négociations économiques avec le Canada, je pense qu'avant que ça se passe, les partis politiques doivent préciser leur programme... J'ai laissé six mois pour que les partis politiques puissent se brancher au niveau de ce qu'ils vont offrir comme alternative. À ce moment-là, ça donne en même temps au Canada le temps de réaliser qu'au point de vue culturel, la souveraineté, c'est fait. Ça donne le temps de se rasseoir un peu et de commencer à discuter d'une façon moins émotive sur les points économiques. Il s'agit là, de déterminer ce qui est important pour le Québec et le Canada, ce qui est le plus profitable pour les deux.

Ce qui est important de comprendre, c'est que la situation du Québec est une situation dans laquelle nous avons toujours été tenus en minorité. M. Clyde Wells dit que dans 10 ans, grâce à son poids démographique, l'Ontario pourra décider seul de l'avenir du Canada. Il aura la majorité absolue. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Wells. Or, si c'est vrai dans des institutions de même, je regrette, mais on n'a aucune chance de survie.

Actuellement, on nous parle de rapatrier des pouvoirs. On nous dit : on va vous en donner, on va décentraliser. Pourtant, on avait l'immigration, les communications qui étaient une chance idéale, puisque c'est culturel, de tout remettre au Québec. Il ne se fait rien. Au lieu de cette démarche-là, on assiste à la démarche de M. Mulroney qui nous avait dit : « Jamais le Québec ne sera isolé ». Maintenant, il nous le promet moins. C'est de pire en pire et, pendant ce temps-là, l'immigration est de plus en plus fortement anglaise. Il y en a plus cette année, avec moins d'argent pour les franciser. Si on continue de même, à Montréal, la population francophone sera minoritaire et s'en sera fait du Québec. Ce n'est pas dans 20 ans qu'il faut que ça se décide, c'est maintenant.

Mme Blackburn : Sur un autre sujet, en page 12 de votre mémoire, vous faites une affirmation que je vous demanderais d'enrichir. Parlant des associations économiques, vous dites : « Il appartiendrait au Canada (...) de définir jusqu'à quel point il a besoin du Québec pour assurer sa propre survivance, car c'est bien de cela qu'il s'agit : Le Canada ne peut pas survivre économiquement sans le Québec. » Pourriez-vous élaborer un peu ?

M. Simoneau : Si vous regardez ce qui est arrivé au Québec, s'il y a eu le coup de la Brink's, toutes ces affaires pour garder le Québec à l'intérieur du Canada, ce n'est sûrement pas parce qu'on n'a pas de valeurs. Il ne faut pas oublier que le Québec est rentable. M. Raynaud, admettait lorsqu'il a fait sa présentation au **Point**, qu'avec la dette du Canada, finalement, on pourrait s'arranger de façon à ce que le Québec (souverain) soit bénéficiaire là-dedans. C'est évident qu'on va avoir une partie à payer. Mais si on regarde ça de près, le Canada, au point de vue de sa structure, a autant besoin de nous et peut-être même plus que nous, nous avons besoin d'eux. Nous, avec le libre-échange, on peut aussi se tourner vers les États-Unis et on a une culture pour nous garantir qu'on ne se fera pas avaler du jour au lendemain par les USA.

Mme Blackburn : Deux autres questions. En page 16, vous parlez des droits des minorités. Vous dites qu'ils doivent être garantis de façon précise proportionnellement au pourcentage de la population qu'ils représentent. Est-ce qu'il s'agit, en l'occurrence, des anglophones et des autochtones, lorsque vous parlez des minorités, ou des autres minorités au Québec ? En ce qui a trait aux anglophones au Québec, est-ce qu'on devrait garantir des droits seulement là où le nombre le justifie ?

M. Simoneau : Il est important, si le Québec devient indépendant, que l'on garantisse à toutes nos minorités - et la minorité anglophone en est une comme les autres, même si elle est la plus importante au niveau du nombre et de l'histoire - qu'elles aient au moins les garanties de pouvoir garder, par exemple, les écoles, le droit de se faire soigner dans des hôpitaux, les services sociaux. Qu'on puisse répondre oui sans hésiter aux anglophones, qui très souvent vont se demander : Est-ce que dans un Québec souverain, on va continuer d'avoir les droits qu'on avait avant ? Je pense qu'il est essentiel qu'on leur donne cette garantie, dans la constitution laquelle pourrait être écrite, comme je l'ai dit, après un oui au référendum, par votre Commission qui pourrait devenir un moyen pour continuer et créer cette constitution. Alors, il faudrait absolument enchâsser ces droits ... Mais ce que je veux dire, c'est au nom de toutes les minorités, parce qu'il n'y a pas que la minorité anglophone au Québec. Ce serait pour toutes les minorités.

En fait, ce qui est important, c'est que le Québec devienne un pays humain dans lequel tous les citoyens ne continueront pas à se dire : Moi, je suis un Québécois francophone, toi, tu es un Québécois anglophone. Nous serons tous des Québécois à part entière. Puisque tout le monde, voudra le bien-être collectif de tous, il ne devra pas y avoir de barrière de langue ou autre pour y arriver.

Le Président (M. Michel Bélanger) : Nous passons maintenant aux questions des membres, M. Beaudry, qui sera suivi de M. Roy.

M. Beaudry : Merci, Monsieur le Président, M. Simoneau, votre mémoire, comme vous le mentionnait tantôt M. Maciocia, sans dire le mot, est au moins radical sur certains aspects. Un des aspects concerne le droit criminel et, en page 16, vous nous dites que, quant à vous, vous verriez une prescription d'une année. Je ne sais pas si vous réalisez qu'en prescrivant des crimes pour un an, il pourrait se trouver facilement, dans un Québec souverain, qu'une personne soit coupable de trahison, qu'on découvre le crime que deux ans après et, à ce moment-là, parce que l'offense a été commise plus d'un an auparavant, on ne pourrait pas la poursuivre devant les tribunaux. Je me demande également si vous avez réalisé qu'en utilisant une telle prescription d'un an, tous les vols qui pourraient être commis sans violence, toutes les fraudes économiques qu'on connaît de nos jours qui pourraient être élucidées après un an seulement, ces gens là seraient à l'abri de toute poursuite judiciaire. Je ne sais pas si vous avez réalisé ça en préconisant ça, mais j'aimerais vous entendre là-dessus, tout d'abord.

M. Simoneau : Écoutez, c'est évident qu'il y a des problèmes à ce niveau-là et que ça devra être mieux formulé ... L'idée que j'ai lancée, c'est qu'au point de vue judiciaire, lorsqu'il y a une infraction sans violence, que ce n'est pas quelque chose d'extrêmement important - si vous faites une fraude de 500,000\$ c'est évident que ce n'est pas la même chose que, je ne sais moi, un petit vol à l'étalage. - qu'on ne puisse pas retourner 20 ans, 30 ans en arrière dans votre vie pour être capable de vous mettre en accusation. Je pense qu'à un moment donné, il y a la question de ... la réhabilitation. Premièrement, je parlais du fait que ça coûte quand même au moins 15,000\$...

M. Beaudry : Mais moi, je ne vous parle pas de ça. Je ne vous parle pas du fait que vous l'envoyez en prison et que vous lui faites faire des travaux communautaires, je vous parle au niveau du crime comme tel, le crime qui est commis. Vous vous dites: Il devrait être prescrit pour un an lorsqu'il n'y a pas de violence, ou est-ce que vous nous dites : C'est peut-être un énoncé que j'ai mis, mais sans nécessairement comprendre toutes les conséquences que ça pourrait entraîner dans un Québec souverain, puis, en conséquence, je serais peut-être prêt à retirer ça pour dire , bien, comme ailleurs dans le monde , le droit criminel n'est pas prescriptible ?

M. Simoneau : Ce que je voulais dire, l'idée fondamentale, c'était d'orienter toute la justice en fonction de la réhabilitation. Ça a été surtout ça. Évidemment, la question d'un an, il y a des problèmes.

M. Beaudry : Si je comprends bien votre réponse, votre prescription d'un an, vous n'y tenez pas plus que ça dans votre mémoire.

M. Simoneau : Je n'en ferais pas une syncope si vous l'enleviez.

M. Beaudry : O.K. On va vous parler de la page 26. Vous avez pris comme option la souveraineté.

M. Simoneau : Oui.

M. Beaudry : Et vous dites : « Pour nous, la souveraineté, c'est essentiel, on doit la faire , puis, par la suite, négocier avec le reste du Canada pour ce qui est de nos besoins, tout ce qui est pour l'ensemble de l'économie, etc. » J'aimerais que vous m'expliquiez comment vous réconciliez ça avec la page 26 quand vous dites : « Il sera impossible d'obtenir l'assurance de notre survie culturelle - de notre survie culturelle - et l'émancipation de notre économie sans négocier l'entente constitutionnelle ». Comment est que vous conciliez ça, vous, avec le principe de nous dire : « On doit d'abord de déclarer souverain » ? Et par la suite vous nous dites : Il va falloir négocier avec le Canada l'entente constitutionnelle pour assurer notre survie culturelle et économique.

M. Simoneau : C'est très simple. Si vous avez lu, j'ai préconisé que d'abord, qu'à l'Assemblée nationale, vous ayez un énoncé proclamant notre souveraineté culturelle. Lorsque je parlais de renégociations, c'est au niveau strictement économique. Par exemple, la monnaie, au niveau des douanes ou des choses comme ça.

M. Beaudry : Non, je comprends ce que vous me dites. Vous parliez de renégociations à ce niveau-là. Mais je n'en suis pas là, moi. J'en suis sur l'expression que vous utilisez : « Il sera impossible d'obtenir l'assurance de notre survie, notre survie. » Voulez-vous dire que s'il n'était pas impossible de négocier quelque chose avec le reste du Canada, que notre survie culturelle comme Québécois et notre survie économique comme Québécois seraient en péril.

M. Simoneau : Dans l'état actuel des choses, oui. Si au point de vue culturel, on a rien, qu'on reste au statut quo, dans très peu de temps le Québec fera exactement comme les minorités hors Québec, on va y passer.

M. Beaudry : Mais on n'est pas au statut quo, M. Simoneau dans votre mémoire. On est au souverainisme.

M. Beaudry : Bien, c'est évident que si tu es souverain, au point de vue culturel, il n'y a aucun problème. C'est sûr que tu assures ta survie et même plus que ça, tu assures ta vie.

M. Beaudry : Dans ces cas-là, dans votre mémoire, il n'y a pas lieu de retenir cette phrase-là ou vous nous dites que pour assurer notre survie, il faut négocier des ententes constitutionnelles. Il faut retirer ça également de votre mémoire, si je comprends bien.

M. Simoneau : En fait, c'est comme je vous l'ai expliqué.

Le Président (M. Bélanger) : Bon. Ça épuise votre temps, M. Beaudry. Nous passons à M. Roy.

M. Bruno Roy : Merci, M. le Président. C'est le premier intervenant, à ma connaissance, qui parle dans un contexte de souveraineté et ça me réjouit beaucoup, d'autant que je suis un collègue, étant donné que nous sommes écrivains tous les deux, si je ne me trompe pas. C'est ça ? Par contre, je dois avouer que si l'idée d'indépendance me plaît, certains arguments m'inquiètent. C'est l'argumentation que je voudrais clarifier avec vous. Vous affirmez, en page 9, qu'il faudrait aussi que tous les livres utilisés en littérature soient écrits par des Québécois afin de nous assurer un avenir littéraire propre au Québec. Je comprends bien ce que ça sous-tend, mais il me semble qu'une littérature nationale ne suppose pas, ne présume pas, qu'on n'ait pas accès à une forme de littérature, qu'elle soit française ou même anglaise. J'aimerais vous entendre. Quel est l'esprit de cette phrase-là ?

M. Simoneau : En fait, ce qu'elle veut dire, c'est simplement qu'au niveau des cours, au cégep, -évidemment, à l'université, c'est complètement différent- mais lorsque tu apprends, à ce moment-là, on devrait donner préséance aux textes québécois pour permettre justement de créer une économie, au point de vue du livre, qui soit forte. Comme je l'ai souligné, le problème par exemple au niveau de la littérature, les régions sont vraiment isolées. Par exemple, pour les livres, lorsqu'on veut en faire parler, ne serait-ce que mentionner qu'ils ont été publiés, il n'y a pas un journal de Montréal qui s'en occupe. On part du principe qu'à ce moment-là, il faudrait, si on veut arriver à une littérature nationale, qu'on comprenne que les régions ont un rôle à jouer et que c'est important de pouvoir le jouer. Évidemment, c'est comme quand vous arrivez au niveau des radios, de la diffusion. Ici, à Val-d'Or, vous avez 28 stations au câble, 14 anglaises et 14 françaises. Je pense qu'à un moment donné, il y a des équilibres qu'il faudrait avoir.

M. Roy : D'accord. J'ai deux autres questions. Une intervenante, cet avant-midi, affirmait que la souveraineté politique était nécessaire. Mais du même souffle, elle affirmait que l'apprentissage de la langue anglaise favorisait un meilleur accès à l'emploi. Si elle imaginait une souveraineté politique, elle ne pouvait imaginer, toutefois, une souveraineté linguistique. Je veux faire le lien avec cette réalité et la notion de survie culturelle. Il me semble qu'elle n'est pas complète. Parce que dans votre mémoire, il me semble que je note la même ambiguïté. Vous dites, et là je vous lis : « Vous reconnaissez le droit des autochtones à leur survie culturelle ». Vous dites aussi que la survie culturelle des Québécois est un enjeu de taille, voire une priorité. Vous ajoutez même qu'il est plus important d'assurer la survie culturelle des Québécois que de défendre les francophones hors Québec. Vous parlez beaucoup de survie. Vouloir la souveraineté, il me semble que ce n'est pas vouloir survivre, c'est vouloir vivre.

M. Simoneau : Vivre, évidemment.

M. Roy : Deux questions. Comment, donc, concilier cette notion de souveraineté culturelle, mais toujours en la distinguant de ce que Robert Bourassa disait. Et, d'ailleurs, on ne sait pas exactement ce que voulait dire «souveraineté culturelle». Vous, vous parlez d'indépendance culturelle. Et la deuxième question que je voudrais faire suivre c'est : Est-ce que l'indépendance politique, finalement n'entraîne pas automatiquement la souveraineté culturelle ?

M. Simoneau : La première au niveau de l'emploi, c'est un ...

Le Président (Michel Bélanger) : Sans vous empêcher de donner une réponse complète, M. Simoneau, notre temps est à peu près épuisé. Donc, je vous invite à la

brièveté.

M. Simoneau : O. K. Disons que c'est malheureux, tout simplement, qu'au Québec, pour être capable d'avoir un travail, on soit obligé de parler anglais. Moi, en 1976, j'ai perdu mon emploi à la Ronald Federated Graphics, à Montréal, parce que j'écrivais en français. Je trouve ça dégueulasse quand on est dans une population où c'est nous qui est la majorité qu'on doive s'exprimer dans une autre langue. Pour ce qui est de la deuxième question, c'était...

M. Roy : Indépendance culturelle et souveraineté culturelle. Bourassa l'a déjà utilisé.

M. Simoneau : Ce que je crois effectivement... Écoutez, si le Québec déclare son Indépendance, il n'y aurait plus de problème au niveau de la culture. À ce moment-là, ce serait à nous autres de nous définir, et espérons que la Commission aura aussi un forum sur la culture où on pourra parler justement des problèmes au niveau des régions pour les publications.

M. Roy : Vous avez bien répondu, merci.

Le Président (Michel Bélanger) : Votre espoir sur les forums n'est pas nécessairement compris, cependant, dans le bien que vient de vous donner M. Roy. Parce que les forums, ce n'est pas nécessairement quelque chose qu'on va avoir beaucoup de temps pour faire. Il y en a un qui a été annoncé pour la jeunesse. Et à ma connaissance, il n'en a pas encore d'autres qui ont été annoncés. Bon, ceci dit, il me reste à vous remercier, M. Simoneau, d'avoir comparu devant nous aujourd'hui et d'avoir soumis un mémoire et d'autres documents. Je voudrais maintenant que vous cédiez la place à ceux qui vous succèdent, qui est la Corporation de la fête nationale du Québec de l'Abitibi-Témiscamingue.

M. Simoneau : Merci beaucoup de m'avoir entendu.

Chapitre 10

Retour sur mon passage à la Commission Bélanger-Campeau.

Il est bien plus facile d'écrire un texte, de le présenter, que de répondre aux questions des commissaires. On ne sait pas à quoi s'attendre et la Commission avait quelque chose de solennel, de sacré, qui m'intimidait énormément. On écrivait l'histoire.

J'ai ressenti de l'hostilité pure et simple à l'égard de mon mémoire de la part de certains commissaires... probablement parce que ma position constitutionnelle était arrêtée et que le seul moyen de la discréditer était de faire en sorte que le public qui n'a pas le rapport en main pense qu'à l'image de l'audience, le texte ne mérite pas d'être entendu.

Dire que le texte a dû être écrit en une fin de semaine ne justifie pas les faiblesses que l'on peut y trouver ; mais cela explique bien pourquoi elles peuvent s'y être glissées.

On ne se gênait pas pour aller chercher des faits que l'on comparait avec d'autres, même si ces derniers n'avaient aucun rapport avec les précédents. Par exemple, M. Beaudry, a voulu faire biffer un passage à la page 26, disant qu'il contredisait ce qui avait été dit antérieurement. C'était inexact, car celui-ci constituait un rappel, un résumé. J'avais malheureusement, oublié de l'inscrire en sous-titre. Je ne suis pas très rapide à répondre quand je me présente à une audience. Ça va trop vite pour mon petit cerveau, incapable de rassembler tous les détails d'un coup.

Cosmos Maciocia

Dans ces questions, M. Cosmos Maciocia, me reprochait d'avoir dénoncé les campagnes de salissage au Canada entretenues par le journal **THE GAZETTE** et certains groupes anglophones du Québec. Selon lui, je mentais. Ce dernier n'avait certainement pas eu le temps d'écouter souvent les nouvelles ou encore moins de lire **LETTRES AUX JUIFS DE MONTRÉAL**, de M. Raoul Roy, l'écrivain, pour être aussi facilement scandalisé.

Contrairement à ce qu'il a affirmé, ces campagnes écœurantes contre le peuple du Québec ont belle et bien été tenues principalement au Canada anglais et aux États-Unis. Elles visaient essentiellement à faire reconnaître les Québécois pour les derniers des racistes et des fascistes afin que le Canada indigné s'objecte à la loi 101 et prenne partie pour la minorité anglophone du Québec.

Je suis d'accord avec lui que ces calomnies n'avaient rien de positif à amener et pouvaient au contraire nuire à d'éventuelles négociations Québec-Canada.

Ce qu'il faut se rappeler c'est qu'à cette époque, les Québécois ne faisaient guère de bruit en ce qui a trait à la langue. C'était comme si la loi 101 n'était pas en danger et que la population se fiait au gouvernement pour en assumer l'application. En prenant connaissance des articles dans **THE GAZETTE** j'avais dit à un ami anglophone d'Alliance-Québec qu'un jour ces «brassages de merde» finiraient par leur retomber sur le nez, ce qui est effectivement arrivé avec l'échec de l'accord du Lac Meech qu'ils ont provoqué...

Les Canadiens anglophones ne nous ont jamais tellement bien porté dans leur cœur (à quelques exceptions près) et nous ont toujours pris dans leur langage pour des «bullshitters». Que les anglophones du Québec se mettent à crier comme des cochons que l'on mène à la boucherie n'avait rien pour les rassurer. En ce sens, les dirigeants des autres provinces ne pouvaient pas nous faire confiance puisque la minorité anglophone criait qu'elle était martyrisée au Québec. M. Libman, le premier, a toujours maintenu que les anglophones n'ont pas leur place au Québec. Plutôt que de déménager et nous ficher la paix, il préfère diriger un parti complètement débile qui mousse nostalgiquement le retour au libre choix de l'éducation, un corridor entre l'Ontario et les provinces de l'Est, en passant dans la région de Sherbrooke évidemment, et finalement, rien de moins que l'amputation du Nord du Québec. Quant à être fou, pourquoi ne pas demander des comtés fédéraux dans un Québec indépendant. (Voir NDLR)

Que le fédéral fasse directement son sale boulot ou qu'il paie pour le faire faire revient au même. Tous les mouvements anglophones du Québec qui ont attaqué la loi 101 ont reçu de larges subventions du fédéral.

Ces manigances peu élégantes peuvent nous faire craindre le pire maintenant que nous voulons nous tenir debout et nous doter d'un pays à nous. D'ailleurs, à moins que ce ne soit les États-Unis ... c'est bel et bien les gouvernements Trudeau et Mulroney qui ont désiré inscrire la protection des minorités dans Charte canadienne des droits. Croyez-vous que c'était pour aider les minorités francophones hors-Québec ? Il faudrait être naïf pour ne pas y voir «l'éternellisation» des pouvoirs d'Ottawa à venir contre attaquer nos efforts pour demeurer français.

Ces campagnes ne sont pas encore terminées puisque l'on peut lire dans LA PRESSE, du 27 mars, p.A4 :

«Les immigrants du Québec, qu'on décrit parfois comme des «communautés minoritaires ou culturelles» ont le sentiment qu'ils ont immigré au Canada, non pas au Québec. Pour préserver leur identité collective, surtout contre le racisme, ils comptent sur une aide mieux structurée du gouvernement fédéral, notamment du

Secrétariat d'État.

C'est ce qui se dégage principalement du «rapport final» du groupe de travail sur le multiculturalisme au Québec, un organisme formé en mars de l'année dernière par le ministre fédéral responsable du multiculturalisme, M. Gerry Weiner, rapport dont La Presse a obtenu copie.

... Le Secrétariat d'État aurait un budget d'un million de dollars par année pendant trois ans pour payer les services du personnel nécessaire pour «consolider» fermement leurs communautés (immigrantes) sur la scène sociale et politique. »

Il est inutile de se demander quel devra être l'orientation politique de ces mouvements qui recevront les cadeaux d'Ottawa et à quoi ces sous devront servir.

Sous un autre titre : **La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal dénonce la (campagne anti-québécoise) de certains médias anglophones**, on y lit::

«Serait-ce que, pour le même TORONTO STAR et pour certains autres médias anglophones, des raisons sociales en chinois et français dans le quartier chinois de Montréal, c'est incorrect, abusif, raciste, négateur des droits fondamentaux des minorités dans un Québec souverain, apportant ainsi une preuve additionnelle que le Québec français et nationaliste rejette ses minorités, ne respecte pas et n'aime pas ses Chinois ?

-- Le président de la SSJBM souligne, entre autres choses, l'utilisation tordue que certains médias anglophones ont faite de la crise d'Oka, pour décrire le Québec comme un second Alabama... »

Ce doit être des rêves ? Jamais il n'a été question de campagnes de diffamation contre le Québec. C'est évidemment encore nous qui sommes des paranoïaques ...

Il ne faudra pas aussi se surprendre si quelques éditorialistes fédéristes ou go-gauchistes nous traitent de racistes quand nous exigeons que l'on reconnaisse que le Québec est la province qui traite le mieux ses minorités.

J'espère que les anglophones qui se lancent dans ces campagnes de salissage seront décriés par M.Maciocia, car ils minent nos responsabilités de négocier une entente économique avec le fédéral.

Tous les Québécois devraient être blessés de se faire traiter de racistes à toutes les fois qu'ils osent reprocher un quelconque comportement à leurs minorités.

NDLR : J'attire votre attention sur le passage où je dis que les fédéristes ne seront pas assez fous pour s'en prendre à l'intégrité de notre territoire. Ce fut une erreur.

Le projet de partition de M. Stéphane Dion visait justement à démanteler le territoire du Québec en parties si jamais on osait devenir un pays. Le fédéral refusait la double citoyenneté aux anglophones pour les forcer à demeurer contre un projet d'indépendance du Québec.

M. Beaudry : L'intervention de M. Beaudry, concernant la prescription d'un an, pour toutes les infractions d'un an commises **sans violence**, était pertinente. Je le savais dès qu'il l'a dit. L'idée d'une fraude, comme il l'a souligné, m'avait effleuré l'esprit, mais à cause du temps mis à ma disposition, je ne pouvais m'arrêter longtemps sur ce point, donc, je n'ai retenu que le principe. Quant à la mise en application, ces remarques m'ont vite fait voir qu'il y a une grande différence entre le principe et l'application.

Je ne suis pas figé quant à la durée de la prescription pour les crimes sans violence et sans conséquences graves pour la victime, en autant qu'elle ne soit pas supérieure à cinq ans. Cependant, je tiens absolument à cette prescription pour ce genre de crimes puisque le proxénétisme, lui, en a une de deux ans, ce qui est assez aberrant. Serait-ce que violenter une femme pour la forcer à la prostitution n'est pas

un crime violent ?

Vouloir éliminer l'idée de prescription, en se servant d'un exemple comme les fraudes, est beaucoup trop facile, car il suffirait d'ajouter que cette prescription s'applique aux fautes commises sans violence et n'impliquant pas des sommes qui handicapent la victime sur un plan financier.

Les cas de trahison au Québec sont extrêmement rares (à moins qu'on considère les dénonciations des jeunes contre leurs complices plus âgés, dans le cas de délits sexuels, comme des trahisons). La jurisprudence pourrait en fait déterminer, selon le jugement, si le cas de prescription est ou non enlevé quand un juge rend un verdict.

Chaque cas devrait être un cas particulier, dans des limites clairement établies.

De plus, on pourrait très bien dresser une liste des délits et les conditions pour qu'une telle prescription soit maintenue à partir de la jurisprudence.

La raison fondamentale de la nécessité d'une telle prescription est de permettre à un individu de se reprendre dans la vie. Pas question de prescription, au contraire, pour tous les crimes commis avec violence et le vol supérieur à 500\$ considéré comme un acte violent, car pour bien des gens perdre 500\$, c'est un cauchemar.

L'idée de cette période prescriptive m'est venue à la suite de mes lectures concernant les procès introduits par les jeunes pour se venger des prêtres, des religieux, des profs, en les accusant de crime sexuel, remontant des fois jusqu'à 30 ans en arrière. Ça m'intéressait d'autant plus que je suis pédéraste.

On doit protéger les jeunes et non devenir une machine de vengeance. Un tueur qui a fait son temps n'est pas sur une liste pour le reste de sa vie. Est-ce qu'une « pipe », c'est plus dangereux qu'être tué ? Pourquoi le Québec vivrait-il une sexualité castrée : un héritage de la religion ?

Les hommes ne perçoivent pas la sexualité comme un danger, une saleté comme les féminounes. On devrait cesser d'avoir peur et honte d'en parler devant les plus jeunes, leur offrir des cours qui fassent connaître ce qu'est ton corps et les responsabilités inhérentes à la liberté sexuelle plutôt que d'essayer de créer des règles contre-nature pour empêcher les individus de vivre selon leur propre conscience individuelle.

Il est anormal dans n'importe quelle société qu'une petite masturbation ou fellation partagée soit aussi sévèrement (même parfois plus à cause des listes pour délinquants sexuels) qu'un meurtre. Comment peut-on, 25 ans plus tard, devoir payer pour un geste qui a peut-être à l'époque été apprécié par les deux partenaires impliqués ? Les prétentions quant aux séquelles psychologiques peuvent-elles tenir la route ? Elles servent à fixer le montant qui sera réclamé ensuite s'il y a procès au civil d'où l'intérêt d'en mettre un peu. Les malheurs des jeunes ne sont-ils pas survenus avec la drogue plutôt qu'à partir d'une expérience sexuelle ? Quelle protection offre-t-on aux jeunes, en envoyant un vieux en prison puisqu'il ne peut même plus bander. Difficile d'enculer dans de telles situations... et c'est bien tout ce qui peut faire souffrir dans une relation sexuelle gaie ... Il est aussi à noter que les viols sont plus nombreux chez les hétéros proportionnellement parlant. On interdit pas l'hétérosexualité pour autant...

Un rapport sexuel ne contient pas de gestes qui font nécessairement souffrir ou qui soient nécessairement traumatisants... c'est plutôt le contraire.... Quoiqu'on dise, dès la préadolescence, l'orientation sexuelle est déjà définie et ce n'est pas une ou des expériences qui la modifieront. Une des grandes peurs cachées : un petit pourrait devenir gai s'il a une expérience sexuelle. Rien de plus faux, mais pourtant, c'est ce que la très grande majorité croit dur comme fer.

Même si je suis parti du cas de Terre-Neuve (cas qui ne serait pas couvert par

la prescription puisqu'il y aurait eu, selon les témoignages, une certaine forme de violence), j'en suis venu à la conclusion qu'il serait pire de laisser courir la possibilité d'exercer un chantage durant des dizaines d'années que d'abandonner les poursuites. Les dénonciations des prêtres coïncident bizarrement avec la décision de l'Église catholique de verser des compensations. Tous les chantages deviennent possibles et extrêmement payants. Par contre, il faut cependant que les jeunes soient réellement protégés contre tout ce qui peut être violent dans ce domaine ou un effet de domination, mais quand un jeune retourne voir un vieux, c'est qu'il aime ça.

Pire j'ai vu dans ces enquêtes de la GRC un phénomène assez bizarre : presque toutes les accusations touchent des prêtres catholiques. Un hasard ou le fruit d'une opération plus politique que policière, dans le cadre d'une guerre religieuse ? Les catholiques frustrés deviennent volontiers des protestants ou des musulmans.

Les autochtones ont souffert, comme les enfants de Duplessis, d'un esclavagisme institutionnel. L'Église devrait avoir honte de nous avoir fait croire dans le péché de la chair. C'est son pire crime, car les gestes de ces prêtres prouvent à eux seuls que leur théorie du péché de la chair est complètement fausse et contre-nature. Ce qui est reprochable à l'Église, c'est d'avoir méprisé les jeunes qu'elles devaient protéger, c'est d'avoir essayé d'éliminer la culture des autochtones.

Je pensais aussi au cas de Pierre Lacroix. Sans juger ses actes, je trouve disproportionné le prix à payer pour permettre au clergé de se venger d'un prédicateur qui joue dans ses plates-bandes ou bien serait-ce plutôt l'histoire d'un jeune perturbé émotivement qui décide de punir son protecteur pour se sécuriser contre quelqu'un qui lui a montré de la bonté et de l'intérêt ? Une punition quand on se sent abandonné ? Ce n'est certainement pas notre justice si superficielle dans ces sortes de causes qui nous éclairera sur la ou les vraies causes d'un tel drame. Des scrupuleux, ça existe autant que les féminounes. Pourquoi ces procès tenus plusieurs années après les actes ne sont-ils pas aussi rejetés que ceux que l'on refuse parce qu'ils sont trop tard, dû à l'encombrement des rôles ? C'est loin d'être juste, tout comme il est maladif de considérer des gestes sexuels sans violence au même titre que des vols commis à main armée. Tous ces supposés « crimes sexuels » font actuellement l'objet d'une campagne qui tient plus de l'hystérie que de la protection de la jeunesse. Je ne crois pas que ce soit parce que je suis pédéraste que je pense nécessairement ainsi, mais parce que toutes les recherches sérieuses contredisent le fait que les jeunes qui participent à une relation interrelationnelle en sortent perdants. **Le rapport entre un jeune et un adulte de son propre sexe est une nécessité quant à créer sa propre identité de mâle, même s'il n'implique pas nécessairement des gestes à caractère génitaux.** Il n'y a pas de domination dans ce type de relation qui est basé davantage sur l'exemple. Ce rapport est intrinsèquement un rapport éducatif, dans le sens que le jeune cherche à s'identifier à un homme à partir de son imitation inconsciente afin de se développer comme un homme. Malheureusement, c'est le contraire des positions dirigées par les féminounes. Mais, c'est ce que m'a prouvé toute ma vie d'expérience.

Je ne me suis pas embarqué dans ces détails afin de ne pas provoquer une discussion qui risquait de faire oublier l'essentiel de mon mémoire : la démarche que je proposais pour créer un Québec souverain.

J'ai été foudroyé du fait que M. Demers doute que l'Ontario puisse, à cause de son poids démographique décider pour le Québec à travers le Canada. C'est déjà une chose possible, car le Québec est tellement minoritaire dans le Canada qu'il ne peut rien changer à travers les institutions fédérales. Il suffit de dire qu'un projet de

loi vient du Bloc québécois pour que le reste des partis politiques fédéralistes le refusent afin de prouver que le Bloc est inutile.

Un autre point intéressant, les journaux de Montréal ont publié une courte critique des **Nouvelles du Nord**, depuis mon intervention à la Commission.

J'ose espérer que MM. Bourassa et Parizeau auront autant de respect pour cette Commission que j'en ai eu.

J'ai vraiment cru en m'y présentant de contribuer à créer, dans mes modestes moyens, un Québec indépendant, un petit bout d'histoire.
rendu p. 5

CHAPITRE 11

Au delà de l'économie, nous risquons de perdre notre culture. Ce qui est, à mon sens, bien plus fondamental.

Le problème majeur est que le premier ministre du Québec, M. Bourassa, ramène l'essentiel des négociations avec Ottawa au seul chapitre de l'économie.

Pourtant, notre décision est beaucoup plus fondamentale. Il ne s'agit pas seulement de savoir si nous aurons 100\$ de plus ou de moins sur nos payes advenant l'indépendance, mais de décider une fois pour toute si nous désirons conserver notre culture française.

Son souci pour l'économie, qu'il essaie de dissimuler derrière la patience et la sagesse, reflète très bien son statut social. Il cherche l'intérêt de la bourgeoisie canadienne.

Il est inutile de dire que les financiers ont un immense pouvoir. Le Canada a été créé pour répondre aux projets des financiers et a toujours été structuré pour répondre à leurs intérêts. La population est bien secondaire dans ce beau pays supposément démocratique.

C'est pourquoi nous n'entendons parler que d'espace économique à sauvegarder. On se soucie peu des incroyables différences culturelles. Pour aménager cet espace économique, essayer de le rendre supportable, le gouvernement Trudeau a tenté d'implanter le bilinguisme coast to coast. Or, cette politique telle qu'elle est appliquée ne satisfait personne. Pourquoi un Québécois risquerait-il de perdre sa culture en acceptant le bilinguisme institutionnel ? Pourquoi un citoyen de Vancouver trouverait-il important que le français soit sur un même pied d'égalité que l'anglais quand il ne rencontre que des Chinois ?

La haine que l'on sent monter de plus en plus fortement entre francophones - anglophones existera tant et aussi longtemps que l'on ne trouvera pas une solution définitive.

L'Indépendance permettra une nouvelle approche de la question linguistique. Les Québécois cesseront de se sentir menacés ainsi que nos très chers Anglophones du Canada.

Au Québec, tout au moins, les anglophones qui accepteront le choix des Québécois s'en trouveront mieux. **Le QUÉBEC SERA UNE RÉPUBLIQUE FRANCOPHONE.** Il pourra plus que jamais, sans danger, se montrer généreux envers ses minorités. Le bilinguisme individuel deviendra un atout.

Malgré la hargne que soulèvent les prises de position de certains anglophones, la majorité des Québécois accepteront certainement de regarder les minorités d'un autre œil. Ce qui apparaissait hier comme un danger deviendra une différence positive qui mérite d'être conservée.

De plus, les Québécois n'auront plus à mettre presque toutes les énergies à se défendre contre les attaques sournoises, hypocrites d'Ottawa qui investit des millions

pour combattre le fait français au Québec. Le Québec subventionnera lui-même les mouvements qui veilleront aux mieux-être des minorités.

Le problème linguistique étant définitivement réglé, nous bénéficierons vite d'une meilleure atmosphère, un meilleur climat social.

Ceux qui refusent le fait français n'auront qu'à aller vivre ailleurs, au Canada.

Il faut cependant prendre conscience que bon nombre d'anglophones ont choisi le Québec parce qu'ils l'aiment et s'y intègrent à merveille. Une de mes amies anglophones au travail envoie ses enfants à l'école française. À mon sens, cette anglophone est tout aussi Québécoise que je peux l'être et a le même droit que moi ou tout autre Québécois de se sentir citoyenne à part entière. Il faudra donc perdre cette mauvaise habitude de parler de vrais et de faux Québécois. Dans un Québec indépendant, il n'y aura plus de citoyens plus purs que les autres, nous serons tous des citoyens à part entière quelque soit la couleur, la langue ou l'origine ethnique.

Il sera même important de manifester toute la générosité dont nous sommes capables pour rendre la vie agréable à tous les citoyens du Québec, sans exception.

Chapitre 12

Qu'en est-il de notre liberté d'expression ?

La liberté d'expression est-elle en danger ?

Il est effectivement possible de parler de tout ce que l'on veut en autant que l'on ne menace personne, mais pour faire connaître son point de vue sur certains sujets, il faut en avoir les moyens.

Or, à part les journaux, dans les tribunes d'opinions, et les lignes ouvertes, il existe très peu de moyens à la portée de tous. L'expression est libre, mais il en coûte si cher pour s'exprimer que finalement, la liberté d'expression est très limitée.

Les lignes ouvertes sont extrêmement achalandées et très souvent dans les journaux les lettres d'opinions ne sont pas publiées, faute d'espace, dit-on, pour dissimuler la censure. Il est inconcevable que les propriétaires de journaux n'accordent pas plus d'espace à l'opinion de leurs lecteurs. En principe, toutes les lettres qui ne sont pas libelleuses devraient être publiées. On pourrait utiliser le principe du premier arrivé, premier servi,

La liberté d'expression est fondamentale dans toutes les sociétés qui se veulent démocratiques. Un pays ne se crée pas seulement grâce à la productivité, mais aussi en fonction de la libre circulation des opinions et des valeurs. Le choc des idées permet de mieux cerner les situations et évite que l'on oublie certains aspects.

J'ai souvent écrit des lettres, croyant présenter les problèmes sous un aspect différent. Elles sont rarement publiées. J'ai donc décidé de consacrer un chapitre à ces exercices.

LA LANGUE

LORD DURHAM N'EST PAS ENCORE MORT !

Si Lord Durham vivait encore, il trépignerait de joie puisque son plan d'assimilation des francophones réussit parfaitement.

Il a proposé d'abord, l'anglais comme langue de travail et fer de lance de son plan d'assimilation. En surplus, l'immigration devait être, au même titre que les institutions fédérales, un instrument servant à minoriser les francophones.

Si le gouvernement du Québec ne met pas de dents à la loi 101 au Québec et que se produit durant cinq ans l'assaut mené par les allophones et le reste du Canada, Montréal sera irrévérablement anglicisé et le Québec suivra. C'est qu'une question de temps, comme le pensait Lord Durham.

Il ne faut pas se le cacher : l'opposition à l'accord du Lac Meech, cette coquille vide, est une punition imposée au gouvernement Bourassa pour avoir osé proclamer la loi 178, une autre coquille vide, en se servant de la clause nonobstant.

De plus, jamais, le gouvernement fédéral n'a autant et aussi ouvertement tenté de supplanter le Québec en matière culturelle : les communications, l'affichage, l'aide à la formation de la main-d'œuvre, l'appui aux mouvements qui contestent la francisation du Québec, la TPS sur les livres, les coupures à Radio-Canada français, etc.

Qu'ont accepté nos gouvernements « provinciaux » depuis quelques années, sinon la mise en place d'un plan d'assimilation à la Durham ?

Le français est loin d'être encore la langue de travail de la très grande majorité. Pourtant, tant et aussi longtemps qu'au Québec la langue de travail sera l'anglais ou que cette langue sera un instrument pour faciliter l'embauche, les immigrants auront raison de la choisir. Ça changera quand ce sera plus profitable pour eux d'apprendre le français. Ce ne sont pas des masochistes.

L'immigration, grâce à la dénatalité, met en péril notre poids numérique, même à l'intérieur du Québec, anéantissant notre pouvoir politique. Le laisser-aller du gouvernement en matière linguistique permet maintenant de poser le problème de la langue dans les corridors de nos écoles. Les professeurs savent très bien qu'en autorisant l'anglais maintenant en dehors des classes, dans trois ans, les « Fuck you, I hate French ! » seront majoritaires et imposeront, comme cela se fait en Ontario, la langue de Shakespeare.

Pire, avec la loi 107 et le régime pédagogique ce sont les parents qui décideront de l'orientation des écoles. Que feront-ils, pensez-vous ? Ils voudront obtenir des écoles donnant la priorité à la qualité de l'anglais, même si ce sont des écoles françaises. Il suffit de jouer avec le régime pédagogique pour que les cours d'anglais soient aussi nombreux que les cours de français.

Dans quelques années, à ce rythme, notre système d'éducation sera entre les mains des « bilinguisant » et très vite après entre celles des « anglicisant ».

La réponse du Canada est claire, quoique prétendent nos politiciens hypocrites et menteurs : le Canada est un pays anglais et si le Québec veut en faire partie, il doit accepter le bilinguisme, le cheval de Troie de l'assimilation.

L'anglicisation est une question de temps avec les mécanismes qui ont été mis en place. Le seul moyen pour les anglophones de gagner, c'est le temps.

LE CANADA : UN PAYS UNILINGUE ANGLAIS.

Le Canada est un pays unilingue anglais qui veut imposer le bilinguisme au Québec pour préserver son statut. Les minorités francophones hors-Québec sont strictement folkloriques et servent de paravent à ce plan d'anglicisation et par la suite d'unilinguisation.

Heureusement, avec l'accord du lac Meech, cette réalité semble vouloir montrer son vrai visage. Les faits prouvent en soi que le Québec ne pourra jamais survivre en français s'il n'obtient pas d'urgence son Indépendance.

Montréal est presque noyé par une immigration massive anglophone. La langue de travail est loin d'être le français partout. Et, avec Claude Ryan, qui a absout les

illégaux, et qui favorise les bains d'immersion anglais, nous sommes loin de pouvoir dormir en paix.

Le bilinguisme : au Québec surtout...

L'entente du Lac Meech sert à dissimuler les dernières tentatives du fédéral à concentrer encore plus les pouvoirs à Ottawa : les communications, la clause Canada, l'éducation, les subventions aux minorités (autre moyen déguisé pour lutter contre le français et assurer plus de pouvoirs aux anglicisants.). Tout tend vers un Canada unilingue anglais (à long terme). Et, s'y on y déroge, le Canada essaie de nous remettre à notre place. C'est d'ailleurs le sens de l'opposition au lac Meech. Nous faire payer parce que M. Bourassa a osé vouloir protéger le français. Et, il faut bien le dire dans un domaine bien secondaire : l'affichage.

En Ontario, le gouvernement a refusé à la ville de Kapuskasing le statut de ville bilingue (demandé par les francophones) alors qu'à Sault-Ste-Marie le gouvernement ontarien ne veut pas intervenir. Si Sault-Ste-Marie peut être unilingue anglais pourquoi Rouyn ne pourrait-il pas être unilingue français ? C'est que la Cour Suprême a toujours favorisé le Canada anglais. Et, nos chefs de gouvernement ont toujours été assez lâches pour faire exécuter leurs coups de salauds par le pouvoir exécutif, car celui-ci n'a jamais été élu. La Cour Suprême est devenue malgré nous un deuxième sénat pour cadenasser davantage le Québec.

Plusieurs essaient de nous faire croire que le Canada est un pays bilingue. J'ai souvent parcouru le pays. J'y ai travaillé plusieurs années comme professeur et journaliste et j'ai toujours eu la preuve du contraire.

Il ne suffit pas que Radio-Canada français émette coast to coast en français pour faire du Canada, un pays bilingue. Les minorités doivent sentir leur appartenance à l'ensemble de la communauté et cesser de toujours se sentir persécutées. Quand un pays est bilingue tu peux avoir tous les services dans les deux langues sans difficulté, ce qui n'est pas le cas au Canada.

Il faut cesser de croire dans le chantage fédéraliste. Nous devons abandonner les minorités francophones hors-Québec à leur sort si elles ne veulent pas s'aider elles-mêmes et nous épauler dans notre projet d'Indépendance. Il faut concentrer nos efforts au Québec pour assurer la survie du français chez nous d'abord. Si Montréal devient majoritairement anglais, le français disparaîtra du Québec, comme ailleurs au Canada.

Montréal français, c'est loin d'être assuré avec Claude Ryan comme responsable de la langue. Il est plutôt porté à "téter" les anglais et leurs accorder des privilèges. On sait aujourd'hui que c'était pour être chef d'un gouvernement libéral au Québec.

La langue de nos immigrants dans nos écoles.

Ce qui me semble le plus odieux ce n'est pas que la CECM décide de prendre les grands moyens pour forcer les immigrants à parler français dans nos écoles; mais que les immigrants abusent de notre hospitalité et de notre générosité pour promouvoir la langue de l'assimilateur.

Qu'ils parlent leur langue maternelle durant les récréations, dans les corridors; mais le français doit être la langue de communication interethnique et non l'anglais. « Je t'aime », ça se dit aussi bien en français qu'en anglais.

Si le gouvernement a trouvé essentiel de légiférer pour une question aussi

symbolique que l'affichage, combien plus importante est la question linguistique dans nos écoles, car c'est là que se joue notre survie.

Il faut se rappeler que dans bien des écoles, les allophones sont encore plus nombreux que les francophones. Si ces derniers fréquentent nos institutions scolaires, c'est en grande partie grâce à nos impôts. Personnellement, je ne suis assez masochiste pour subventionner mon assimilation afin de permettre à ceux que nous accueillons de pouvoir apprendre une langue qui leur permettra ensuite d'aller s'installer à nos frais au Canada et aux États-Unis.

Il est connu que toute école bilingue est une usine d'assimilation. Comment peut-on accepter d'être assez fou pour subventionner notre propre disparition. Si être bon est une vertu, être bonasse l'est moins.

Les jeunes ne parlent pas leur langue maternelle, mais l'anglais.

Il me semble que si l'on veut les intégrer à notre communauté, jouir de ce qu'ils nous apportent culturellement, le moins que l'on puisse espérer c'est qu'ils nous respectent. Le Québec est français, si cela ne leur convient pas, ils n'ont qu'à s'installer en Ontario, sans nous en faire payer les frais.

Il est évident que nous devons tolérer l'emploi de leur langue maternelle dans les corridors ou dans le cours d'école, mais à ce que je sache ce n'est pas l'anglais. Toutes les écoles francophones en Ontario qui ont accepté ce laisser-faire sont aujourd'hui anglophones. Sommes-nous trop bêtes pour profiter au maximum de l'expérience des autres ?

Les immigrants nous apportent beaucoup, mais ils doivent comprendre qu'il est temps au Québec que l'école soit française jusqu'à l'université. Les immigrants doivent, après intégration, répondre au même critère linguistique que leurs concitoyens.

Je ferai remarquer à ce sujet que j'avais proposé, il y a une dizaine d'années, que l'on enseigne comme langue seconde la langue maternelle de certains immigrants (espagnol, italien, grec, etc.) dans les écoles de quartiers. Si cette approche avait été appuyée peut-être qu'aujourd'hui plus d'immigrants auraient opté pour le français avec une bien plus grande gaieté de cœur. Cela aurait permis d'intégrer plus de nouveaux arrivants dans la fonction publique puisque les enseignants auraient dû venir de leur propre minorité. Quant à l'enseignement religieux, il se fait dans le milieu de culte et non à l'école.

L'hypocrisie de l'amour canadien...

Depuis quelques temps, nos amis du Canada anglais nous crient leur amour à travers les lettres ouvertes dans les journaux afin de contrer l'impression que les déclarations anti-Québec de leurs gouvernements et les manifestations anti-québécoises sont sporadiques et minoritaires.

Pourtant, ce sont ces gestes à travers le Canada qui nous indiquent le véritable état d'esprit de la majorité canadienne à l'égard du Québec et du bilinguisme chez eux.

Le seul geste d'amour qui pourrait nous toucher serait que vos gouvernements, dans un geste de générosité, accordent immédiatement et sans réserve les mêmes droits et privilèges, qui sont accordés aux anglophones du Québec aux francophones hors-Québec. Là, nous aurions une preuve tangible que des choses peuvent changer. Qu'attend l'Ontario pour se déclarer une province bilingue ?

Malheureusement, nos journaux nous présentent toujours comme des racistes. Il serait temps que vous nous prouviez votre amour en forçant vos gouvernements à

mieux traiter la majorité française.

LA LIBERTÉ DE PRESSE.

Quand Pierre Bourgault a osé entrevoir que dans les premières années de l'indépendance qu'une certaine censure devra peut-être être exercée pour éviter des campagnes de déstabilisation, M. Marcel Adam, éditorialiste de la Presse, a lâché des grands cris. Je lui ai fait parvenir cette lettre d'opinion qu'il n'a jamais évidemment été publiée. En voici la teneur :

« Je vous trouve bien hypocrite, comme porte -parole de **Power Corp.**, de Paul Desmarais, de nous faire la leçon sur la liberté de presse.

D'abord, un éditorialiste est toujours la marionnette de ses patrons. Et, nous savons tous que Paul Desmarais est contre l'Indépendance du Québec.

En 1972, la Tribune de Sherbrooke m'a indirectement congédié, en refusant de publier un dossier traitant d'un cas de patronage du parti libéral dans l'Estrie. Toutes les preuves y étaient.

On a même, à cette époque, essayé de me priver d'assurance-chômage, sous prétexte que j'avais démissionné. En fait, j'avais sommé le journal de publier le dossier ou sinon, d'accepter ma démission, car, je ne pouvais souscrire à une telle manipulation de l'information en faveur des libéraux.

Dans la cause, au Centre de la main-d'œuvre de Sherbrooke, les juges de la Commission ont reconnu que je n'avais pas le choix : je devais laisser mon emploi puisqu'à son avis, le journal ne respectait pas, s'il ne publiait pas le dossier litigieux, un élément qui me semblait essentiel à la démocratie : la liberté d'expression. C'était une question d'honnêteté intellectuelle.

Je retrouve dans vos propos la malhonnêteté des hommes politiques des années 1970 où tout était fait pour confondre un mouvement de gauche (FLQ) avec le PQ. Deux groupes qui n'ont rien à voir ensemble. Ces journalistes et politiciens étaient de la même race que ceux qui se servent de l'économie pour faire peur aux Québécois.

Power Corporation ne peut pas se vanter d'avoir toujours été le véhicule de la liberté de presse. Les dossiers prouvant sa manipulation de l'information sont très épais.

J'ai moins peur de la liberté de presse dans un Québec indépendant qu'entre vos mains «idolâtres» du «fédéralisme à tout crin».

Vous jouez le jeu de la crise de la loi 178, de Meech et de son pendant la crise d'Oka, acceptée par le fédéral pour déstabiliser le Québec, en faisant passer le Québec pour un pays fasciste, en vous évertuant à défendre un fédéralisme qui nous a toujours historiquement desservi.

Si vous croyez que les fédérastes ne peuvent pas se rendre plus loin, je vous assure que personnellement je n'en doute pas. J'avais averti des journaux que l'armée devait être au Québec cet été... je ne m'étais pas trompé, mais je n'avais pas pu prévoir le scénario indien ...

Aussi, vous ne parlez pas des publications (livres) faites au Québec, pour ne vous arrêter qu'aux titres venus de France, refuser de publier les lettres ouvertes, sous prétexte d'un manque d'espace, alors qu'il y a des dizaines de pages inutiles dans la Presse, c'est aussi une forme de censure.

Je serais surpris que vous publiez cette lettre, mais je la ferai connaître en temps opportun.»

LA CRISE D'OKA

Qu'on le veuille ou non, la crise amérindienne a pris fin avec la décision de l'armée d'éliminer toutes les communications, hors le téléphone rouge.

Évidemment, certains ont crié que la liberté de presse a été bafouée. Cela aurait été très pertinent si les Warriors n'avaient pas eux-mêmes dressé une liste des « bons journalistes » et si les militaires n'avaient pas toujours été blâmés de se défendre.

Il est extrêmement étonnant de constater que tous les journaux sur cette liste, intéressés à vivre la crise de l'intérieur, étaient tous anglophones. Était-il préférable de laisser gonfler la note de la crise déjà rendue à 70 millions \$; puisque de toutes façons, tout ce que Québec faisait était interprété comme un geste raciste ?

Sans être paranoïaque, il est évident que les médias anglophones poursuivent « leur » lutte qui semble tenir autour d'un thème majeur depuis déjà 10 ans : tout faire pour nous amener à croire que les Québécois sont racistes, et surtout, faire ressortir qu'advenant l'Indépendance du Québec, les minorités seront maltraitées au Québec.

Il s'agit du seul argument que le fédéral peut maintenant invoquer pour nous refuser le droit à l'autodétermination : protéger la minorité anglophone du Québec contre les très méchants francophones racistes, qui veulent conserver leur culture.

Il est donc urgent que le débat soit porté au parlement fédéral. Le Bloc Québécois devrait immédiatement se battre pour faire reconnaître ce droit. Cela serait certainement plus pertinent que la crise du sénat, cette institution anti-démocratique et stérile, qui devrait être abolie le plus vite possible.

LA TRAHISON DE ROBERT BOURASSA

Le sénat est un luxe qui nous coûte une fortune et ne rapporte rien. Il est surprenant que le gouvernement Bourassa refuse d'exiger son abolition comme le souhaite une bonne majorité de Québécois.

Pourtant, dans les négociations sur l'entente du Lac Meech, M. Bourassa était encore prêt à trahir le Québec pour sauver le Canada.

J'ai fait parvenir la lettre suivante qui n'a pas été publiée elle aussi :

« Si vous avez encore le moindre respect pour le mot démocratie, vous déclencherez des élections référendaires, cet automne, avant de participer à une deuxième ronde constitutionnelle.

Le temps nous confirme qu'en vous rendant à Ottawa, vous avez trahi le mandat que vous avez confié à l'Assemblée nationale, en acceptant de diluer la notion de « société distincte », grâce à un avis juridique. En plus, sans en avoir le mandat, vous vous êtes engagé à discuter des points vitaux concernant l'avenir du Québec :

- 1- Le sénat. Cela engage directement notre poids politique à l'intérieur du Canada. Le sénat devrait disparaître ou être élu, car c'est une dépense inutile d'un million par année.

- 2- La clause Canada (la capacité d'Ottawa d'intervenir en matière linguistique au Québec)

- 3- Le sort des minorités. L'obstruction à l'accord du Lac Meech repose fondamentalement sur l'intention du Canada à mettre le Québec à sa place en matière linguistique.

Puisque vous n'avez pas de mandat dans ce domaine et que vous avez fait votre lit dans le nid fédériste (allant jusqu'à l'imposer, sous prétexte que vous êtes en autorité de prendre les décisions), seules des élections référendaires pourraient

assurer un régime démocratique. Si vos positions ne représentent plus celle de la majorité des Québécois, vous devez, en appeler au peuple. Nous ne sommes pas en dictature.

De plus en parlant de vote pour le sénat, vous prenez les Québécois pour sept millions de crétins, car, après trois ans, le gouvernement fédéral peut agir de façon unilatérale.

Il n'y a qu'un moyen de manifester un minimum de respect des Québécois : une élection. S'ils partagent vos vues, ils vous rééliront ... »

LA COUR SUPRÊME = UN RÉGIME POLICIER

La Cour Suprême est devenue plus importante que le Parlement, même si personne n'est élu. Cette Cour dicte notre façon de vivre et nous impose ses valeurs.

J'ai aussi décrié cette institution qui nous force à croire que nous vivons dans un régime policier. Voici ce texte refusé :

« Je suis étonné, Mme Castairs, que vous préconisiez que l'entente du Lac Meech, soit d'abord interprétée par la Cour Suprême.

Le Canada est-il dirigé par la Cour Suprême, le gouvernement fédéral ou celui des provinces ?

La fameuse clause de « société distincte » ressemble aux lois de Robert Bourassa (22 et 178) : elles ont un titre ronflant et un texte qui contredit le but annoncé dans le titre.

La loi 22 annonçait que le Québec serait français... mais si l'on en juge par la décision de la Cour Suprême concernant Rouyn-Noranda, le Québec est encore bilingue puisqu'aucune loi n'est constitutionnelle si elle n'est pas traduite de façon à être en français et en anglais. Ce cas s'appliquera-t-il aussi à Sault-Ste-Marie ?

Il est surprenant de constater que le premier et le seul maître du pays n'est pas le parlement, comme le veut tout régime démocratique, mais la Cour Suprême, car elle peut rejeter une loi du parlement.

Son rôle devrait pourtant consister seulement à interpréter les lois, informer les législateurs à savoir si elles sont conformes à ce que veut vraiment le législateur et à la tradition judiciaire du pays afin de s'assurer qu'il n'y ait aucune distorsion dans l'interprétation que l'on fait de la loi et de la volonté réelle du législateur qui l'a créée.

Le Parlement, si on ne vit pas dans un régime policier dont les vrais patrons sont les juges de la Cour Suprême, doit légiférer, orienter la vie en société. La Cour doit veiller à ce que les lois ne se contredisent pas et ne contredisent pas les vœux du parlement. Les juges ne sont pas élus. Ils n'ont aucun droit de décision. Ils sont là pour interpréter, voir à ce que les lois soient claires et cohérentes. Rien de plus. Pourquoi la Cour Suprême remplace-t-elle le sénat ?

LA CENSURE

Être ainsi censuré, ne m'empêche pas de vivre, mais c'est frustrant et à mon sens fortement anti-démocratique. À quand un journal qui publiera quelques pages de lettres ouvertes pour donner la chance à tout le monde de s'exprimer.

CONCLUSION

Je ne m'attends pas à ce que le premier ministre et le chef de l'Opposition

acceptent mes propositions. Leurs petits intérêts politiques les en empêcheront probablement.

Par contre, je crois dans l'intelligence et l'honnêteté des Québécois, autant libéraux que péquistes. Je suis certain que ce compromis pourrait prendre une large place dans le cœur de toutes les personnes pour qui l'intérêt supérieur du Québec n'est pas seulement économique, mais tout aussi culturel. Pour qui la langue française est encore une valeur importante. C'est pourquoi, je pense que ce travail ne sera pas complètement inutile. Il permettra peut-être un certain rapprochement entre les Québécois de différentes tendances politiques.

Je suis convaincu que la démarche que je propose correspond à celles des libéraux honnêtes et de péquistes qui croient que la souveraineté exige un cheminement de toute la population.

Cela ne va pas aussi vite qu'on le voudrait parfois, mais le Québec semble vraiment en marche vers son indépendance.

M. Bourassa, par miracle, peut encore démentir mes craintes. Il peut enfin prendre la décision d'un chef d'état de réaliser les changements dans la répartition des pouvoirs, selon le rapport Allaire bonifié ou de tenir un référendum sur la souveraineté du Québec. Ça pourrait être aussi des élections, advenant le rejet par le Canada de ce minimum vital. Nous ferons-nous encore duper avec les millionnièmes dernières chances avancées par le fédéral ? S'il le faisais, je serais bien prêt à m'excuser de l'avoir si durement dénoncé et me battre sous son drapeau en vue d'un Québec indépendant ... mais j'en serais terriblement surpris puisqu'il nous a affirmé au lendemain du congrès de son parti qu'il est fédériste.

Quoiqu'il en soit, l'important c'est qu'un consensus s'établisse, à savoir, l'application intégrale du rapport Allaire bonifié ou l'Indépendance. Plus le consensus sera large, plus le Québec sera fort.

Et, s'il est vrai, comme l'ont affirmé les spécialistes en droit international à la Commission Bélanger-Campeau, que nous ne serions pas obligés, étant donné les antécédents sur la scène internationale, de remettre notre part de la dette nationale du Canada, nous serions fous de ne pas proclamer notre **INDÉPENDANCE**, car, nous serions alors beaucoup plus riche et beaucoup moins endettés.

NDLR : D'ailleurs, le Québec a été forcé en 1840 de participer au remboursement de la dette de l'Ontario, malgré son opposition, ce remboursement pourrait être exigé par le Québec au Canada. Québec pourrait demander qu'on lui remette ce qu'il a payé, plus les intérêts... plusieurs milliards...

1- Vivre à moitié, Analyse de l'aspect économique du Livre beige de Claude Ryan, dossier 1, publié pour la Société nationale des Cantons, Sherbrooke, 1980.

2- Vivre à moitié, Analyse de l'aspect culturel du livre beige de Claude Ryan, dossier 2, par la Société nationale des Cantons.

Fin